

Suisse

**Transitions de la formation
initiale à la vie active**

Rapport de base pour l'OCDE

Françoise Galley
chargée de recherches
1041 Montaubion-Chardonney

et

Thomas Meyer
Bildungsforschung
Postfach
3000 Berne 7

Rapport commandité par:

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
(CDIP)
L'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES) et
L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFPT)

Préface

Un monde du travail en perpétuelle mutation, fusions et globalisation des marchés exigent des employeurs comme des travailleurs une flexibilité et une capacité d'adaptation croissantes. Dans notre société basée sur le savoir, le *lifelong learning* (l'apprentissage tout au long de la vie) est devenu pour tous un impératif des temps, une nécessité absolue pour acquérir des qualifications nouvelles et ne pas se laisser dépasser par l'évolution de la technologie. Mais il n'est pas que la vie professionnelle proprement dite qui soit soumise à la pression qu'engendre ce besoin constant d'adaptation, l'entrée dans la vie professionnelle est, elle aussi, concernée. Il convient de ce fait d'attacher une grande importance au passage entre la formation scolaire (formation initiale) et la vie active.

Alors que des années durant, en Suisse, cette transition n'a posé aucun problème majeur, les changements évoqués n'y sont pas restés sans effets. La pénurie de places d'apprentissage et un taux de chômage chez les jeunes qui, dans le contexte suisse, est relativement élevé ont fait que la question de la transition entre l'école - formation initiale - et la vie active est devenue une question d'actualité. C'est aussi ce qui a fait que la Suisse a décidé de participer à cette étude thématique de l'OCDE. On espère que cela servira d'aiguillon à un vaste débat sur le sujet, et l'on apprécie également que cette participation de la Suisse soit l'occasion de réunir autour d'une même table tous ceux qui sont concernés par la question. Un point de vue extérieur sur les efforts actuellement déployés dans ce domaine en Suisse, ainsi qu'une comparaison avec les tentatives de solution esquissées dans d'autres pays peuvent constituer par ailleurs des enseignements fort précieux pour l'orientation de notre politique en matière de formation scolaire et professionnelle. Enfin, et tout aussi important, cette participation à l'étude de l'OCDE permet de jeter un regard approfondi sur les réformes actuellement en cours dans notre pays dans les domaines de la maturité professionnelle et des hautes écoles spécialisées.

Placée sous l'égide de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFPT), la participation de la Suisse à cette étude a été menée en étroite collaboration avec l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES), la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), l'Office fédéral de la statistique (OFS) et l'Office fédéral du développement économique et de l'emploi (OFDE). Pour l'élaboration du rapport de la Suisse, on a pu faire appel à deux experts extérieurs actifs dans le domaine de la recherche en éducation. Enfin, les travaux ont été accompagnés par une commission composée de personnes représentant différents intérêts, commission qui a procédé à l'analyse critique de ce rapport.

Le présent rapport donne une vue d'ensemble de la question des transitions en Suisse, dresse le tableau de la situation actuelle dans ce domaine et, parallèlement, décrit les principales tendances et tentatives de changement observables aujourd'hui. Ces dernières concernent plus particulièrement les écoles de formation générale et de formation professionnelle du degré secondaire II, mais elles sont également présentes au degré tertiaire.

Le rapport est essentiellement basé sur du matériel statistique qui, étant donné le caractère parfois lacunaire des données, n'a peut-être pas pu donner entièrement satisfaction dans tous les domaines. A cet égard, deux remarques s'imposent. La première, c'est qu'il convient d'insister une fois encore sur le fait que le bon fonctionnement du système dual a fait qu'en

Suisse la question des transitions représente un défi relativement nouveau. La seconde, c'est que la Suisse est un pays très exigu, dans lequel les interrelations institutionnelles et personnelles fonctionnent bien et ont des retombées qui, bien souvent, ne sont guère quantifiables statistiquement, mais sont pourtant très efficaces. Les différents contacts noués à l'occasion de la visite des experts de l'OCDE devraient donc permettre de fournir les compléments nécessaires.

Il faut souhaiter que les résultats de cette étude comparative pourront être mis à profit pour notre pays et qu'ils contribueront à l'ouverture d'un dialogue à la fois vaste et constructif sur le thème des transitions.

Berne/CDIP/17.6.1998/Cornelia Oertle Bürki

Table des matières

En guise de résumé.....	6
1. Contexte et cadre institutionnel.....	8
1.1 Principales tendances économiques	8
1.2 Tendances de l'emploi	9
1.3 Situation démographique et emploi	11
1.4 Structure générale du système d'éducation et de formation	12
2. Définition de la transition	16
3. Processus de transition: principaux éléments	18
3.1 Système d'enseignement: taux de participation et diplômés	18
3.2 Formation professionnelle duale	23
3.3 Trajectoires de formation	27
3.4 Flux d'entrée sur le marché du travail	30
3.5 La formation continue	33
4. Evolution des aspirations et des objectifs.....	35
5. Evolution des politiques, principaux changements	39
5.1 Politiques d'éducation et de formation, processus d'élaboration.....	39
5.2 Politiques sur le marché du travail, processus d'élaboration.....	44
5.3 Suivi et recherche.....	49
Glossaire	52
Bibliographie	53

Table des tableaux et graphiques

Tableaux

tableau 1	Nombre d'entreprises et nombre d'actifs occupés par taille d'entreprise, 1995.....	6
tableau 2	Statut d'emploi par âge, sexe et région linguistique.....	7
tableau 3	Evolution démographique 1987/1996, par région linguistique et nationalité.....	8
tableau 4	Population de 20 ans par sexe et par niveau/type de formation achevée, 1980-1996.....	19
tableau 5	Indicateurs d'activité formatrice des entreprises, 1985 et 1995.....	23
tableau 6	Taux de chômage selon le statut de transition, 1992/93 à 1994/95.....	28
tableau 7	Diplômé(e)s du niveau secondaire II du canton de Genève: Activité six mois après le diplôme, 1986-1996.....	29
tableau 8	Diplômé(e)s de formation professionnelle du canton de Genève: Statut d'activité six mois après le diplôme, 1986-1996.....	29

Graphiques

graphique 1	Dépense publiques pour l'enseignement 1995, par niveau politique et niveau d'enseignement.....	12
graphique 2	Statut d'emploi et de formation de la population résidante permanente de 15-29 ans, par année d'âge, 1995.....	13
graphique 3	Niveau d'enseignement de la population adulte par groupe d'âge, 1995..	16
graphique 4	Taux de scolarisation des jeunes de 17 ans, année scolaire 1996/97: par région linguistique, sexe et type de formation.....	18
graphique 5	Contrats d'apprentissage conclus, effectifs de 1ère année en gymnase et population de 16 ans: évolution indexée 1980-1995.....	21
graphique 6	Effectifs de formation professionnelle, évolution des types de profession sélectionnés 1987-1996.....	22
graphique 7	Actifs et apprentis dans le 2e et 3e secteur, 1985-1995.....	23

En guise de résumé

Entre 1991 et 1997, la Suisse a vécu sa plus longue période de récession économique depuis l'après-guerre. Celle-ci s'est manifestée, entre autres, sous la forme d'une croissance zéro prolongée du PIB, et d'une augmentation du taux de chômage (de 1% à 4%), phénomène très marginal jusqu'ici. Cette crise économique n'est pas restée sans effet sur les processus de transition entre formation initiale et vie active. Jusqu'à la fin des années quatre-vingts, le débat sur la transition se limitait plus ou moins à la question de savoir si le système de formation était en mesure d'assurer une main-d'oeuvre qualifiée suffisante pour un marché de l'emploi en continue expansion. Cette question se posait, notons-le bien, presque exclusivement en termes quantitatifs, dans un contexte de pénurie d'offre. A l'époque la transition entre formation initiale et vie active ne se problématisait guère, elle se faisait simplement.

Pendant la récession des années quatre-vingt-dix, le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans a atteint un maximum de 6%, proportion nettement plus élevée que pour l'ensemble de la population active. Les jeunes à la recherche d'un premier emploi après une formation initiale sont encore davantage touchés par le chômage (taux supérieur à 10% au sommet de la crise économique). Malgré ces constats, le chômage reste un phénomène relativement transitoire pour les jeunes suisses, selon le principe "first out, first in". En effet, le risque de tomber au chômage est nettement plus élevé, mais celui d'y rester sensiblement plus bas que pour l'ensemble de la population active. Le phénomène du chômage de longue durée est donc relativement marginal pour les jeunes en Suisse.

Dans un système de formation comme celui de la Suisse où plus de la moitié des jeunes passent, après la scolarité obligatoire, par le modèle "dual" (formation professionnelle en entreprise et formation théorique à l'école professionnelle), le contexte économique a des répercussions directes sur la formation professionnelle. Ainsi, une des préoccupations principales des années quatre-vingt-dix a été le phénomène d'un recul marqué du nombre de contrats d'apprentissage conclus chaque année (env. -20%) depuis 1985. Il serait cependant faux d'attribuer ce phénomène uniquement à une disponibilité réduite des entreprises à investir dans la formation initiale de son capital humain en période de crise. D'autres aspects sont aussi importants, notamment une certaine pression démographique et la tendance des jeunes à privilégier des formations de culture générale.

L'excédent de la demande ne se limite pas au marché de l'emploi et au marché de la formation professionnelle: les données disponibles suggèrent un climat général de compétition renforcée dans la lutte pour une place de formation au niveau post-obligatoire. Ce sont les jeunes défavorisés qui ressentent le plus les conséquences de cette lutte, notamment les étrangers (un quart de la population âgée entre 15 et 24 ans) et/ou les élèves à capital scolaire faible. Tandis que dans les années quatre-vingt, en période d'excédent de l'offre, ces groupes de jeunes trouvaient relativement facilement une place d'apprentissage, ils sont aujourd'hui, même dans des domaines professionnels jugés moins prestigieux, souvent en concurrence avec des élèves disposant d'un bagage scolaire plus étoffé.

Ainsi, le fait qu'aujourd'hui en Suisse, environ 95 sur 100 jeunes débutent une formation post-obligatoire est à apprécier avec prudence. En effet, les taux de participation à une formation du niveau secondaire II soulignent non seulement d'importantes disparités selon la nationalité (inférieur à 80% pour les étrangers), mais également selon le sexe (84% pour les filles, 90% pour les garçons). Ces disparités ont tendance à se renforcer au niveau du taux de diplômés du secondaire II. Malgré le manque de données systématiques concernant le risque de chômage selon le type d'enseignement acquis, les indices disponibles permettent d'affirmer que les jeunes

sans formation post-obligatoire constituent un des groupes à risque le plus menacé de précarisation, voire d'exclusion du marché de l'emploi.

Le fait que de telles affirmations ne peuvent être faites que sous la forme de spéculations ou hypothèses montre une autre caractéristique de la situation suisse en matière de transition: l'absence presque totale de données scientifiques sur les processus de transition en tant que tels. Cette situation reflète bien l'état de conscience par rapport au phénomène tel qu'il prévalait jusqu'au début des années quatre-vingt-dix: là où il n'y a pas de problème, il n'y a pas besoin de recherche.

Des réformes et différentes mesures sont en cours ou actuellement envisagées en matière d'enseignement et de formation. La majorité d'entre elles concernent la formation professionnelle en vue d'une revalorisation de celle-ci (maturité professionnelle, hautes écoles spécialisées (HES), modification de la Loi sur la formation professionnelle (LFPr), révision dans des domaines particuliers comme industrie des machines, commerce, etc.), mais aussi l'enseignement général (p.ex. réorganisation de l'enseignement gymnasial). A la base de ces changements pour le niveau secondaire II, on observe une volonté d'améliorer la perméabilité horizontale et verticale entre filières, d'unifier le système de reconnaissance des diplômes, d'améliorer le niveau de compétences, de renforcer les liens entre formation de base et formation continue, et de redéfinir les responsabilités et les modes de financement entre Confédération et cantons. Un des objectifs actuels de la politique de l'éducation est de parvenir, malgré un éclatement des responsabilités, à un système moins segmenté, plus flexible, et ouvert sur des voies nouvelles de l'enseignement supérieur et sur la formation continue.

La montée du chômage a nécessité différentes mesures en matière de politique du marché du travail: redéfinition du rôle des services de l'emploi, révisions partielles de la Loi sur l'assurance-chômage (LACI), création d'offices régionaux de placement (ORP) et introduction de mesures actives sur le marché du travail, afin de substituer aux mesures passives de garantie des ressources des mesures actives de réinsertion. Plusieurs de ces mesures actives s'adressent aux jeunes demandeurs d'emploi, sous la forme de mesures de formation et de perfectionnement, de mesures d'occupation temporaire et de mesures de placement (semestres de motivation, entreprises d'entraînement, allocations d'initiation au travail, stages en entreprise, etc.).

Comme la plupart de ces réformes et mesures mentionnées ne sont introduites que depuis récemment ou se trouvent encore au stade de préparation, il est trop tôt pour juger de quelle manière elles participent à l'amélioration des transitions entre formation et vie active.

1. Contexte et cadre institutionnel

1.1 Principales tendances économiques

Avec un PIB d'environ \$EU25'000¹ par habitant, la Suisse se trouve parmi les pays les plus riches de l'OCDE. Cependant le pays a connu entre 1991 et 1997 la période de stagnation économique la plus longue depuis les années 30. Les chiffres provisoires de 1997 indiquent une croissance du PIB de 0.5% par rapport à l'année précédente et de 0% par rapport à 1990, dernière année de la période d'expansion soutenue des années 80. Avec cette croissance zéro du PIB, la Suisse se trouve dans les derniers rangs des pays OCDE. Dans son étude économique sur la Suisse l'OCDE cite, entre autres, les facteurs suivants ayant contribué à cette longue période "d'atonie":

- des conditions monétaires restrictives (1993-1995) renforçant l'appréciation du franc suisse et compromettant la compétitivité de l'industrie d'exportation,
- un affaiblissement de la demande intérieure suite à une politique d'austérité des pouvoirs publics visant à assainir des déficits croissants,
- un effondrement des prix fonciers depuis 1991 après le boom des années 80,
- une restructuration de plusieurs branches économiques, en particulier une contraction du secteur de la construction en raison de la crise immobilière,
- une politique de prêts plus restrictive de la part des banques, suite à des pertes considérables sur le marché immobilier (OCDE 1997d:1).

En ce qui concerne l'appréciation de la situation économique au début de l'année 1998, la Commission pour les questions conjoncturelles (CQC 1998) constate que:

- l'essor conjoncturel amorcé au début de 1997 s'est poursuivi, mais sans signes d'accélération,
- le niveau des prix à la consommation est resté stable,
- le taux de chômage n'a pas reculé,
- les taux d'intérêt, déjà très bas, ont encore baissé.

Pour l'année 1998, la CQC estime que:

- le risque d'inflation est nul,
- la situation du secteur du bâtiment et de l'immobilier restera tendue,
- la demande intérieure ne se revigorera que progressivement,
- le PIB devrait croître de 1³/₄%.

Au cours des deux dernières décennies, l'économie suisse s'est caractérisée par un processus de tertiarisation permanent et accentué: en 1975, 40% de la main-d'oeuvre était occupée dans le secteur secondaire, 27% en 1995. A l'inverse, augmentation des actifs dans le secteur tertiaire

¹ Prix et PPA courants, 1995. Source: OCDE 1997d, annexe statistique de base.

de 52 à 69% pour la même période. Le secteur primaire reste marginal: 8% de la main-d'oeuvre en 1975, 4% en 1995.

- les variations régionales sont importantes; considérons deux extrêmes: le canton de Zoug où le PIB par habitant (revenu national au niveau du canton) est de 60% en-dessus de la moyenne nationale et de 30% en-dessous dans les cantons du Valais et du Jura²,
- la structure économique par branches d'activité varie elle aussi selon les cantons. La puissance économique régionale (revenu cantonal par habitant) se mesure par une corrélation positive avec la proportion de la main-d'oeuvre occupée dans le secteur des banques et des assurances. La corrélation est par contre négative pour les branches de la construction. Les variations entre les cantons à l'intérieur des régions linguistiques sont plus grandes que les variations entre régions,
- à relever au niveau national la prédominance des petites et moyennes entreprises (PME).

tableau 1

Nombre d'entreprises et nombre d'actifs occupés par taille d'entreprise, 1995, en %

		Nombre de personnes occupées par entreprise				Total (N=100%)
		1-9	10-49	50-249	250+	
<i>Entreprises</i>	<i>total</i>	87.9%	10.1%	1.7%	0.3%	288'000
	<i>2e secteur</i>	78.3%	17.3%	3.8%	0.6%	74'000
	<i>3e secteur</i>	91.2%	7.6%	1.0%	0.2%	214'000
<i>Actifs occupés</i>	<i>total</i>	30.2%	24.0%	20.4%	25.4%	3'500'000
	<i>2e secteur</i>	18.7%	26.2%	27.6%	27.5%	1'100'000
	<i>3e secteur</i>	37.0%	22.7%	16.1%	24.2%	2'400'000

Source: OFS/Recensement des entreprises 1995, publié dans La Vie économique 2/98

La situation actuelle laisse entrevoir une économie dite "à deux vitesses" (STRAHM 1997:155-162, RECHERCHES ECONOMIQUES BÂLE 1998), soit d'une part une production de biens et de services qui se veut efficace, rationalisée, "high-tech", et destinée à un marché international, et d'autre part une production de biens et de services domestiques avec une productivité moyenne, voire faible, résultat d'une forte cartellisation en Suisse.³

1.2 Tendances de l'emploi

Le taux d'activité suisse, environ 80% (hommes: 90%, femmes: 70%), est parmi les plus élevés des pays de l'OCDE. Pendant la crise économique il est resté stable globalement, mais une augmentation sensible des actifs occupés à temps partiel, notamment parmi les femmes (43% en 1991, presque 50% en 1996) (OFS 1996h:4).

² Sans pondération selon le pouvoir d'achat.

³ Révision en 1996 de la loi sur les cartels et adoption de la nouvelle loi sur le marché interne afin d'éliminer les restrictions à la concurrence, résultats des législations cantonales et communales.

tableau 2

Statut d'emploi par âge, sexe et région linguistique, 1991-1997

			1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Taux d'activité	<i>Total</i>	15-24 ans	71.6	70.7	72.5	68	66.2	66.4	67
		15-61/64 ans	81.1	81.6	81.7	80.7	80.9	81.3	81.5
	<i>hommes</i>	15-24 ans	72.9	71.8	72.8	68.2	68	68.3	69
		15-61/64 ans	91.1	91	91	89.8	90.1	89.8	89.8
	<i>femmes</i>	15-24 ans	70.3	69.6	72.2	67.8	64.4	64.5	64.8
		15-61/64 ans	70.6	71.7	71.9	71	71.1	72.3	72.7
	<i>Suisse alémanique</i>	15-24 ans	76	73.7	77.1	71	69.7	70.8	70.9
		15-61/64 ans	83.3	83.1	83.5	82.3	82.2	83	83.3
	<i>Suisse romande et italienne</i>	15-24 ans	60.7	63.3	61.4	60.7	57.6	56.8	57.7
		15-61/64 ans	75.9	77.8	77.5	76.8	77.5	77.2	77.2
taux de chômage	<i>Total</i>	15-24 ans	3.2	4.5	6.4	6	5.5	4.7	6
		15-61/64 ans	1.8	2.9	3.8	4	3.4	3.8	4.2
	<i>hommes</i>	15-24 ans	3	4.8	6.9	5.4	5.4	5.2	8
		15-61/64 ans	1.2	2.3	3.1	3.6	2.9	3.4	4.4
	<i>femmes</i>	15-24 ans	3.4	4.3	5.9	6.5	5.5	4.1	3.8
		15-61/64 ans	2.6	3.7	4.7	4.5	4	4.2	4
	<i>Suisse alémanique</i>	15-24 ans	2.7	3.2	4.5	4.1	3.8	3.6	5
		15-61/64 ans	1.5	2.3	3.3	3.3	2.6	2.8	3.7
	<i>Suisse romande et italienne</i>	15-24 ans	4.6	8.4	12.1	11.3	10.3	7.7	8.8
		15-61/64 ans	2.8	4.4	5.2	5.8	5.5	6.2	5.5

Source: OFS/ESPA

Taux d'activité: personnes actives sur le marché du travail (y inclus les chômeurs), en pourcent de la population en âge d'activité.

Taux de chômage: personnes au chômage, en pourcent de la population active

Au cours de cette dernière récession, la Suisse a connu une croissance du taux de chômage sans précédent si l'on considère la période d'après-guerre (de moins de 1% à environ 4%), taux moins élevé par rapport à la moyenne OCDE (entre 7 et 8% pour la même période) (OCDE 1997e:183). Comme constate Christoffel (1997), le taux de chômage structurel est très bas en Suisse (3.1% en 1996). Ceci est un indicateur pour la flexibilité du marché de l'emploi. Un autre indicateur pour cette flexibilité (mais, sous une autre perspective, également pour une certaine inadéquation entre système de formation et marché de l'emploi) est le fait qu'environ 50% de la main-d'oeuvre suisse n'exerce pas la profession qu'elle a apprise lors de la formation initiale (MEYER 1997).

Les déterminants suivants paraissent influencer la propension à être au chômage, avec un risque accru pour plusieurs sous-groupes et dans certaines régions: le niveau de formation initiale (les personnes sans formation post-obligatoire), l'âge (les jeunes et les personnes âgées de plus de 50 ans), le sexe (les femmes), la nationalité (les étrangers, et davantage selon le pays de provenance), la région linguistique (en particulier la Suisse romande et italienne). L'interdépendance de ces différents facteurs est évidente et leur cumul augmente le risque d'être exclu du marché du travail (jeunes étrangers, bagage scolaire faible, employabilité

réduite; femmes étrangères, faible niveau de formation, basses qualifications). Selon cette optique le chômage des jeunes pose davantage de problèmes en Suisse romande et italienne.

Wolter et al. (1998) introduisent encore un autre facteur explicatif de ce décalage régional, à savoir une prédominance de la formation professionnelle en Suisse alémanique qui crée une proximité au monde du travail plus forte que pour les jeunes en Suisse romande et italienne qui optent davantage pour des filières d'enseignement général (cf. chap. 3.1). Cette appréciation de Wolter et al. est soutenue par le constat que parmi les jeunes chômeurs en Suisse alémanique, seuls 15% sont des premiers demandeurs d'emploi, proportion beaucoup plus élevée en Suisse romande (25%). A cela s'ajoute le fait que la proportion des étrangers, touchés plus fréquemment par le chômage, est nettement plus élevée en Suisse romande et italienne qu'en Suisse alémanique (cf. tableau p. 11).

Si les jeunes risquent davantage de se trouver au chômage, selon Theiss (1996) et Sheldon (1997) ils en ressortent aussi plus facilement: la durée moyenne de la période de chômage est nettement moins élevée parmi les jeunes que parmi l'ensemble des chômeurs. Les auteurs cités intitulent ce phénomène "*first out, first in*".

1.3 Situation démographique et emploi

En 1996, la population résidante en Suisse était de 7.1 millions. Traditionnellement très élevé en comparaison de presque tous les pays de l'OCDE, le taux d'étrangers a encore sensiblement augmenté au cours des dix dernières années (19% en 1996, soit 1,4 millions, 15 % en 1987). Alors que la population autochtone ne croît que modérément (+3% entre 1987 et 1996), la population étrangère est en forte progression (+37%).

tableau 3

Evolution démographique 1987/1996, par région linguistique et nationalité

		ensemble de la population				population 15-24 ans			
		total	suisses	étrangers		total	suisses	étrangers	
				abs.	%			abs.	%
1987	Suisse alémanique (1)	4'900'000	4'300'000	630'000	13%	740'000	640'000	100'000	14%
	Suisse romande (2)	1'400'000	1'100'000	300'000	22%	210'000	160'000	50'000	23%
	Suisse italienne	280'000	210'000	70'000	24%	43'000	34'000	9'000	21%
	Total	6'600'000	5'600'000	1'000'000	15%	990'000	840'000	160'000	16%
1996	Suisse alémanique (1)	5'300'000	4'400'000	890'000	17%	620'000	490'000	130'000	21%
	Suisse romande (2)	1'500'000	1'100'000	400'000	26%	180'000	130'000	50'000	29%
	Suisse italienne	300'000	220'000	80'000	27%	35'000	25'000	9'000	27%
	Total	7'100'000	5'700'000	1'400'000	19%	830'000	640'000	190'000	23%

évolution 1987-1996, en % de 1987

Suisse alémanique (1)	+7%	+2%	+42%	-17%	-24%	+26%
Suisse romande (2)	+9%	+3%	+30%	-12%	-19%	+12%
Suisse italienne	+9%	+5%	+23%	-19%	-24%	+2%
Total	+8%	+3%	+37%	-16%	-23%	+21%

(1) incl. canton bilingue de Berne

(2) incl. cantons bilingues du Valais et de Fribourg

Source: OFS/statistique de la population résidante permanente ESPOP

Le groupe d'âge des 15-24 ans, une des populations de référence en matière de transition, a évolué de manière encore plus marquée selon la nationalité (et la région linguistique) au cours de la décennie passée. Alors que la population suisse de cette tranche d'âge diminuait (presque de 1/4 par rapport à 1987), celle de nationalité étrangère augmentait de 21%. C'est en Suisse germanophone que la composition de la population jeune par rapport à la nationalité a changé le plus au cours des derniers dix ans: alors qu'en 1987, 1 jeune sur 7 (14%) était de nationalité étrangère, c'était plus de 1 sur 5 (21%) dix ans plus tard.

Cette évolution influence le fonctionnement du système d'enseignement et la problématique de la transition. Une grande partie des enfants de parents migrants se trouvent marginalisés et discriminés dans leur parcours scolaire et professionnel (cf. chap. 3.3.1). Le problème s'est plutôt accentué au cours des années récentes, en raison d'une croissance du nombre des immigrants provenant de pays non-européens (niveau de formation des parents bas, distance culturelle plus grande, conflits politiques dans les pays d'origine) (OFS 1997g; pp.7-8).⁴

Selon les projections de la population établies pour la Suisse (OFS1996c:pp.49-51), le pays sera confronté à moyen et à long terme encore davantage avec cette problématique, la population étrangère se caractérisant en comparaison de la population suisse par:

- un taux de reproduction plus élevé,
- une structure d'âge beaucoup moins touchée par le phénomène du vieillissement,
- une sur-représentation des couches sociales inférieures,
- une diversité culturelle croissante.

1.4 Structure générale du système d'éducation et de formation

Un partage complexe des compétences institutionnelles, et une répartition des responsabilités entre Confédération, cantons et communes caractérisent le système éducatif helvétique. Les cantons exercent tous les droits qui ne sont pas délégués au pouvoir fédéral (Art. 3 de la Constitution fédérale):

- ils sont constitutionnellement responsables en matière d'enseignement et ont l'obligation de pourvoir à l'instruction primaire (26 systèmes scolaires). Dans un souci d'harmonisation, un Concordat sur la coordination scolaire entre cantons a été signé dans le cadre de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) en 1970 (réformes, reconnaissances des diplômes, coopération en matière de planification, de recherche et de statistiques scolaires, etc.),
- la Confédération entre autre:
 - légifère sur la formation professionnelle pour plusieurs secteurs d'activité (industrie, artisanat, commerce, agriculture, service de maison). Les autres domaines sont de la compétence des cantons (enseignement, santé, secteur social, arts),
 - subventionne les universités cantonales,
 - entretient et gère les deux Ecoles polytechniques fédérales,
 - subventionne la recherche scientifique universitaire,
- l'éducation et la formation relèvent de deux Départements fédéraux, celui de l'Intérieur responsable des questions universitaires, de la recherche, des bourses, et celui de l'Economie qui gère la formation professionnelle et la formation agricole (édicte les règlements d'apprentissage et les examens de fin d'apprentissage),
- à noter que la Suisse n'a pas de Ministère fédéral de l'éducation,
- les cantons sont responsables de l'application de la réglementation fédérale. Enseignement général et professionnel relèvent le plus souvent des Départements de l'instruction publique. Dans trois cantons, la formation professionnelle est de la compétence du Département de l'économie publique (OFS 1991 1995; OCDE 1991, CDIP 1996),

⁴ Alors que le pourcentage des étrangers provenant des pays limitrophes était de deux tiers dans les années soixante, elle a diminué à 40% jusqu'en 1996 (OFS 1997g:8)

- les communes financent et sont responsables de l'administration de l'enseignement obligatoire, avec cependant des variations selon les cantons.

Ajoutons que certaines entreprises assurent elles-mêmes la formation professionnelle et générale (banques, métallurgie, chimie, etc). Ces études sont sanctionnées par un CFC.

Système d'enseignement suisse:

niveau de compétences/responsabilité par niveau d'enseignement

Compétence	Niveau d'enseignement				
	pré-scolaire	scolarité obligatoire	formation professionnelle	enseignement gén. sec. II	Université
Législation	Canton	Canton (Conféd.)	Confédération (Canton)	Canton (Conféd.)	Canton (Conféd.)
Exécution	Canton Commune	Canton	Canton Assoc. prof.	Canton Commune	Canton Confédération
Organes responsables	Commune	Commune	Canton Commune Assoc. prof.	Canton Commune Privés	Canton Confédération

Source: OCDE 1991:57

Pour l'enseignement obligatoire, malgré une structure générale commune, des diversités existent entre cantons (cf: schémas "système éducatif suisse" (OCDE1997d:154, en annexe):

- le degré primaire commence à l'âge de 6 ou 7 ans, dure en général 6 ans, et s'achève au moment du passage au niveau secondaire I,
- le degré secondaire I débute en général à 13 ans et dure trois ans. Plusieurs filières coexistent (programmes à exigences étendues ou élémentaires et école sans sélection),
- le total d'heures dispensées pendant les neuf ans d'école obligatoire varie entre 7200 et 9000 heures selon les filières et suivant les cantons.

L'homogénéité des formations post-obligatoires est en partie plus grande en raison notamment de la promulgation par la Confédération de lois relatives à la formation professionnelle pour plusieurs domaines d'activité, et du souci d'une harmonisation des programmes cantonaux des écoles de formation générale. La formation professionnelle est organisée par les cantons et les associations professionnelles. Celle des écoles de maturité, soumise à l'Ordonnance du Conseil fédéral/Règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM), est en général financée et gérée par les cantons, parfois par les communes.

Le degré secondaire II, première phase de la scolarité post-obligatoire, comprend les programmes de formation professionnelle, les écoles préparant à la maturité (MG), les écoles du degré diplôme (EDD), et les écoles de formation des enseignants (pour les degrés pré-scolaire, primaire, et secondaire I de certains cantons).

La formation professionnelle connaît deux types d'organisation: le système dual (formation pratique dans l'entreprise et enseignement théorique dans une école professionnelle), ou une formation dans une école professionnelle à plein temps. A l'issue de la formation professionnelle, l'apprenti qui a réussi ses examens reçoit un Certificat fédéral de capacité (CFC).

Depuis l'année scolaire 1993/94, l'apprenti de plusieurs domaines d'activité (technique, commercial, artisanal, agricole) a la possibilité de compléter son CFC par une maturité professionnelle, lui permettant de poursuivre sa formation au niveau tertiaire dans une des hautes écoles spécialisées en train de se créer (voir chap. 5.1.2).

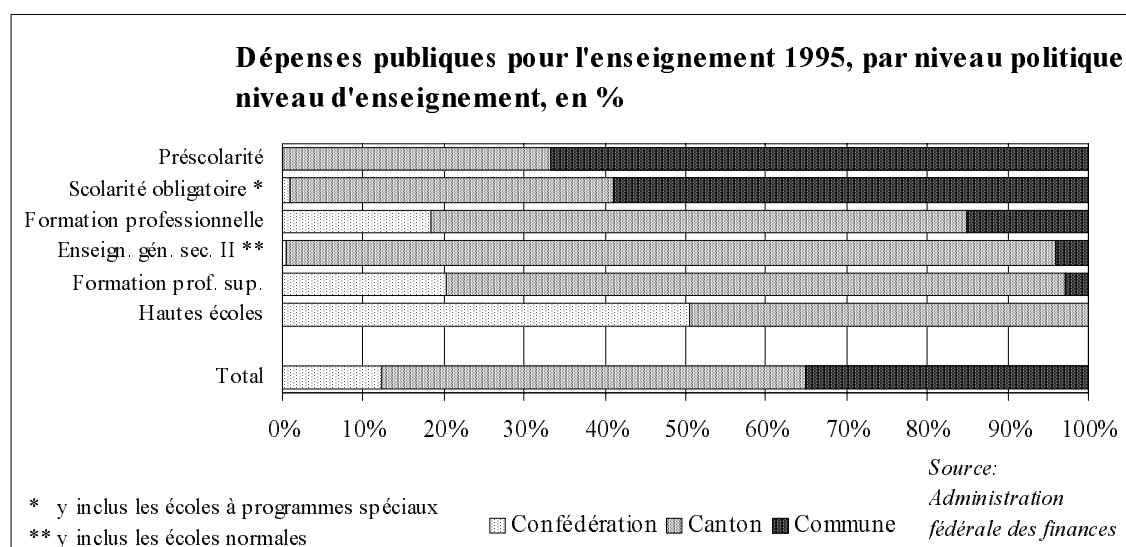
Les écoles de maturité (gymnase intégré partiellement dans le secondaire I, formation de 7 ou 8 ans, ou gymnase à l'issue de la scolarité obligatoire, durée de 3 à 4 ans) décernent des certificats de maturité qui ouvrent la voie aux études universitaires. Les écoles du degré diplôme préparent à une formation professionnelle dans les domaines pédagogique, paramédical, social, administratif et artistique (OFS 1991:pp.15-16, 1995:pp.60-61).

Concernant l'enseignement supérieur (degré tertiaire), douze institutions décernent des diplômes universitaires: 7 universités cantonales complètes et 3 spécialisées, ainsi que 2 Écoles polytechniques fédérales.⁵ Pour la formation supérieure non universitaire, environ 120 Écoles professionnelles supérieures regroupant une vingtaine de filières constituent l'offre d'enseignement⁶, qui varient par leur type, leur mission éducative, les conditions d'admission, la durée des études, les cadres institutionnels (cantonaux ou fédéraux), et les modes de financement (OFS 1995a:pp. 60-65, cf. également schéma en annexe).

Par rapport à la situation analysée par l'OCDE en 1991 (OCDE 1991), plusieurs réformes sont en cours ou actuellement en discussion. Celles-ci sont envisagées en détail dans le chapitre 5.1.2.

Le financement de l'éducation en Suisse est le reflet du partage des compétences institutionnelles. Chaque échelon est autonome en matière fiscale et assume la charge financière correspondant à ses responsabilités. Conformément au principe fédéraliste, les cantons et les communes assument la plus grande partie des charges financières en matière d'éducation (86% en 1991, et un peu plus de 50% à la charge des cantons), la Confédération s'engageant essentiellement dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Selon les niveaux d'enseignement, les structures de financement sont très différentes (OFS 1995a: pp. 76-77).

graphique 1



En 1995, les dépenses de la Confédération, des cantons et des communes pour l'enseignement et la formation étaient de 20 milliards de francs: 5,7% du PIB (légère augmentation ces

⁵ Malgré sa taille modeste (effectifs globaux d'environ 100'000 étudiants), le système universitaire suisse se caractérise par une complexité organisationnelle considérable, impliquant soit tous les cantons (p.ex. Conférence universitaire suisse), ou seulement les cantons universitaires (p.ex. Conférence suisse des recteurs [universitaires]), ou encore des organes fédéraux responsables des Écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF) et divers Offices fédéraux au sein des Ministères de l'Intérieur et de l'Économie.

⁶ Une partie de celles-ci seront, d'ici l'an 2003, transformées en un maximum de 10 hautes écoles spécialisées (HES) de compétence fédérale, qui décerneront également des diplômes de niveau universitaire (voir chap. 5.1.2).

dernières années), et 14,7% des dépenses publiques totales.⁷ L'importance des dépenses d'enseignement des cantons et des communes rapportées aux revenus cantonaux⁸ varie selon les cantons de 4 à 8%. Rapportée au total des dépenses publiques cantonales et communales, elle varie entre 18 et 28%.

En 1995, 35% des dépenses pour l'ensemble de l'instruction publique était à la charge des communes, 53% des cantons et 12% de la Confédération (OFS 1995a: pp.40-43, 1997f:5).

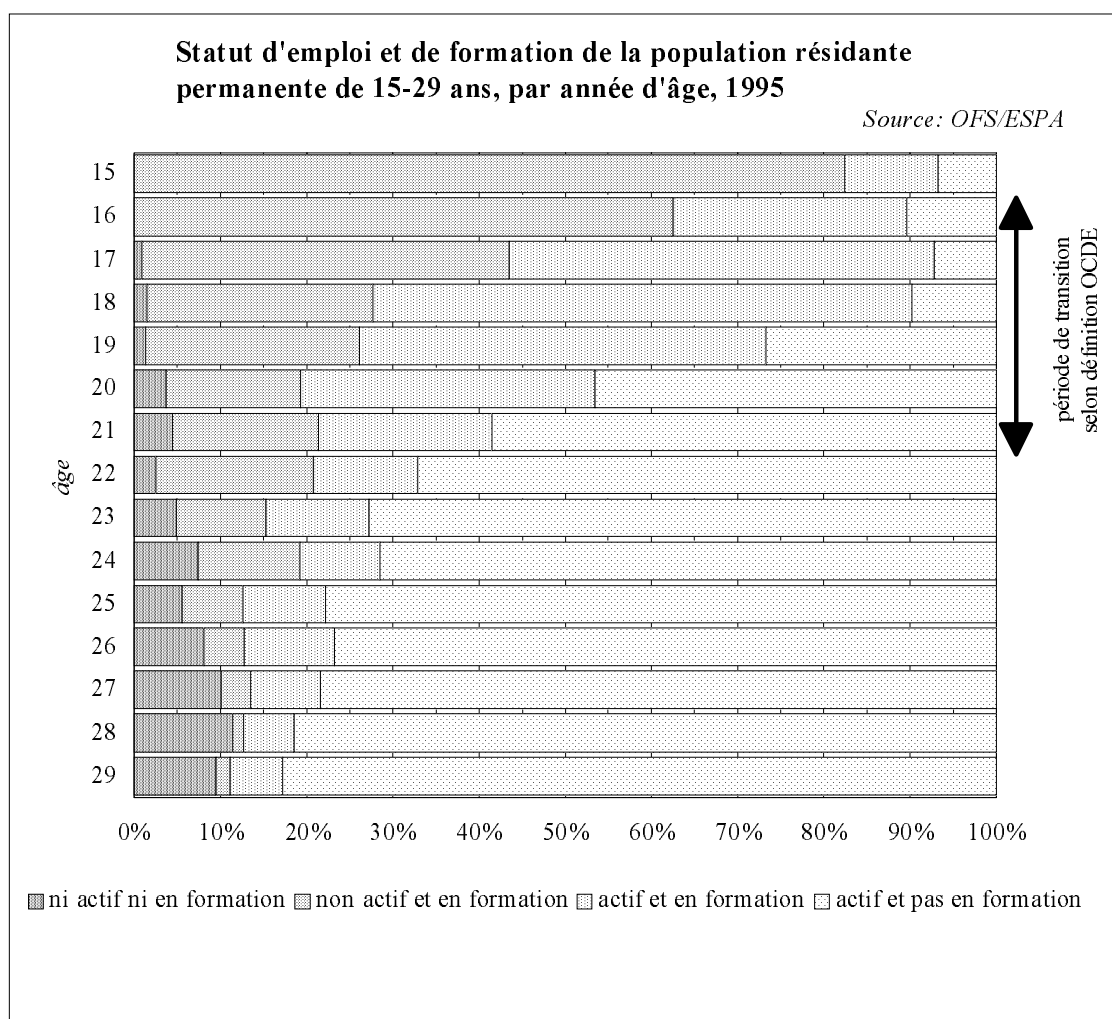
⁷ Le % des dépenses pour l'éducation par rapport aux dépenses publiques place la Suisse en 4ème position par rapport aux autres pays de l'OCDE.

⁸ Correspond de manière approximative à un PIB régional.

2. Définition de la transition

Selon l'indicateur de transition utilisé par l'OCDE, la période de transition débute à la première année d'âge où moins de 75% de la population suivent des études sans travailler, et se termine pendant la dernière année où 50% de la population travaillent mais ne font pas d'études (OCDE 1996e:45). Si l'on applique cette définition à la situation suisse, la plus grande partie des transitions dans notre pays se déroule entre les âges de 16 et de 21 ans (voir graphique 2). En observant cette durée de la période de transition (6 ans), la Suisse se trouve dans la moyenne des pays-membres de l'OCDE. Si l'on considère la fourchette des âges concernée, les personnes en transition en Suisse sont plutôt jeunes par rapport à la moyenne OCDE.

graphique 2



en formation: personnes qui suivent un cours de formation pendant au moins une heure par semaine (sans formation continue)

actif: personnes qui exercent une activité lucrative pendant au moins une heure par semaine ou qui sont à la recherche d'un emploi (chômeurs)

Ce dernier constat est à mettre en relation avec une particularité du système de formation suisse, la formation professionnelle duale qui - tout en étant une formation à plein temps - implique une activité en entreprise. Dans le graphique ci-dessus, les apprentis apparaissent donc sous la catégorie "actif et en formation". Si l'on faisait abstraction du statut d'activité des

apprentis en entreprise (c.à.d. si on les considérait comme des personnes exclusivement en formation), la période de transition interviendrait considérablement plus tard.

Néanmoins, l'entrée en apprentissage constitue une transition dans le sens qu'elle représente en effet un passage entre système de formation et le monde du travail. Ce passage est graduel en fonction de l'intégration dans le processus de production qui évolue avec les années d'apprentissage. Ainsi, à partir de la 2e ou 3e année d'apprentissage, la productivité des apprentis dépasse souvent les coûts de formation (HANHART & SCHULZ 1998).

En appliquant la définition opérationnelle de l'OCDE, on observe, et cela peut paraître gênant, que la plupart des transitions à partir de l'enseignement supérieur, notamment du domaine universitaire, sont exclues de l'observation, gênant d'autant plus si l'on tient compte de la durée relativement longue des études universitaires en Suisse (âge moyen des diplômés: 27 ans). Cependant, il faut savoir que les étudiants universitaires ne représentent qu'une très faible proportion de la population du même âge (OCDE 1997g:176-183), et qu'une majorité d'entre eux (78%, cf. DIEM 1997:36) exercent une activité lucrative parallèlement à leurs études, ce qui les fait apparaître également sous "actifs et en formation" dans le graphique 2.

3. Processus de transition: principaux éléments

Préambule

Il faut tout d'abord relever un manque évident de données de base à l'échelle nationale et régionale, qui permettraient d'aborder avec une certaine rigueur l'analyse des processus de transition entre formation initiale et vie active (données statistiques, analyses de cohortes, données qualitatives, etc.). Il résulte d'un tel constat une connaissance particulièrement lacunaire et fragmentée de la question. La prise de conscience de la problématique est elle aussi peu développée et très inégale, que l'on envisage les milieux de la recherche scientifique, les administrations publiques ou les milieux politiques et économiques (cf. également chap. 5). La structure fédéraliste du pays n'est sans doute pas étrangère à la situation, que l'on songe au contexte institutionnel et à la répartition des responsabilités en matière d'éducation, de formation et de politique de l'emploi, mais elle n'explique pas à elle seule l'insuffisance constatée.

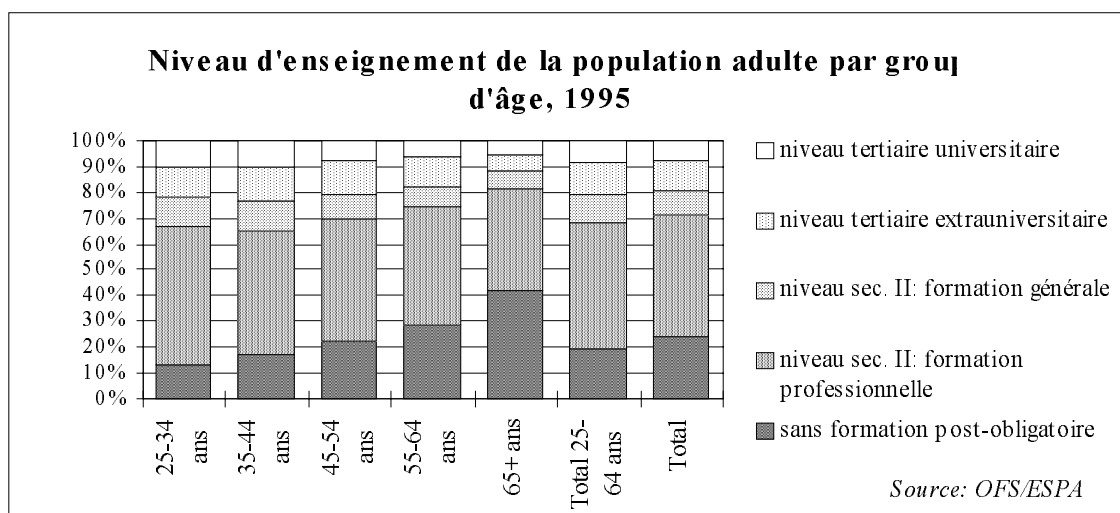
Au cours des dernières années le contexte socio-économique a changé: jusqu'en 1990 la transition entre formation initiale et vie active ne se discutait pas en Suisse, elle ne se problématisait pas, elle ne donnait lieu qu'à peu de recherches, elle n'alimentait pas davantage de débats politiques, ou ceux-ci étaient d'un ordre différent de celui d'aujourd'hui. La transition pendant cette période de haute conjoncture économique, *elle se faisait simplement*. Principale question posée dans les années quatre-vingts: l'insuffisance de la main-d'oeuvre qualifiée, soit un nombre de nouveaux diplômés jugé insuffisant par rapport aux besoins d'une économie en pleine expansion et, pour les diplômés académiques, une entrée censée être trop tardive sur le marché du travail, en particulier en Suisse alémanique. Les processus de transition en tant que phénomène pouvant générer des difficultés et faire l'objet d'observations scientifiques et d'une attention politique particulière est, en tant que tel, relativement récent en Suisse comparé à la situation de plusieurs autres pays membres de l'OCDE.

3.1 Système d'enseignement: taux de participation et diplômés

Le niveau d'enseignement de la population

Comme dans plusieurs autres pays de l'OCDE, le niveau de formation de la population adulte en Suisse s'est constamment élevé au cours des dernières décennies: près de la moitié de la population aujourd'hui à l'âge de la retraite n'a pas de formation post-obligatoire. Aujourd'hui ce taux s'est réduit à moins de 20% dans les groupes d'âge les plus jeunes de la population adulte (25-34 ans). De même la disparité selon le sexe quant au niveau de formation acquis a sensiblement diminué (LAMPRECHT & STAMM 1996, OFS 1995a:23ff). La même chose ne peut pas être postulée quant à la disparité entre la population autochtone et celle de nationalité étrangère. Le taux des personnes sans formation post-obligatoire parmi l'ensemble des étrangers (tous les groupes d'âge confondus) s'élève à pratiquement le double (38%) de celui de la population de nationalité suisse (21%). Cette disparité est la plus forte parmi les groupes les plus jeunes de la population observée: tandis que seul 7% des jeunes suisses âgés de 25-34 ans restent sans formation ultérieure après la scolarité obligatoire, ce taux est plus que le quadruple (31%) parmi les étrangers de la même tranche d'âge.

graphique 3



Ce n'est pas seulement selon le critère de la nationalité que l'égalité des chances d'obtenir une formation supérieure est loin d'être réalisée, comme le constatent LAMPRECHT & STAMM (1996), ainsi que LEVY et al. (1997: 565): en 1990, la probabilité pour un enfant de parents formés au niveau universitaire d'obtenir lui-même un titre académique était 13 fois supérieure à celle d'un enfant de parents sans formation post-obligatoire. Si les enfants des couches sociales inférieures sont aujourd'hui plus nombreux dans les formations supérieures, c'est suite à une élévation globale du niveau d'enseignement, et sur la base d'un effet "d'ascenseur" qui a augmenté les chances de toute la population, sans cependant réduire l'inégalité des chances entre les couches sociales.

Qu'en est-il des compétences "réelles" que reflète l'acquis d'un diplôme d'enseignement, quels que soient le niveau et le type de celui-ci? Ce sont les études IALS (International Adult Literacy Survey, cf. OCDE 1996e, OCDE & HRD CANADA 1997) qui servent d'élément de réponse à cette question. Dans la mesure où l'enseignement a pour objet de préparer les enfants à leur vie d'adulte, la vérification des compétences (la littératie, en l'occurrence⁹) dont les adultes se servent dans la vie quotidienne revient en partie à mesurer la réussite de l'école dans cette fonction d'initiation.

Il ressort des résultats de l'étude IALS qu'en Suisse environ 1 personne sur 6 a des compétences en littératie très faibles (niveau 1¹⁰). Deux tiers disposent de compétences faibles à moyennes (niveaux 2 et 3), et 1 personne sur 6 de compétences élevées (niveaux 4 et 5). Avec ces résultats, la Suisse se trouve dans la moyenne des 11 pays OCDE qui ont participé à l'enquête.

Pour l'ensemble de la population adulte, le niveau d'instruction formel acquis est un bon "prédicteur" pour le niveau de compétence en littératie: tandis que seuls 4-6%* des personnes ayant conclu une formation de niveau tertiaire se retrouvent dans les deux niveaux de compétences inférieurs (niveaux 1 et 2), ce taux s'élève à 35-40%* parmi ceux et celles qui n'ont pas continué leur formation au-delà du niveau obligatoire.

⁹ L'enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes définit la littératie comme l'ensemble des capacités requises pour utiliser des imprimés et des écrits nécessaires pour fonctionner quotidiennement dans la société, atteindre des objectifs, parfaire ses connaissances et accroître son potentiel.

¹⁰ Mesure de la compréhension de textes schématiques. Les personnes du niveau de compétence le plus bas (niveau 1, dont il est question ici) ne sont p.ex. pas capables de déterminer la dose correcte d'un médicament à donner à un enfant d'après les explications imprimées sur l'emballage.

* Selon la région linguistique.

Un résultat inquiétant tient au fait qu'une proportion importante des récents diplômés (groupe d'âge de 16 à 29 ans) des niveaux d'enseignement secondaire II et tertiaire dispose de compétences faibles voire insuffisantes: presque une personne sur trois âgée de 16-29 ans et ayant achevé une formation du niveau secondaire II ne dépasse pas le niveau de compétence 2 (faible), proportion qui s'élève encore à 10-18%* parmi les diplômés du tertiaire du même groupe d'âge. L'inquiétude porte sur le fait que les deux niveaux de compétence inférieurs représentent un handicap pour toute formation ultérieure. Ainsi, l'étude observe, parmi les personnes de ces deux niveaux de compétence, une participation nettement plus faible à des activités de formation continue.

L'analyse de l'OCDE & HRD CANADA¹¹ mentionne quelques facteurs influençant le niveau de littératie dans tous les pays analysés:

- le contexte familial dans lequel l'enfant se développe (niveau d'instruction des parents, soutien à l'apprentissage, compétences linguistiques, etc.),
- le contexte socio-économique dans lequel la personne adulte se trouve (p.ex. utilisation des compétences de littératie dans la vie professionnelle et quotidienne),
- Le niveau moyen de littératie dans un pays donné (plus élevé est celui-ci, moins accentuées sont les disparités de compétences entre les différents groupes sociaux).

La scolarité obligatoire

Après le niveau primaire, le système d'enseignement suisse connaît un passage au niveau secondaire I qui se caractérise, dans la plupart des cantons, par une sélection forte et souvent irréversible.¹² Deux sur trois élèves (avec de fortes variations entre cantons) environ suivent, au niveau secondaire I, des programmes à exigences étendues, accessibles par des critères de sélection variant selon les cantons. A peu près un sur trois élèves suit des programmes à exigences dites élémentaires. Le choix de formation subséquentes au niveau secondaire II est clairement plus limité pour le deuxième groupe que pour le premier. Ainsi, l'accès aux écoles préparant à la maturité et débouchant sur les formations universitaires est presque exclusivement réservé aux élèves des filières à exigences étendues. De même l'accès à plusieurs formations professionnelles est limité pour les élèves des filières à exigences élémentaires (OFS 1995a:pp.56-57, AMOS 1994, 1995). Sont surreprésentés dans les filières à exigences élémentaires, ainsi que dans les classes à programmes spéciaux (pour élèves étrangers, pour personnes handicapées), les élèves de nationalité étrangère et/ou provenant des couches sociales inférieures (OFS 1997g). La (trop) forte sélectivité des systèmes d'enseignement au niveau de la scolarité obligatoire en Suisse est d'ailleurs largement reconnue. Dans plusieurs cantons des projets pilotes sont en cours afin de rendre les différents niveaux d'acquis scolaires plus perméables, et les résultats de la sélection plus réversibles¹³ (cf. chap.5).

¹¹ cf. également GIROD 1997.

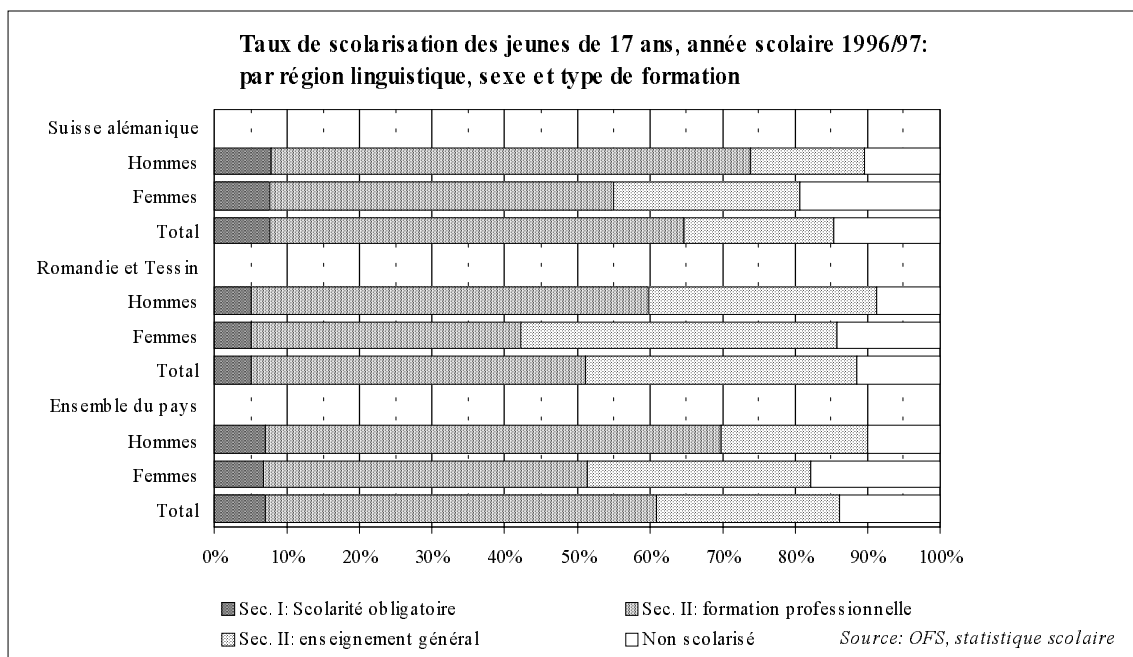
¹² Ce n'est que dans les cantons du Tessin et du Valais qu'une proportion importante d'élèves passe par un système de scolarité obligatoire sans sélection entre niveaux.

¹³ A relever qu'une évaluation d'un projet pilote zurichois montre que les effets de la sélection ne varient guère entre un système plus "perméable", actuellement à l'essai, et un système traditionnel d'enseignement (MOSER & THYN 1996, 1997).

Le niveau secondaire II

En 1996 plus de la moitié des jeunes de 17 ans¹⁴ suivait une formation professionnelle (54%), 1 sur 4 un enseignement de culture générale, pendant que 7% étaient encore scolarisés au niveau obligatoire. 1 personne sur 7 (14%) ne se trouvait dans aucune formation du niveau secondaire II (cf: graphique 4). Les variations par sexe et selon les régions linguistiques sont importantes. Quelle que soit la région considérée, les filles sont sous-représentées dans les formations professionnelles, tendant à suivre des formations de culture générale ou ne se trouvant pas en formation. Le choix d'un enseignement de type général prévaut en particulier en Suisse romande et italienne, où, parmi les filles, il est même plus fréquent (43%) que celui d'une formation professionnelle (37%). Si on tient compte de la nationalité, on observe que la non-participation à une formation post-obligatoire dépasse les 20% parmi les étrangers. Cette non-participation est encore plus élevée en Suisse alémanique (30%).

graphique 4



Le taux des diplômés du niveau secondaire II parmi la population de 20 ans (cf: tableau 4) montre que 2 personnes sur 3 obtiennent un certificat de capacité (formation professionnelle), 1 sur 5 un diplôme d'enseignement général (certificat de maturité, baccalauréat dans la majorité des cas), et 15% des jeunes de 20 ans se trouvent sans diplôme de formation post-obligatoire.¹⁵ Les variations selon le sexe sont significatives (femmes: 20%; hommes: 8%). La participation plus forte des femmes dans des formations de culture générale se reflète également dans le taux des diplômés: celui-ci s'élève, en 1996/97, à presque un quart (23%) parmi les jeunes femmes, comparé à 18% parmi les jeunes hommes.

¹⁴ C'est à l'âge de 17 ans que la probabilité pour un jeune est la plus élevée d'avoir a.) achevé la scolarité obligatoire et b.) pas avoir encore terminé une formation du niveau secondaire II (même si elle est de courte durée).

¹⁵ Concerne des jeunes qui n'ont pas du tout entrepris de formation post-obligatoire ou qui en ont commencé une ou plusieurs, mais n'en ont achevé aucune.

tableau 4

Population de 20 ans par sexe et par niveau/type de formation achevée, 1980-1996 (%)

	80/81	88/89	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97
hommes										
formation professionnelle 1)	74	78	78	77	73	73	72	72	72	74
enseignement général 2)	13	15	15	14	16	15	17	18	18	18
sans formation post-obligatoire 3)	13	7	7	9	11	12	11	10	10	8
femmes										
formation professionnelle 1)	54	68	67	67	62	60	59	58	57	57
enseignement général 2)	13	15	15	16	18	18	20	22	22	23
sans formation post-obligatoire 3)	33	17	18	17	20	22	21	20	21	20
total										
formation professionnelle 1)	64	74	73	72	68	67	65	65	65	65
enseignement général 2)	13	15	15	15	16	16	19	20	20	20
sans formation post-obligatoire 3)	23	11	12	13	16	17	16	15	15	15

1) Formations de plusieurs années seulement. Estimation sur la base de la participation en deuxième année et de la population de 16 à 21 ans

2) Y inclus formations des enseignants primaires

3) Eventuellement formation professionnelle de courte durée (1 année maximum)

Source: OFS, statistique scolaire

Dans l'évolution temporelle, on peut observer deux phases entre 1980 et 1996: la première, qui s'achève vers la fin des années quatre-vingts, est caractérisée par une forte diminution des personnes de 20 ans sans formation post-obligatoire (23% en 1980 et 11% en 1988). Ce sont surtout les jeunes filles en formation professionnelle qui contribuent à cette évolution. Alors qu'en 1980, une sur deux suit une formation professionnelle, cette proportion est de deux sur trois huit ans plus tard. Par conséquent le taux féminin de non-participation à la formation du niveau du secondaire II chute de 33% à 17% pendant cette période.

A partir de 1989, l'évolution est inverse quant à la formation professionnelle: le nombre de diplômes décernés passe de 68% à 57% parmi les femmes, soit une valeur proche de celle de 1980. Cette chute est compensée en bonne partie par une augmentation du nombre des jeunes femmes qui achèvent une formation de type général (progression de 15% à 23% entre 1988 et 1996). Cependant, au début des années 90, on constate également une certaine augmentation du pourcentage de femmes qui se trouvent sans formation post-obligatoire à l'âge de 20 ans (de 17% à 22%).

L'évolution parmi les jeunes hommes présente les mêmes tendances que pour les jeunes filles, mais de façon beaucoup moins marquée et surtout à un niveau général de participation nettement plus élevé.

Ajoutons que les disparités entre les sexes par rapport à la participation à la formation en tant que telle se renforcent encore si l'on tient compte du fait que les filles entrent davantage que les garçons dans des formations de courte durée et d'exigences, de prestige et de potentiel de carrière professionnelle plus faibles. Ces éléments de ségrégation et de stratification déjà présents au niveau des orientations de formation se retrouvent - et s'accroissent encore¹⁶ - sur le marché de l'emploi (OFS 1996h, FLÜCKIGER et al. 1995).

Enseignement supérieur

En 1995, une personne sur quatre complétait l'enseignement reçu au niveau secondaire II par une formation supérieure non-universitaire. Ce phénomène est nettement plus répandu en

¹⁶ Par d'autres éléments discriminatoires comme p.ex. l'incompatibilité structurelle entre famille et carrière professionnelle, etc.

Suisse alémanique (37%) qu'en Suisse romande et italienne (18%), et en particulier chez les jeunes hommes (30%, vs. 19% chez les femmes). Précisons que ce type de formation supérieure est très hétérogène: à la fois des cours de spécialisation de courte et de moyenne durée (moins de 3 ans) et souvent suivis en cours d'emploi (diplômes et brevets fédéraux, niveau CITE 97 5B) et des formations supérieures de trois ans à plein temps (en voie d'être reconnues comme formations universitaires, niveau CITE 97 5A) (OFS 1997f:pp.26-27).

En ce qui concerne le domaine universitaire, la Suisse se caractérise par un taux de diplômés parmi les plus faibles des pays membres de l'OCDE (7% en 1995). Là aussi, les différences par régions sont importantes (10% en Suisse romande et italienne vs. 6% en Suisse alémanique), et selon le sexe (9% pour les hommes et 5% pour les femmes).

3.2 Formation professionnelle duale

La formation professionnelle de type dual¹⁷ mérite une attention particulière dans le cadre de ce chapitre pour deux raisons:

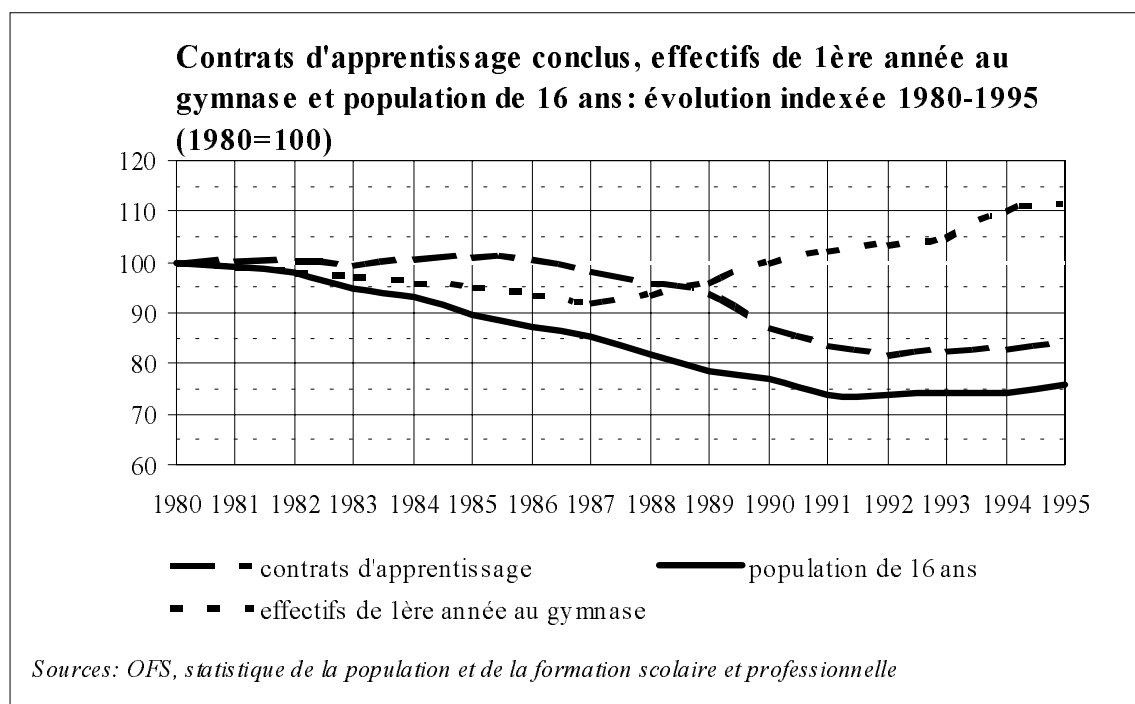
- les apprentis (formation professionnelle en entreprise) participent, sous un statut "hybride", en même temps au système d'enseignement et à celui de l'emploi (cf. chap. 2),
- le jeu de l'offre et de la demande sur le marché de l'apprentissage suit d'autres règles et principes que celui du reste du système d'enseignement. Il est particulièrement touché par la situation économique globale, que ce soit sur le plan structurel, ou sur le plan conjoncturel.

En Suisse, une des principales préoccupations à propos de la transition depuis le début des années quatre-vingt-dix a été, et l'est toujours, le nombre de places d'apprentissage: entre 1985 et 1992, le nombre de contrats d'apprentissage conclus par an a chuté de 66'000 à 53'500 (presque 20%). Dans la discussion politique et médiatique, on assimile ce phénomène à une pénurie de l'offre des places d'apprentissage, et on l'attribue souvent à une disponibilité réduite des entreprises à former des apprentis en période de basse conjoncture. Cependant d'autres facteurs influencent cette évolution:

- le net recul au cours des années quatre-vingts de la population des jeunes en fin de scolarité obligatoire,
- l'augmentation sensible du nombre de jeunes optant pour une formation gymnasiale à partir de 1987.

¹⁷ Formation pratique en entreprise et formation théorique à l'école professionnelle. Notons que toute formation professionnelle n'est pas de type dual. Une partie des apprentis suivent leur formation au sein d'écoles professionnelles à plein temps ou dans des ateliers-écoles publics. Ce type de formation professionnelle est plus répandu en Suisse romande et italienne qu'en Suisse alémanique.

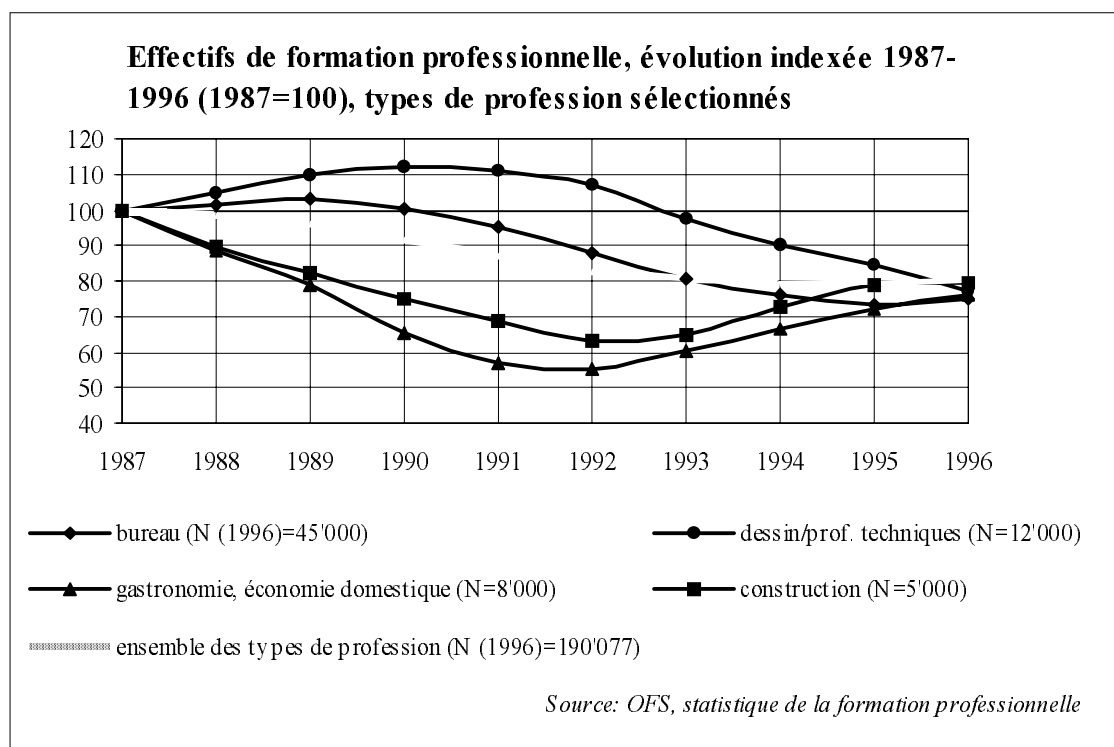
graphique 5



Il faut relever que la contraction de l'offre de places d'apprentissage s'est déjà effectuée pour une majeure partie pendant les années avant la crise, à la suite d'une demande en fort recul. Le début de la récession économique, années quatre-vingt-dix, coïncide avec la fin du recul démographique de la population âgée de 16 ans.

Le changement d'un marché caractérisé par un excédent d'offre de places d'apprentissage, années quatre-vingts, à un marché où la demande excède, années quatre-vingt-dix, a marqué l'évolution des différentes professions apprises: en période de choix sur le marché des places d'apprentissage, les effectifs dans les professions à bas prestige (potentiel de carrière faible) ont chuté, notamment dans les domaines de la construction, vente et gastronomie (de presque 50% entre 1987 et 1992), alors que les effectifs d'autres professions plus prestigieuses (dessin, technique, bureau) restaient à la hausse. En période de demande excédentaire, cette évolution s'est inversée (voir graphique 6).

graphique 6



Il est difficile d'apprécier le phénomène de la pénurie de places d'apprentissage, largement thématiqué dans les médias au cours des dernières années. Ceci est dû principalement au fait que la Suisse n'a pas disposé jusqu'à récemment de données statistiques permettant de chiffrer les variations entre offre et demande sur le marché de l'apprentissage. C'est seulement en 1996 qu'un instrument national de mesures régulières, "le baromètre des places d'apprentissages", a été introduit (LINK 1997, 1998).¹⁸

Une enquête de l'OFIAMT menée en 1996 auprès des cantons estime que la situation est tendue, mais pas dramatique. Quelques branches professionnelles sont plus touchées par la pénurie de places d'apprentissage (informatique, commerce, artisanat), ainsi que certaines régions, en particulier les centres urbains. Une même appréciation émane de la plupart des cantons enquêtés: la difficulté de trouver une place d'apprentissage touche davantage les jeunes de niveau scolaire faible, et/ou de langue étrangère (cf. chap. 1.3) (OFIAMT 1996b:3).

Une analyse récente des données du recensement des entreprises (DUMONT 1998), enquête effectuée tous les dix ans, montre qu'en 1995 les entreprises étaient effectivement moins disposées à former des apprentis qu'en 1985. Tandis qu'en 1985, environ un quart (24%) des entreprises formaient des apprentis, ce taux s'est réduit à 15% en 1995. Quelle que soit la mesure ou la ventilation, on constate un net recul de l'intensité des activités formatrices des entreprises dans la période observée.

¹⁸ Correspond à une des 37 mesures postulées dans le rapport du Conseil fédéral sur la révision de la formation professionnelle (CONSEIL FEDERAL 1996:24).

tableau 5

Indicateurs d'activité formatrice des entreprises, 1985 et 1995

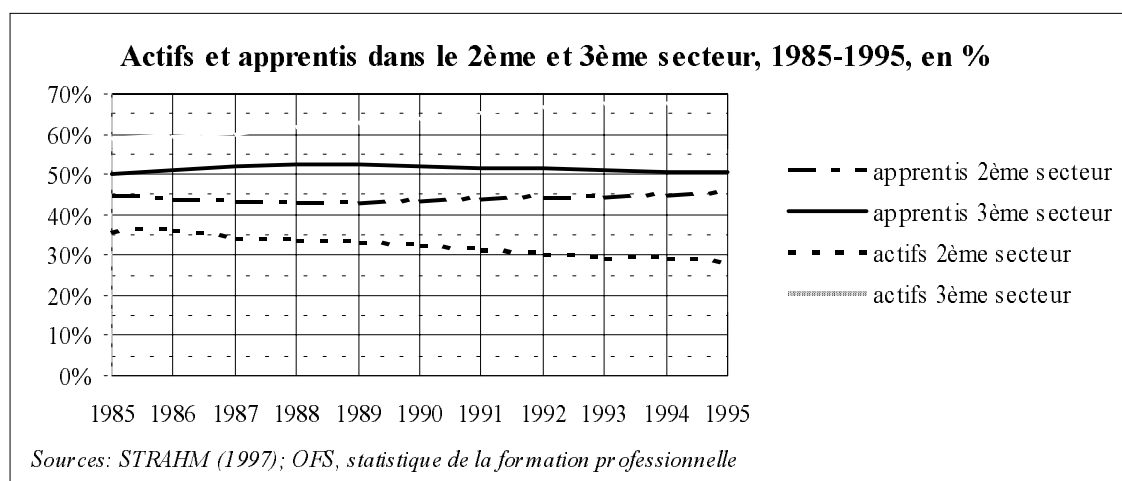
	pourcent d'entreprises formant des apprentis		nombre d'apprentis en pourcent du nombre d'employés	
	1985	1995	1985	1995
taille de l'entreprise				
1 à 9 employés	18%	11%	8.3%	5.1%
10 à 99 employés	53%	39%	7.1%	4.6%
100+ employés	81%	65%	4.6%	3.1%
secteur				
secondaire	34%	22%	6.4%	4.6%
tertiaire	21%	14%	6.0%	3.7%

Source: OFS, recensement des entreprises (Dumont 1998)

Dumont note que ce phénomène ne peut pas simplement être expliqué par la contraction globale du marché de l'emploi. Le recul des taux d'apprentis est sensiblement plus accentué que celui des indices d'occupation dans la même période d'observation. Ce n'est d'ailleurs pas (principalement) pour des raisons de coûts que les entreprises hésitent de plus en plus à former des apprentis. La raison qui est citée le plus fréquemment par les entreprises est le manque de temps (HANHART & SCHULZ 1998).

A noter que la tertiarisation croissante de l'économie ne se reflète que partiellement dans la répartition des apprentis selon les secteurs économiques. Le graphique ci-dessous montre un décalage croissant dans l'évolution par secteur entre apprentis et actifs: tandis que le pourcentage des actifs du 2e secteur, entre 1985 et 1995 a diminué de 36 à 28%, le même pourcentage parmi les apprentis en formation dans cette période s'est maintenu à 45%. Pour le 3e secteur, alors que la proportion des apprentis est également stable, celle des actifs est à la hausse (de 59 à 69%). La question que ces résultats soulèvent (question que pose également Borkowsky (1998): est-ce que le secteur de la production industrielle forme trop d'apprentis, et le secteur des services trop peu?

graphique 7



3.3 Trajectoires de formation

Disponibilité des données

Malheureusement jusqu'ici on ne dispose pas au niveau national d'instruments d'observation longitudinale¹⁹, permettant de suivre les parcours individuels des jeunes et dans le système de formation (et dans celui de l'emploi, cf. chap. 3.4). A notre connaissance, il n'existe que trois études longitudinales (dont deux encore en cours), toutes effectuées au niveau cantonal, et ne couvrant qu'en partie les périodes de transition dont il est question dans ce rapport (BERNATH et al 1989, VANETTA & DONATI 1998, Office d'orientation du Valais romand 1992, 1995).

A part ces études qui suivent une cohorte de départ pendant plusieurs années, certains cantons observent de manière régulière certains passages critiques dans les trajectoires formatives des jeunes. Ils sont plusieurs à enquêter p.ex. les élèves en dernière année de scolarité obligatoire sur leurs projets "après l'école". Les cantons de Genève, Zurich et Berne effectuent en plus une enquête auprès des bacheliers en ce qui concerne leurs projets après le baccalauréat. A Genève, cette enquête est également menée auprès des diplômés de formation professionnelle. Ce qui manque presque totalement²⁰, c'est des études sur les jeunes qui n'entreprennent pas de formation post-obligatoire.

Passage de la scolarité obligatoire au niveau secondaire II

Le passage de la scolarité obligatoire à une formation du niveau secondaire II est devenu une normalité pour la quasi-totalité des jeunes dans ce pays. Selon les estimations de l'OFS²¹, la proportion des sortants de la scolarité obligatoire qui n'entreprennent pas de formation ultérieure varie, depuis 1990, entre 5 et 7%. Ce passage mérite une attention particulière notamment pour deux raisons:

- pour environ la moitié de la population concernée, c.à.d. pour ceux et celles qui suivent une formation professionnelle, ce passage ne signifie pas seulement une transition d'un niveau d'enseignement au suivant, mais également (une première étape de) la transition du système d'enseignement au monde du travail (voir également p. 23),
- tous les indicateurs disponibles suggèrent qu'un "échec" au cours de cette phase essentielle de la biographie formatrice a des conséquences gravissimes pour les jeunes concernés: marginalisation, précarisation, exclusion (voir p.ex. ECKMANN-SAILLANT et al. 1994).

Pour une partie croissante de la population concernée, ce passage crucial ne se fait pas "directement". Depuis le début des années 90, on observe de plus en plus de jeunes qui passent, à partir de la scolarité obligatoire, non pas dans une formation de niveau secondaire II proprement dite, mais dans des "solutions intermédiaires" (année d'orientation, "10ème" année²², pré-apprentissage, etc.). Selon les statistiques fédérales, le nombre de jeunes se trouvant dans des "solutions intermédiaires" après la fin de la scolarité obligatoire s'est accru

¹⁹ Exception: pour les étudiants universitaires.

²⁰ A l'exception du canton de Genève, où il existe quelques études qualitatives sur la situation professionnelle de jeunes migrants (LACK et al. 1992, ABRIEL et al 1994).

²¹ Anna Borkowsky: Jugendliche ohne nach-obligatorische Ausbildung. Papier méthodologique non-publié du 10 mars 1998.

²² Se réfère à la durée de la scolarité obligatoire de 9 ans.

de plus de 40% depuis 1990, et leur proportion par rapport à une volée de la scolarité obligatoire est montée de 13 à 17% entre 1990 et 1996.²³ Cette tendance est confirmée par des observations faites au niveau des cantons (STUTZ-DELMORE 1997, AMOS 1994, 1995, DIP NEUCHÂTEL 1995). Les aspects suivants sont cités dans les sources disponibles pour expliquer ce phénomène:

- un besoin général plus grand d'"espaces intersticiels" (GAUDE 1997, VANETTA & DONATI 1998) de la part des jeunes afin de s'orienter (professionnellement),
- la pression démographique (cf: chap. 1.3) combinée avec un "marché d'enseignement" où l'offre stagne (dans le cas de l'enseignement général), ou recule (dans le cas de la formation professionnelle, cf: chap. 3.2),
- la nécessité de combler des lacunes d'acquis scolaires pour les élèves avec un "capital scolaire" faible (qui se trouvent, en tant que "candidats en bas de l'échelle", en concurrence renforcée avec les "bons" élèves suite à l'évolution résumée sous le point précédent (STUTZ-DELMORE 1997, AMOS 1994 1995).

Ce dernier aspect est particulièrement important pour les élèves migrants. Ainsi, toute une série de nouvelles offres de formation (pré-apprentissage, classes d'accueil de la scolarité post-obligatoire [CASPO], etc.; voir également chapitres 3.3.1 et 5.2) ont été instaurées dans les cantons les plus touchés par le phénomène de l'immigration et/ou de la contraction du marché des places d'apprentissage (Suisse romande et italienne en particulier, mais également Zurich).

Parcours "irréguliers" au niveau secondaire II

En 1980, 25% des jeunes entraient en formation post-obligatoire par une voie de "détour" (redoublement, interruption, deuxième entrée à partir d'une autre filière de formation post-obligatoire). Jusqu'en 1996 cette proportion s'est accrue (29%). Ce phénomène touche les filles (34%) davantage que les garçons (25%), les jeunes de Suisse romande et italienne (39%) nettement plus que ceux et celles de Suisse alémanique (24%).²⁴

Durée des formations au niveau secondaire II

Presque toutes les filières d'enseignement général et environ 7 sur 10 formations professionnelles ont une durée réglementée de trois à quatre ans. Au vu des constats résumés dans les deux paragraphes précédents, on peut faire l'hypothèse qu'il existe une certaine tendance à prolonger la durée globale de la formation à ce niveau. Cependant les données disponibles ne permettent pas de valider cette hypothèse de manière plus approfondie.

Trajectoires de formations tertiaires

Grâce à des données individualisées relevées régulièrement²⁵, les trajectoires de la formation tertiaire de type universitaire sont connues de manière plus détaillée que celles de tous les autres types de formation. Il ressort des analyses effectuées que la durée moyenne des études jusqu'à l'obtention du premier titre académique (licence ou diplôme) est d'environ 11 à 12 semestres (GALLEY 1992). Un peu plus d'une personne sur quatre quitte l'université sans

²³ Anna Borkowsky: Jugendliche ohne nach-obligatorische Ausbildung. Papier méthodologique non-publié du 10 mars 1998.

²⁴ Source: statistiques non-publiées de l'OFS.

²⁵ Données semestrielles individualisées gérées dans un Système d'information universitaire suisse par l'OFS.

diplôme final, taux d'abandon qui varie fortement selon le domaine d'études. Deux étudiants sur trois qui abandonnent l'université reprennent par la suite une autre formation de niveau tertiaire. Des études universitaires à temps partiel n'existent pas officiellement en Suisse, mais la fréquence et l'intensité de l'activité lucrative qu'exercent les étudiants en parallèle à leurs études indiquent qu'elles sont tout de même une réalité pour une proportion importante de la population estudiantine (MEYER 1996, DIEM 1997). Rappelons que l'égalité des chances d'accès à des études universitaires est loin d'être atteinte en Suisse (cf. p. 19).

En ce qui concerne les formations tertiaires de type non-universitaire, la Suisse ne dispose pas de données sur les trajectoires parcourues. Comme nous l'avons déjà soulevé dans la section 3.1 de ce chapitre, ce domaine comprend des types de formation extrêmement hétérogènes. Par rapport aux études universitaires, ceux-ci se distinguent par les caractéristiques suivantes:

- les étudiants qui suivent des formations non-universitaires disposent en général d'une formation (professionnelle) préalable qui est "négociable" en tant que telle sur le marché de l'emploi,
- dans la majorité des cas, les étudiants entrent dans ce type de formation après une certaine période de pratique professionnelle, et la suivent souvent en cours d'emploi. Pour bon nombre de ces formations, la pratique professionnelle est même une condition d'admission,
- dans le cas des cursus de formation de courte durée (moins de 2 ans) notamment, il est parfois difficile de distinguer s'il s'agit encore d'une formation initiale ou déjà d'une spécialisation ou d'un perfectionnement de type formation continue.

3.3.1 Jeunes sans formation post-obligatoire: groupes à risques et abandon

Nous avons vu que le taux global d'achèvement d'une formation du niveau secondaire II, qui se chiffre aujourd'hui à environ 85% (voir tableau 4, p. 22) pour la Suisse, est parmi les plus élevés de tous les pays OCDE. L'écart entre garçons et filles, très élevé au début des années 80 (87% pour les garçons vs. 67% pour les filles), s'est sensiblement réduit jusqu'à ce jour (env. 90% pour les garçons, 80% pour les filles).

En ce qui concerne les jeunes qui restent sans formation post-obligatoire, il faut bien distinguer entre ceux et celles qui ne l'entament jamais, et ceux et celles qui en débutent une ou plusieurs, mais n'en achèvent aucune. On estime en Suisse le premier de ces deux taux modeste (entre 5 et 7%). En ce qui concerne les taux d'abandon dans les formations du niveau secondaire II, les informations statistiques n'abondent pas. Hanhart & Schulz estiment qu'environ 1 apprenti(e) sur 10 n'achève pas sa formation professionnelle (HANHART & SCHULZ 1998:76). Pour les voies gymnasiales, ce taux est estimé à 15% (ibidem, p.77). Ces estimations des taux d'abandon internes à un type de formation donné ne dessinent qu'une image incomplète de la situation, car une jeune personne qui abandonne une voie de formation peut en entamer une autre que ce soit dans le même ou dans un autre type de formation du même niveau.

Quand on parle, en Suisse, de groupes de jeunes qui risquent de rester sans formation post-obligatoire, c'est surtout la situation des jeunes étrangers²⁶ qui apparaît inquiétante. Provenant fréquemment de familles de couches sociales inférieures avec des parents souvent démunis eux-

²⁶ Il faut préciser ici que la stratification sociale des étrangers en Suisse est extrêmement biaisée. On trouve dans cette population un véritable clivage nord-sud: d'un côté les étrangers des pays méditerranéens comme l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce, immigrés entre les années 50 et 80 en tant que main-d'oeuvre peu qualifiée, appartenant majoritairement à des couches sociales inférieures et inférieures-moyennes; de l'autre côté les étrangers provenant de pays de l'Europe du nord/ouest (et beaucoup moins nombreux que les premiers), avec une structure de stratification sociale biaisée vers le haut (sur-représentation des couches sociales supérieures même par rapport à la population "autochtone") (OFS 1997g, MEYER 1991).

mêmes de formation post-obligatoire (OFS 1997g:12), luttant avec des problèmes d'intégration sociale, scolaire et linguistique, leurs parcours scolaires sont semés d'obstacles dès le début. Ainsi, déjà au niveau de la scolarité obligatoire, les enfants d'origine étrangère sont largement sur-représentés dans tous les programmes d'enseignement à exigences faibles (programmes spéciaux pour enfants avec difficultés d'apprentissage) ou élémentaires (OFS 1997g).

Ce déficit d'acquis scolaires se renforce encore considérablement aux niveaux de l'enseignement post-obligatoire. Tandis que 3 sur 4 jeunes suisses entre 16 et 20 ans suivent une formation du niveau secondaire II, ceci est le cas pour 1 sur 2 étrangers seulement. La participation est particulièrement faible parmi les jeunes de l'Ex-Yougoslavie, de la Turquie et du Portugal (1 sur 3, voir OFS 1997g:23). Le taux des jeunes qui restent sans formation post-obligatoire est estimé trois fois plus élevé (23%) que celui des suisses (8%; *ibidem*).

La problématique s'est plutôt accentuée au cours des dernières années par le fait que des enfants de nouvelles couches d'immigration, à distance culturelle et linguistique plus grande (en comparaison avec des pays d'immigration "traditionnels" comme l'Italie ou l'Espagne), occupent de plus en plus les bancs des écoles obligatoires (Ex-Yougoslavie, Turquie, pays africains). Ainsi parmi les élèves étrangers scolarisés au niveau obligatoire, les enfants provenant des territoires de l'Ex-Yougoslavie forment aujourd'hui le groupe le plus nombreux de toutes les nationalités (OFS 1997g:15). Pour ces enfants et ces jeunes, s'ajoutent souvent aux problèmes d'intégration culturelle, scolaire et linguistique, des difficultés de statut légal (permis de séjour, voir LACK et al. 1992, ABRIEL et al. 1994), qui empêchent des projets de formation à moyen et long terme.

3.4 Flux d'entrée sur le marché du travail

Il n'existe pas en Suisse d'instruments standardisés et réguliers de mesure longitudinale qui permettrait d'observer "en temps réel" le passage des jeunes de la formation initiale à la vie active. Théoriquement, "l'Enquête suisse sur la population active" (ESPA), en place depuis 1991 en tant que *rotating panel* avec une période d'observation de cinq ans au maximum, pourrait se prêter à de telles analyses. Une recherche exploratoire à ce sujet (MEYER 1997) a cependant montré que la taille de l'échantillon est insuffisante pour arriver à des résultats d'une exactitude satisfaisante.

Si l'on fait abstraction des défauts méthodologiques mentionnés, on peut néanmoins observer quelques tendances intéressantes sur la base de cette analyse exploratoire:

tableau 6

Taux de chômage selon le statut de transition, 1992/93 à 1994/95

Période de transition	personnes en transition *			population active de 21-61/64 ans		
	IC borne inférieure	valeur estimée	IC borne supérieure	IC borne inférieure	valeur estimée	IC borne supérieure
1992/93	8%	15%	22%	2.8%	3.3%	3.7%
1993/94	7%	12%	17%	2.9%	3.4%	4.0%
1994/95	3%	7%	11%	2.6%	3.1%	3.6%

* Personnes sortant d'une formation initiale dans la période indiquée

IC borne inférieure: borne inférieure de l'intervalle de confiance (probabilité de 95% que la valeur réelle ne soit pas inférieure à cette valeur)

IC borne supérieure: borne supérieure de l'intervalle de confiance (probabilité de 95% que la valeur réelle ne soit pas supérieure à cette valeur)

Source: MEYER 1997/ESPA

- la population en transition²⁷ paraît être particulièrement touchée par le chômage. Les taux de chômage estimés pour la population en transition varient, pour la période observée (1992/93 à 1994/95) dans cette étude exploratoire, entre 7 et 15%, et sont donc nettement supérieurs à ceux calculés pour la population globale des jeunes âgés entre 15 et 24 ans (voir tableau 2, p. 10),
- une expérience professionnelle acquise au cours de la formation initiale semble sensiblement diminuer le risque de chômage après la transition,
- le niveau de rémunération initial de la population en transition s'élève environ aux trois quarts de celui de la population active de référence (21-61/64 ans),
- dès le début de leur carrière professionnelle, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes (femmes en transition: env. 1/3; hommes en transition: <1/4),
- environ une personne en transition sur cinq devra se contenter d'un contrat d'emploi limité dans le temps, les femmes plus fréquemment que les hommes,
- à peu près une personne sur trois en transition exerce, en première année d'occupation, une profession autre que celle apprise lors de sa formation initiale.

A part les données de l'ESPA, il n'y a que quelques regards ponctuels sur les processus de transition entre formation initiale et vie active. Le canton de Genève, p.ex., dispose d'une enquête régulière auprès des diplômé(e)s du niveau secondaire II (DECARRO 1991, 1993, 1997), menée six mois environ après l'obtention du diplôme.

En analysant les résultats de cette enquête à travers le temps (voir tableau 7), on constate:

- une forte augmentation du taux de diplômé(e)s (de 36 à 46% entre 1986 et 1996) qui poursuivent une formation au niveau tertiaire (surtout universitaire),
- une forte diminution des diplômé(e)s qui entrent directement sur le marché de l'emploi,
- une forte augmentation du taux des personnes au chômage jusqu'en 1992, puis une baisse de celui-ci.

Tandis que les deux dernières tendances sont surtout dues à l'évolution de la conjoncture, la première est plutôt une conséquence de la "nouvelle demande sociale" en matière de formation que décrit Amos (1994, 1995), demande qui favorise l'enseignement général à plein temps et avec une forte option pour le niveau tertiaire. Ceci est souligné par le fait que la proportion des certificats fédéraux de capacité (CFC) par rapport au total des diplômes à la fin du secondaire II a diminué tout au long de la période observée de 44% en 1986 à 29% en 1996.

tableau 7

**Diplômé(e)s du niveau secondaire II du canton de Genève:
Activité six mois après le diplôme, 1986-1996, en %**

<i>activité</i>	1986	1988	1990	1992	1994	1996
formation universitaire	20%	19%	22%	25%	26%	27%
autre formation	16%	21%	19%	20%	20%	19%
activité professionnelle	51%	48%	44%	31%	34%	34%
chômage	1%	1%	5%	13%	10%	9%
autre activité	12%	11%	10%	11%	10%	11%
Ensemble des titulaires de diplômes (N=100%)	3'620	3'516	3'628	3'451	3'358	3'545

Source: DECARRO (1997)

²⁷ Personnes en formation initiale pendant l'année x qui se trouvent hors formation et actives dans l'année $x+1$.

tableau 8

**Diplômé(e)s de formation professionnelle du canton de Genève:
Statut d'activité six mois après le diplôme, 1986-1996, en %**

<i>Profession apprise</i>	<i>statut d'activité</i>	1986	1988	1990	1992	1994	1996
Commerce et administration	actif occupé	80%	80%	76%	57%	61%	65%
	chômeur			6%	18%	14%	15%
Industrie et artisanat	actif occupé	81%	80%	78%	63%	66%	69%
	chômeur			7%	27%	21%	18%

Source: DECARRO (1998)

Si l'on ne tient compte que des titulaires d'un CFC, on constate facilement que la transition entre formation initiale et vie active est devenue considérablement plus difficile au cours de la période de crise économique des années 90. Tandis que dans la deuxième moitié des années 80, 8 sur 10 détenteurs de CFC étaient actifs et occupés 6 mois après l'obtention du diplôme, ceci n'était le cas plus que pour environ 6 sur 10 diplômés seulement en 1992 (voir tableau 8). Après 1992, la situation s'est légèrement détendue. Parallèlement, le taux de chômage atteignait son niveau le plus élevé en 1992, 18% pour les diplômés des professions de commerce et d'administration, et même 27% pour ceux de l'industrie et de l'artisanat. Entre 1992 et 1996, on peut observer une certaine amélioration par rapport au problème du chômage.

Dans le canton du Tessin, la situation de l'emploi des jeunes à la fin du secondaire II est encore beaucoup plus "provisoire" (et précaire): en 1997, seuls 2 sur 10 jeunes à l'âge de 21 ans étaient actifs, et le taux de chômage des jeunes était estimé à environ 30%.²⁸

Les résultats observés dans les cantons de Genève et du Tessin ne peuvent pas être généralisés pour l'ensemble du pays. Ils représentent plutôt deux situations régionales particulièrement précaires. Rappelons que selon l'ESPA presque 60% des jeunes de 21 ans sont actifs et en dehors d'une formation (voir graphique 2, p. 16).

Insertion à partir du niveau tertiaire

Contrairement aux transitions du niveau secondaire II, les passages entre formations du niveau tertiaire et vie active sont mieux documentés. Il existe depuis 1977 une enquête régulière biennale sur la situation de l'emploi des diplômé(e)s universitaires dans l'année suivant celle de l'obtention de leur diplôme (ASOU 1998a, 1998b.).²⁹ Selon les résultats les plus récents, plus de 84% des diplômés de 1996 exerçaient une activité lucrative en été 1997, alors que près du 8% se trouvaient au chômage.³⁰ Ceci représente une amélioration sensible de la situation de l'emploi par rapport à 1993, année de crise de l'emploi pour les diplômés académiques, alors que le taux de chômage se chiffrait à 10%. Il y a des décalages importants selon les régions linguistiques et les domaines d'études achevés. Le taux de chômage en Romandie de 11% en 1997 est plus du double de celui de la Suisse alémanique (5%). Ce sont les diplômés des sciences humaines et sociales qui sont le plus touchés par le chômage (>10%), alors que pour ceux et celles des sciences médicales et économiques, le taux de chômage reste inférieur à 5%. Ajoutons qu'une activité lucrative pendant les études facilite la transition entre formation académique et emploi (DIEM 1997).

²⁸ Le taux de chômage se rapporte uniquement aux jeunes ayant complété une formation post-obligatoire.

²⁹ L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne est la seule institution universitaire qui analyse annuellement l'insertion professionnelle de ses anciens étudiants (RICCI & WEBER 1995, 1997).

³⁰ Définition du chômage dans l'enquête: personnes n'exerçant pas d'activité lucrative et se déclarant être à la recherche d'un emploi.

Une enquête longitudinale auprès des diplômés de 1989 (BOETSCHI 1995) montre que les problèmes d'insertion des diplômés académiques sur le marché de travail sont dus dans une moindre mesure à des facteurs structurels (excédent de l'offre sur le marché de l'emploi académique) ou conjoncturels. Ainsi en 1993, le taux de chômage des diplômés de 1989, quatre ans après l'obtention du diplôme et en pleine crise économique, ne dépassait que de peu les 2%. Dans la même année, le taux de chômage des nouveaux diplômés universitaires (de 1992) était quatre fois plus élevé. Les taux de chômage des universitaires dans l'année suivant celle de l'obtention de leur diplôme est donc surtout un indicateur de problèmes de première entrée, d'insertion sur le marché de l'emploi.

Depuis 1993, l'enquête sur la situation de l'emploi citée ci-dessus est menée également auprès des diplômé(e)s des écoles supérieures non-universitaires (Nomenclature à partir de 1998: Hautes écoles spécialisées). En 1997, le taux global de chômage des diplômés non-universitaires était légèrement inférieur à celui des universitaires (6%). En analogie avec la situation des universitaires, le taux de chômage est plus de deux fois plus élevé en Suisse romande et italienne (10%) qu'en Suisse alémanique (<5%). Parmi les quatre types de formation tertiaire non-universitaire différenciés dans l'enquête (technique, économique/administratif, travail social et arts appliqués), ce sont les diplômé(e)s des arts appliqués qui sont touchés le plus sévèrement par le chômage (13% en Suisse alémanique, 23% en Suisse romande et italienne).

3.5 La formation continue

Selon une enquête nationale menée en 1993³¹ (OFS 1995b), 40% de la population adulte³² en Suisse participent chaque année à des activités de formation continue. Pour 7 sur 10 participants de formation continue, le but (exclusif ou partiel) des cours suivis est le perfectionnement professionnel.

Contrairement aux espoirs souvent exprimés dans les débats de la politique de l'éducation, la formation continue ne paraît guère, dans la situation actuelle, être le remède pour compenser les déficits de la formation de base. La fréquence des activités de perfectionnement est en nette corrélation avec le niveau de formation de base acquis: plus élevé est ce dernier, plus souvent une formation continue est entreprise (niveau tertiaire: taux de participation: plus de 50%; sans formation post-obligatoire: 20%).

La participation à la formation continue est nettement moins fréquente dans les régions romande (taux de participation: 33%) et italienne (23%) qu'en Suisse alémanique (43%).

Les sujets de perfectionnement le plus souvent indiqués sont les langues (17% des cours), l'informatique (13%), les arts et l'artisanat (13%) et la gestion d'entreprise et le marketing (8%).

Contrairement à la formation de base, la formation continue en Suisse relève principalement du secteur privé: 3 sur 10 cours de formation continue sont organisés à l'intérieur des entreprises (50% si l'on ne considère que les cours à but professionnel). La majorité des cours externes aux entreprises sont offerts par des institutions ou personnes privées (p.ex. écoles privées, associations professionnelles).

Le but visé dans le choix d'une formation continue varie fortement selon le sexe: les hommes participent deux fois plus souvent à une formation continue à but exclusivement professionnel (25%) que les femmes (12%). A l'inverse, les femmes sont plus de deux fois plus nombreuses

³¹ Depuis 1996, des informations détaillées sur la formation continue sont régulièrement (chaque 3 ans) recueillies dans l'Enquête suisse sur la population active (ESPA, cf:OFS 1997i).

³² Population résidante permanente âgée de 20 à 74 ans.

(18%) que les hommes (7%) à suivre des cours n'ayant aucun rapport avec le monde professionnel.

A part le niveau de formation initiale et la région linguistique, c'est également l'âge (participation plus faible des personnes âgées de plus de 54 ans), et le statut d'emploi (participation plus faible de la population non active) qui influencent la participation à la formation continue.

Au niveau politique et institutionnel, parmi les principales préoccupations, on trouve l'hétérogénéité et de l'offre et de la demande de perfectionnement, la qualité et la certification des cours, ainsi que le lien entre formation de base et formation continue.

4. Evolution des aspirations et des objectifs

Appréciation de la valeur de la formation

La nécessité d'une bonne formation de base représente un consensus général et incontesté en Suisse. De même, la formation continue est acceptée comme concept par quasiment tous et toutes (OFS 1995b).

Par rapport aux différentes filières de formation, l'importance et l'image de la formation professionnelle en Suisse paraissent être plus élevées si on les compare à d'autres pays de l'OCDE. La formation professionnelle est ancrée dans l'opinion publique comme une base solide pour une carrière professionnelle, contrairement au jugement exprimé dans plusieurs pays de l'OCDE (OCDE 1994c). Ainsi, la majorité des jeunes est de l'avis que l'apprentissage - dans le jugement de la société - est au moins équivalent à une formation universitaire (BRAUCHLI et al 1997). Cependant, les tendances décrites par l'OCDE, à savoir la propension à suivre des enseignements de type général, s'appliquent également à la Suisse (cf. p.ex. tableau 4, p. 22).

Appréciation de la valeur du travail

Selon les sondages réguliers UNIVOX (MEYER SCHWEIZER 1994), l'attitude de la population active vis-à-vis du travail a considérablement changé depuis les années soixante-dix: une majorité croissante ne lui attribue plus une valeur centrale ("important, mais ne devrait pas déranger les autres aspects de l'existence").

La Commission fédérale pour la jeunesse, dans un document intitulé "Quel avenir sans travail?" (CFJ 1997), a posé le problème de l'avenir des jeunes et de leur droit à une place dans le monde du travail, rappelant que même si les jeunes globalement ne sont pas plus touchés par le chômage que les autres groupes d'âges, le chômage des jeunes constitue un grave danger pour eux dans la mesure où c'est pendant cette première période de vie professionnelle qu'ils trouvent leur voie dans la société. Dans ses travaux elle s'est efforcée de comprendre le contexte dans lequel évoluent les jeunes aujourd'hui:

- une réflexion sur le travail en tant que valeur centrale a été développée, sur son rôle dans l'imaginaire collectif, et sur les rapports que la société entretient avec le travail alors que la réalité économique et sociale montre les limites d'une société qui s'organise essentiellement autour du travail rémunéré. Les activités effectuées en marge du marché du travail et non rétribuées (tâches domestiques, d'éducation et bénévoles) devraient être reconnues et valorisées en tant qu'alternatives au non-emploi et possibilités d'intégration à la société. Cette idée d'un changement de valeurs culturelles et sociales et d'un passage d'une "société de travail" à une "société d'activités" avait également été développée dans un manifeste de la Commission nationale suisse pour l'Unesco intitulé: Travailler demain: comment la formation relèvera-t-elle ce défi? (UNESCO 1996).

Appréciations partisans: les jeunes (tels que représentés par la CFJ)

- une bonne formation de base reste un avantage important dans la recherche d'un emploi, mais à elle seule elle ne garantit plus l'accès à une profession apprise ou à une formation désirée. Dans une situation de concurrence les jeunes en plus de leurs diplômes doivent davantage faire valoir des capacités personnelles qui leur permettent de s'adapter aux exigences du marché de l'emploi. En revanche une formation insuffisante comporte un risque très grand,

- la formation devrait être considérée comme un processus permanent de développement personnel, d'apprentissage, indépendamment de l'âge, du statut social et de l'activité exercée. Celle-ci n'est plus limitée aussi strictement dans le temps (l'étape avant la vie active), ni dans l'espace (l'école et les institutions de formation),
- les systèmes de formation actuels, conçus selon une logique linéaire du temps et une compartimentation rigide des filières, doivent être reconsidérés en fonction de l'évolution économique et sociale. Toute réforme devrait viser une plus grande perméabilité entre les filières, et entre les filières et le monde du travail.

La CFJ a également insisté sur la nécessité d'associer les jeunes à la définition des objectifs et des besoins de la formation, dans la mise en place de modèles de travail rétribué, et quant aux modalités de leur intégration dans la société. Pour cette Commission, il est impératif dans la mesure où les jeunes représentent une société en devenir, de prendre en compte leurs besoins et leurs attentes, en particuliers les besoins de ceux qui sont les moins bien intégrés ou les moins bien intégrables (CFJ 1997).

Appréciations artisanes: les syndicats

En 1993, la Jeunesse de l'Union syndicale suisse déposait une pétition munie de 36'000 signatures afin de proposer plusieurs réformes de la formation professionnelle (USS 1996). Celles-ci s'articulaient en particulier autour des points suivants:

- la nécessité d'un élargissement de la formation de base afin de favoriser l'entrée dans la profession,
- l'adoption d'une politique encourageant la formation continue par l'inscription dans la loi d'un congé payé de formation (droit à un an de perfectionnement professionnel après l'apprentissage, en tant que partie intégrante de l'apprentissage).

De tels changements auraient une influence directe sur les processus de transition et pourraient constituer un moyen pour combattre le chômage des jeunes.

La jeunesse de l'USS, estimant que l'apprentissage est aujourd'hui encore trop tributaire de l'entreprise dans laquelle il a lieu, a proposé plusieurs autres mesures:

- la possibilité pour l'apprenti de faire pendant sa formation des stages dans d'autres entreprises,
- le renforcement du rôle de l'école professionnelle en matière de cours d'introduction et sa promotion au rang de centre de qualification,
- l'homogénéisation des durées de formation à 3 ans,
- une articulation entre formation de base et formation pratique en entreprise et une professionnalisation de cette dernière.

Le Syndicat de l'industrie, de la construction et des services FTMH estimait déjà en 1994 (BRUNNER 1994), lui aussi, que la formation professionnelle de base, trop axée sur la formation de spécialistes et souffrant de lourdeurs, doit être révisée. Reprenant les propositions de l'USS, il propose de réduire le nombre de professions enseignées et de les regrouper dans de nouveaux secteurs professionnels, d'introduire une année de formation de base ayant trait aux divers secteurs professionnels, et de promouvoir le droit à une année de perfectionnement rétribuée à prendre avant l'âge de 30 ans.

Les syndicats en tant que partenaires sociaux ont également participé activement à la définition du rôle de l'assurance-chômage, en insistant en particulier sur la nécessité de réaliser de véritables mesures actives en faveur du perfectionnement professionnel et du recyclage. Citons à titre d'exemple la position du Syndicat de l'industrie, de la construction et des services FTMH qui s'est exprimé à ce sujet (BRUNNER 1994). Celui-ci postulait:

- le fait que le chômage est un phénomène trop souvent sous-estimé, que l'on considère son volume ou ses conséquences tant sur le plan individuel que collectif, en termes de perte identitaire, de coût économique et social, et de marginalisation,
- le droit absolu des jeunes à s'insérer dans la vie active et professionnelle après l'achèvement de leur formation,
- des possibilités pour les chômeurs sans CFC de rattraper leur formation de base,
- des structures de perfectionnement et la promotion de séjours de perfectionnement à l'étranger,
- une incitation des employeurs à garder les jeunes dans l'entreprise pendant la première année après l'achèvement de leur apprentissage, et à leur offrir des postes de travail avec l'aide des subsides accordés par l'assurance-chômage,
- la création de postes de stages en entreprise pour jeunes chômeurs, de même que la possibilité pour des jeunes en fin d'apprentissage de travailler pendant six mois dans une autre région linguistique.

Appréciations partisans: les employeurs

L'Union patronale suisse s'est récemment exprimée quant aux attentes des employeurs à l'égard des jeunes (Employeur suisse 9/1997). Elle relève que l'économie est située dans un système de mondialisation et de concurrence accrue où la notion d'emploi à vie a perdu de sa pertinence. L'économie exigeant dorénavant de ses travailleurs d'extraordinaires facultés d'adaptation, le patronat estime qu'il faudra de plus en plus, si l'on veut permettre aux jeunes d'avoir accès à de vastes champs d'activité, former des généralistes et donner un poids accru à la formation continue. Si pour les employeurs l'objectif principal est d'offrir au plus grand nombre de jeunes une place d'apprentissage ou un emploi et de rester compétitifs sur le plan international avec ces jeunes travailleurs, plusieurs attentes à l'égard des jeunes doivent néanmoins être satisfaites. Citons à titre d'exemple:

- la volonté d'être performant dans la mesure où du succès économique dépendra la possibilité de maintenir ou de créer des emplois,
- la mobilité professionnelle et géographique, soit l'attente d'une certaine flexibilité chez le jeune travailleur,
- la maîtrise de solides connaissances et aptitudes professionnelles dans le sens de connaissances spécialisées de base nécessaires dans l'optique d'une formation continue et de la mobilité professionnelle,
- la maîtrise de qualifications-clés (capacité d'innover, créativité, aptitude à travailler en équipe, sens des responsabilités, capacité à communiquer et sens critique, esprit d'analyse et de synthèse, endurance et aptitude à s'imposer, etc),
- ainsi qu'une bonne compréhension des réalités et des interactions de l'économie.

Ces attentes patronales couvrent un vaste ensemble de qualités professionnelles et humaines vers lequel chacun devrait s'efforcer de s'orienter.

5. Evolution des politiques, principaux changements

Les changements démographiques de ces dernières années, l'évolution de la demande sociale en matière d'éducation, de même que les mutations économiques et les aléas observés sur le marché du travail exercent une influence sur le système d'enseignement et conditionnent les politiques adoptées en matière d'emploi. Nombreuses sont les réformes en cours ou actuellement envisagées.

Une caractéristique de la situation suisse est sans doute un manque de recul par rapport à certaines mesures adoptées récemment, mais aussi l'absence d'une culture d'évaluation et un déficit de connaissances en matière de politiques de transition (cf: chap. 3 et 5.3).

Par rapport à l'ensemble des projets de réforme et mesures prises, aussi bien en matière de formation que sur le marché du travail, soulignons que leur pertinence par rapport à la problématique de la transition est inégale.

5.1 Politiques d'éducation et de formation, processus d'élaboration

Comme principales références citons les travaux de la Commission pédagogique de la CDIP qui s'est penchée à plusieurs reprises sur la situation du secondaire II, dressant un bilan et définissant des lignes directrices, ainsi que ceux du Groupe de projet secondaire II, dont la tâche est d'organiser un échange d'informations et de réaliser un travail de sensibilisation entre les différents acteurs concernés par les développements de ce degré d'enseignement et de formation qui, rappelons le, fait suite à l'école obligatoire (CDIP 1996).

A la base des réformes et des projets-pilotes en cours et en préparation pour le secondaire II, on observe une volonté:

- d'instaurer un dialogue entre des filières d'enseignement jusqu'ici trop séparés, et de promouvoir une meilleure intégration de ces voies de formation (perméabilité horizontale et verticale), en associant la CDIP, la Confédération, les milieux économique et pédagogique,
- de disposer à l'échelle nationale d'un système de reconnaissance des multiples titres et diplômes de fin d'études,
- d'établir des liens entre formation initiale et continue (promotion d'enseignements modulaires),
- de redéfinir une répartition des responsabilités et des modes de financement entre Confédération et cantons.

5.1.1 Structures, compétences et financement

Formuler et mettre en oeuvre une politique de l'éducation et de la formation dans un pays fédéraliste est incontestablement complexe. La tendance actuelle est de rechercher pour le degré secondaire II un effet de synergie entre l'enseignement général et la formation professionnelle malgré un éclatement des responsabilités, et de favoriser une approche d'ensemble des objectifs et des contenus de ces enseignements. Les réformes en cours tendent vers un système moins segmenté, plus flexible, et ouvert sur des voies nouvelles de l'enseignement supérieur et sur la formation continue. Il s'agit dans le futur de gérer un certain pluralisme et d'adopter des structures flexibles, éloignées des rigidités d'une stricte division des compétences de formation (CDIP 1996, p.23, 66-67, 88).

On peut parler de fédéralisme coopératif dans la mesure où diverses institutions de coordination et de concertation interviennent en matière de formation aussi bien au niveau intercantonal (CDIP) que régional (conférences régionales de la formation professionnelle [CRFP en Suisse romande et italienne, DBK en Suisse alémanique], etc.). En 1995 la CDIP, suite à l'adoption de nouveaux statuts, s'est dotée d'une organisation plus concise et plus efficace, qui tient compte des nouvelles tâches de coordination qui lui sont imparties, notamment en matière de HES et de formation professionnelle. En 1998, dans le cadre d'une réforme de l'administration fédérale, la formation professionnelle a été détachée de l'ex-OFIAMT³³ pour être regroupée avec la commission pour la technologie et l'innovation au sein d'un nouvel office: l'office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFPT), qui réglemente les domaines de la formation professionnelle de base, les HES, l'agriculture et l'économie forestière et organise la promotion technologique.

Enseignement général

L'enseignement général est organisé et financé par les cantons. La maturité gymnasiale (MG) relève du règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) du 16 janvier 1995 et de l'Ordonnance du Conseil fédéral sur le même sujet du 15 février 1995.

Le diplôme des écoles de degré diplôme (EDD) renvoie aux Directives de la CDIP pour la reconnaissance des diplômes du degré diplôme (DREDD) du 11 juin 1987. L'Accord sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études de la CDIP du 19 février 1993 permet de reconnaître la MG et le diplôme EDD sur le plan cantonal.

Formation professionnelle

L'organisation de la majorité des secteurs de la formation professionnelle se fonde sur l'art. 34ter de la Constitution fédérale. Sa réglementation relève de la Loi fédérale sur la formation professionnelle du 18 avril 1978 et de la Loi fédérale sur l'agriculture du 3 octobre 1951. La reconnaissance des certifications est fédérale: certificat de capacité (CFC) et maturité professionnelle (MP). Les modalités d'application et l'exécution sont cantonales. Les coûts se répartissent entre les cantons, la Confédération, les entreprises formatrices et les associations professionnelles. Le nouvel OFPT, issu de l'ex-OFIAMT, est responsable de la formation professionnelle au sein du Département de l'économie (DFE). Il élabore avec les associations professionnelles les prescriptions en matière de formation et d'examen, et conçoit les programmes d'enseignement des écoles professionnelles. Quelque 300 professions font l'objet d'un règlement. Diverses tâches sont assurées par les associations professionnelles, notamment les cours d'introduction.

Les formations professionnelles du domaine de la santé sont de la compétence des cantons qui en ont délégué l'organisation à la Croix-Rouge Suisse. Celles du domaine social, de la documentation, de la traduction et de la musique et, partiellement, des arts visuels dépendent des cantons. La reconnaissance s'opère également sur la base de l'Accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études (CDIP 1996, pp. 10-11).

Lignes directrices pour le secondaire II

La CDIP (1996, pp. 7-22) a élaboré onze lignes directrices qui présentent des propositions à mettre en discussion en vue d'une politique cohérente de coordination et de coopération entre l'enseignement général et la formation professionnelle, tant au niveau institutionnel que sur le plan pédagogique. Elles ont pour but de cerner des questions, d'ouvrir des débats et de poser des jalons permettant à chaque secteur de formation et aux cantons de situer leurs réformes dans une perspective commune et d'établir les liens nécessaires. Celles-ci ont pour objet:

- les ponts à établir au niveau institutionnel,

³³ L'OFIAMT, à son tour, a été renommé en Office fédéral du développement économique et de l'emploi (OFDE).

- les conditions d'accès, durée, passerelles et plates-formes de transition,
- les points communs et les spécificités des deux secteurs de formation,
- la diffusion de l'information et orientation,
- la formation du corps enseignant,
- les mesures d'accompagnement.

Modification de la loi sur la formation professionnelle (LFPr)

Cette révision, actuellement en consultation interne à l'administration fédérale, s'articule autour des thèmes suivants:

- un élargissement du champ de compétences aux professions qui ne sont pas réglementée par la Confédération (cf. chap. 1.4), à l'exception de celles de l'enseignement et des formations universitaires, élargissement qui nécessite une modification constitutionnelle,
- une formation de base axée sur la nécessité d'apprendre une vie durant (offres de formations modulaires, reconnaissance des acquis),
- la création de passerelles, d'une perméabilité horizontale et verticale entre les formations professionnelles et générales,
- la volonté d'interconnecter la formation de base et la formation continue,
- la nécessité d'un rôle plus actif de la part des autorités de la formation professionnelle (notamment gestion des places d'apprentissage),
- la mise à disposition de fonds complémentaires pour le lancement et l'encouragement de mesures innovatrices,
- une politique d'harmonisation avec les mesures du marché du travail afin que l'offre proposée dans le cadre de l'assurance-chômage (cf. chap. 5.2) s'intègre dans les structures existantes de la formation professionnelle.

Il s'agira à l'avenir de renforcer la qualité des formations, d'inciter les entreprises à former des apprentis, de disposer d'une loi-cadre suffisamment souple permettant de s'adapter à l'évolution technologique et à la situation du marché du travail, d'encourager de nouvelles formes de formation, de prendre en considération les besoins des femmes en matière de formation, et de mettre en place un système simple de financement lié aux prestations (projet d'une nouvelle péréquation financière entre Confédération, cantons et économie actuellement en consultation) (CONSEIL FEDERAL 1996, BARMETTLER 1997).

La Loi sur la formation professionnelle (LFPr) révisée devrait entrer en vigueur en l'an 2000.

Orientation professionnelle

L'orientation professionnelle est réglementée par la loi sur la formation professionnelle (1994). Elle est facultative et gratuite. Il incombe aux cantons de l'organiser. La Confédération verse environ quatre millions de francs par année pour l'orientation professionnelle (matériel de documentation, financement de la formation et du perfectionnement des conseillers). Les traitements et les frais administratifs sont pris en charge par les cantons. Les prestations fournies comprennent principalement:

- des activités de conseil et d'orientation en rapport avec:
 - le premier choix de profession ou d'école après la scolarité obligatoire,
 - la planification et le bilan de carrières professionnelles,
 - la recherche d'un emploi,

- des aides à la réalisation du choix de formation ou de profession (recherche de places de formation ou de stage, aide à l'obtention de bourses ou subsides de formation, etc.),
- la mise à disposition d'informations et de documentation (prestations des centres régionaux d'information publics (CIP), manifestations dans les classes terminales de la scolarité obligatoire, offre de cours d'information, etc.).

A part ces activités s'adressant principalement aux jeunes faisant leur premier choix de profession ou d'école, l'orientation professionnelle en Suisse met également à disposition des prestations pour les personnes handicapées et les personnes à la recherche d'un emploi qui sont encadrées par les Offices régionaux de placement (ORP, cf. chap. 5.2.1).

Un rapport d'évaluation, mandaté par l'OFPT et la CDIP et actuellement en consultation auprès des organes concernés (INDERBITZIN 1998), relève les points suivants par rapport à situation actuelle de l'orientation professionnelle:

- une grande hétérogénéité régionale des prestations en fonction de leurs structures organisationnelles décentralisées,
- un haut degré de reconnaissance de la part des utilisateurs factuels et potentiels,
- une bonne voire excellente qualité de conseil et particulièrement du matériel d'information et de documentation fournis,
- une focalisation des activités (trop) forte vers les jeunes faisant leur premier choix de profession ou d'école (au détriment d'autres groupes de la population avec des difficultés d'orientation),
- une focalisation des activités (trop) forte vers le conseil et l'information (au détriment d'aide à la réalisation et d'intervention concrètes).

5.1.2 Changements récents et envisagés

Le système éducatif helvétique est l'objet de nombreuses transformations aussi bien au niveau national que cantonal, où modifications institutionnelles, réformes et projets pilotes abondent. Présentons les développements récents intervenus à divers niveaux du système, ainsi que les principales orientations des réformes, dont l'état d'avancement et la mise en oeuvre varient suivant les secteurs d'enseignement et de formation et selon les cantons et les régions.

Formation professionnelle (secondaire II et tertiaire)

L'objectif est de rendre l'apprentissage plus attractif au moyen d'une actualisation et d'une revalorisation de celui-ci. Les réformes suivantes sont en cours ou prévues:

- création, depuis l'année scolaire 1993/94, de la maturité professionnelle en tant que nouvelle voie de formation ouverte sur les hautes écoles spécialisées (HES).³⁴ Celle-ci veut étendre la culture générale des personnes en apprentissage en offrant une formation scolaire élargie³⁵ (pendant l'apprentissage, après l'obtention d'un CFC, ou en cours d'emploi). Il existe quatre types de maturité professionnelle: technique, commerciale, artistique et artisanale,

³⁴ A l'heure actuelle, ceci concerne à peu près 10% des apprentis des professions pouvant déboucher sur une maturité professionnelle (ces dernières représentent 88% des personnes qui suivent une formation professionnelle).

³⁵ L'ordonnance d'application de la maturité professionnelle - à l'exemple de la maturité gymnasiale - prévoit entre autre une répartition des matières en matières fondamentales, prioritaires et complémentaires, ainsi qu'un enseignement en deux langues (maturité bilingue)

- transformation d'ici 2003 des écoles professionnelles supérieures de compétence fédérale en HES, à savoir les filières techniques, d'architecture, d'agriculture, d'économie, d'administration et d'arts appliqués. D'autres types de formation de compétence cantonale seront transformés après 2003, soit les filières sociale, de santé, pédagogique (formation des enseignants), d'arts visuels, de musique, etc. Cette réforme place la formation professionnelle sur un pied d'égalité avec le cursus gymnase-université, deux filières considérées comme équivalentes, quoique différentes.

Un maximum de dix HES seront créées dans le pays. Elles devront remplir un mandat d'enseignement, de recherche, de transfert de connaissances et de prestations à des tiers. L'adoption de concordats régionaux permettra de constituer les support communs à leur planification et à leur financement,

- révision de l'enseignement des branches de culture générale dans la formation professionnelle (plans d'études plus différenciés, introduction de modules de base, approche interdisciplinaire),
- définition d'une conception globale de la formation en vue d'un décloisonnement des professions, d'une perméabilité entre filières, d'une plus grande adaptation aux évolutions des professions et du marché du travail, et de liens à établir entre formation initiale et perfectionnement (introduction de systèmes modulaires dans certaines écoles techniques et de métiers),
- révision de la conception et des structures de l'apprentissage en vue d'un regroupement par branches et d'une réduction du nombre de métiers enseignés (introduction de troncs communs pour différentes professions, accent mis sur des compétences polyvalentes et des qualifications-clés); au stade de la réflexion et de projets-pilotes (industrie des machines, hôtellerie et restauration, technique du bâtiment, arts graphiques, etc). Actuellement plus de 70 règlements d'apprentissage font l'objet d'une révision.

Enseignement général

- Ecoles de maturité: abolition des types de maturité (filières de spécialisation), raccourcissement de la durée d'enseignement dans certains cantons; réduction du nombre de disciplines enseignées,
- redéfinition de la position et du profil des écoles de degré diplôme (connaissances préprofessionnelles pédagogiques, paramédicales, sociales, administratives et artistiques) (EDD), suite aux modifications intervenues dans le domaine des formations avoisinantes et subséquentes aux filières EDD. Problèmes de certifications et de leur accès aux HES et aux écoles supérieures; au stade de la conception et de la concertation.

Formation des enseignants

Remise en question de la formation des enseignants préscolaires et primaires, rattachée jusqu'ici dans plusieurs cantons au secondaire II, et qui deviendrait une formation professionnelle postsecondaire, à intégrer au niveau tertiaire (Institut, Haute école pédagogique ou université). Les cantons et les régions se chargent de la mise en oeuvre.

Enseignement universitaire

Les principaux changements intervenus ou en cours ces dernières années sont les suivants:

- modifications de la plupart des lois universitaires cantonales accordant davantage d'autonomie aux universités (finances, personnel, organisation) et instituant des conseils académiques ou universitaires avec une large participation externe,

- révision de la loi fédérale sur l'aide aux universités (LAU), visant des réformes aux niveaux institutionnel (création d'une nouvelle Conférence intergouvernementale) et financier (passage d'un système de financement basé sur les dépenses à un mode d'allocation aux prestations),
- mise en place de programmes financés par la confédération en faveur de la formation continue, de la relève universitaire, de la mobilité (OFES 1995, p33, ASSEMBLEE FEDERALE 1997, KLEIBER 1998).

5.2 Politiques sur le marché du travail, processus d'élaboration

La montée du chômage depuis le début des années 90 a nécessité une remise en cause de l'organisation traditionnelle des institutions chargées des politiques du marché du travail et du Service public de l'emploi (SPE), dont l'efficacité était suffisante en période de plein emploi, mais qui n'arrivaient pas à faire face à l'extension du chômage et aux problèmes que celle-ci pose. Pendant cette même période la Loi sur l'assurance-chômage (LACI) a fait l'objet de deux révisions partielles, et des mesures ont été prises en matière d'assurance-chômage dans le cadre d'un arrêté fédéral urgent.

Rappelons que les politiques du marché du travail ont fait l'objet d'un examen détaillé en 1995 (OCDE 1996).

5.2.1 Structures, compétences et financement

- l'Office fédéral du développement économique et de l'emploi (OFDE), qui fait partie du Département fédéral de l'économie, est l'autorité dont relève le marché du travail. Il exerce les fonctions de bureau central et intercantonal de coordination. Il fixe les grandes lignes des politiques du marché du travail et du SPE, prend les mesures qui s'imposent dans l'intérêt de l'économie nationale, et surveille leur application dans les cantons,
- deux lois constituent le cadre légal fédéral: la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) du 25 juin 1982, et la loi fédérale sur le service de l'emploi et la location des services (LSE) du 6 octobre 1989. Ces lois sont complétées par des ordonnances d'application. Elles ont fait l'objet de révisions partielles. Le Parlement peut introduire des arrêtés fédéraux urgents pour prendre des mesures temporaires,
- la mise en oeuvre de la politique fédérale du marché du travail (exécution des programmes du marché du travail et SPE) sont de la compétence des cantons, avec une décentralisation très marquée en faveur des offices communaux du travail et des Office régionaux de placement (ORP). Chaque canton dispose d'un SPE. C'est un office cantonal du travail (OCIAMT) qui supervise les offices du travail établis dans chaque commune. Des lois spéciales d'exécution ont été promulguées par certains cantons,
- suite à la montée du chômage, le SPE a dû élargir ses fonctions. Celles-ci se rapportent aussi bien à l'observation de l'évolution du marché du travail, qu'à l'assistance personnalisée des demandeurs d'emploi et des employeurs, la recherche active des possibilités de placement, l'amélioration des aptitudes à l'emploi des demandeurs et la mise en oeuvre de mesures actives en faveur des chômeurs,
- le fonds fédéral de compensation de l'assurance-chômage, financé par des cotisations pour moitiés des employeurs et des travailleurs, assure le budget des programmes du marché du travail (indemnisation du chômage et mesures actives visant le marché du travail). En cas

de déficit, le fonds de compensation peut emprunter à parts égales auprès de la Confédération et des cantons afin de payer les prestations prévues. Plusieurs majorations du taux de cotisation et de nouveaux emprunts auprès des autorités fédérales et cantonales ont eu lieu ces dernières années. Les cantons et les communes interviennent également par des systèmes de soutien aux chômeurs et des régimes d'aide sociale dans le financement des programmes du marché du travail. Avec la montée du chômage de longue durée et l'épuisement des droits de certains chômeurs, ces services sont de plus en plus sollicités,

- contrairement aux autres pays de l'OCDE des services de placement publics et privés coexistent, avec jusqu'ici une prédominance de ces derniers. Les activités des ORP viennent, selon un principe de collaboration, compléter et non pas concurrencer l'offre des placements privés,
- les indemnités de chômage sont versées par les caisses publiques cantonales ou par des caisses privées (OCDE 1996: 55-73).

5.2.2 Changements récents et envisagés

Réforme de la Loi sur l'assurance-chômage (LACI)

Suite à la détérioration rapide du marché du travail, des pressions ont été exercées en faveur d'une réforme de la loi de 1984. Une première révision partielle a été entreprise en 1990, suivie de l'entrée en vigueur en 1993 d'un arrêté fédéral urgent qui visait à étendre la durée de l'indemnisation des chômeurs. Une deuxième révision partielle est depuis intervenue dont l'objectif est de renforcer les mesures actives de réinsertion par rapport aux mesures passives de garantie des ressources.

Début 1996 la première étape de la réforme de l'assurance-chômage est entrée en vigueur. Elle prévoit notamment:

- l'introduction d'un délai de carence avant le début de l'indemnisation,
- la réduction de la durée d'indemnisation des pertes de revenu pour cause de chômage partiel et d'intempéries,
- une définition plus restrictive du travail "convenable",
- une augmentation des pénalités pour attitude non coopérative des demandeurs d'emploi,
- la mise en place de gain intermédiaire dans le cas d'un emploi peu payé.

Un an plus tard la seconde étape de la réforme entraine en vigueur:

- elle met l'accent sur le développement de programmes actifs du marché du travail. Certains de ceux-ci concernent explicitement les jeunes chômeurs et les premiers demandeurs d'emploi,
- les chômeurs ont droit dorénavant à une aide financière pendant deux ans ou 520 jours, pour autant que la personne au chômage participe à une mesure du marché du travail et que le canton puisse lui offrir une place en emploi temporaire ou une place de formation³⁶,
- la mise en application du principe d'activation nécessite la création d'un réseau d'offices régionaux de placement (ORP) en tant que services de placement et d'insertion dans des

³⁶ Sans participation à une mesure du marché du travail, l'assuré a droit indépendamment de la durée de cotisation mais selon son âge, à 150 (jusqu'à 50 ans), 250 (entre 50 et 60 ans), ou 400 (à partir de 60 ans) indemnités journalières normales. Il peut ensuite toucher des indemnités journalières spécifiques, en cas de participation à une MMT, ou des indemnités journalières spécifiques compensatoires, si le canton ne peut lui offrir de MMT.

programmes du marché du travail. La mise en place de ces offices régionaux (150 ORP, effectif en personnel de 2'500 collaborateurs en phase de plein développement, coût pour 1997 estimé à 300 millions, effectif de chômeurs de 200'000 personnes) est du ressort des cantons. Des directives établies par l'OFIAMT règlent les modalités de cette professionnalisation et régionalisation du placement. Le fonds de compensation de l'assurance-chômage participe au financement des coûts de création et de fonctionnement de ces nouvelles structures (OFIAMT 1997a, 1997c, OCDE 1997d).

Mesures actives visant le marché du travail

La deuxième étape de la révision de la loi sur l'assurance chômage oblige les chômeurs à contribuer activement à leur réinsertion sur le marché du travail. Cette innovation doit permettre de raccourcir la durée moyenne du chômage et d'accorder une priorité non plus à la perception passive d'indemnités mais à la réinsertion active.

Les mesures du marché du travail se composent de cours, de programmes d'emploi temporaire, de stages en entreprise et dans l'administration, d'allocations d'initiation au travail, d'allocations de formation et d'encouragement à une activité indépendante.

Les objectifs essentiels des MMT sont de:

- favoriser la réinsertion aussi rapide que possible des assurés sur le marché du travail,
- réduire le risque de chômage de longue durée,
- développer la qualification professionnelle des demandeurs d'emploi,
- offrir aux jeunes chômeurs qui sortent de formation la possibilité d'acquérir une première expérience professionnelle.

L'objectif de plusieurs de ces mesures actives concernent les jeunes demandeurs d'emploi (16-24 ans):

- les semestres de motivation sont des programmes d'emploi temporaire destinés aux jeunes qui ont quitté l'école, au sortir de la scolarité obligatoire,
- les stages professionnels doivent permettre aux jeunes qualifiés d'acquérir une première expérience professionnelle, en particulier aux jeunes chômeurs qui sortent d'apprentissage, mais aussi aux assurés qui n'ont plus exercé d'activité lucrative depuis assez longtemps,
- les entreprises d'entraînement sont conçues expressément pour les jeunes chômeurs sortant d'apprentissage, subsidiairement pour les femmes en reprise d'activité. Celles-ci vendent et achètent des produits fictifs, principalement dans le secteur commercial, en collaboration avec d'autres entreprises d'entraînement.³⁷ Les participants s'entraînent aux travaux tels qu'ils sont exécutés dans la réalité.
- les allocations d'initiation au travail permettent à un chômeur de se faire engager par une entreprise pour y être initié au travail pendant trois à six mois. Elles sont conçues pour les chômeurs qui, pour des motifs inhérents au marché du travail, ont de grandes difficultés à trouver un emploi. Elles visent à inciter les employeurs à engager un chômeur même si celui-ci ne satisfait pas entièrement au profil d'exigences.

A ces mesures s'ajoutent toutes celles de perfectionnement et de reconversion. Une aide sous la forme de services d'information a également été apportée aux jeunes sans emploi durant leur école de recrues.

³⁷ Environ une trentaine d'entreprises d'entraînement au niveau national offrant quelque 300 postes de travail.

Les cantons sont responsables de la mise en place des programmes actifs du marché du travail. L'offre de mesures du marché du travail a fortement augmenté ces dernières années. En 1995 le nombre des MMT, en terme de places années, s'élevait à 6'638. En 1996, il y en avait 20'660. Depuis le 1er janvier 1997, les cantons ont l'obligation de mettre 25'000 places années de mesures d'emploi temporaire et de formation à la disposition des demandeurs d'emploi. Les coûts de ces mesures sont supportés par le fonds de compensation de l'assurance-chômage. Les cantons fournissent une contribution forfaitaire de 3'000.- francs suisses par place année.

L'OFDE a mis en place un système de controlling qualitatif et quantitatif de l'efficacité de ces mesures, assuré par les services de logistique des mesures du marché du travail (LMMT), services intégrés aux offices cantonaux du travail et financés par des crédits alloués par la Confédération. Un concept de gestion de la qualité des MMT et des instruments de contrôle sont en phase de développement et déjà testés dans plusieurs régions pilotes (OCDE 1996, 149, 159; OFIAMT 1997a, 1997c, 1997d).³⁸

Politique incitative en matière de places d'apprentissage

Au printemps 1997, le Parlement adoptait un arrêté fédéral pour l'élaboration de mesures de soutien à l'offre de places d'apprentissage d'un montant de 60 millions de francs à appliquer dans un délai de trois ans. La question de l'adoption d'une politique incitative en la matière fait actuellement l'objet d'une consultation auprès de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national afin d'en examiner l'opportunité. Les modalités d'exécution proposées concernent:

- l'encouragement des cours d'introduction en vue de décharger les entreprises pendant la phase initiale de l'apprentissage,
- la création de structures de formation communes à plusieurs entreprises,
- la gestion active de l'offre des places d'apprentissage par les autorités cantonales de la formation professionnelle, lancement d'une campagne de promotion et amélioration de l'information sur les professions,
- l'allègement des charges financières des entreprises qui forment des apprentis,
- la participation de la Confédération au financement des préapprentissage, des cours d'intégration et des stages en entreprises.

La réalisation et le financement de ces mesures reposent sur des mandats de prestations conclus avec les cantons, nouveau modèle de financement à expérimenter dans le cadre de cette politique incitative (OFDE, 1/98).

Ajoutons qu'indépendamment des mesures promulguées au niveau fédéral, plusieurs motions ont été déposées par les députés de différents cantons. Elles ont pour objet notamment l'adéquation de la formation aux exigences d'insertion dans le monde du travail, le chômage des jeunes, les difficultés rencontrées en début de vie professionnelle, la nécessité de créer davantage de places d'apprentissage, la mobilité géographique des travailleurs, le développement de collaboration intercantonale en matière de placement, etc.

De leur côté les associations professionnelles n'ont pas manqué à l'exemple de l'industrie des machines d'intervenir auprès de leurs entreprises en leur demandant de prendre différentes mesures afin de limiter le chômage des jeunes: maintien des places d'apprentissage, occupation

³⁸ Alors qu'en 1996 le nombre des emplois vacants annoncés aux ORP était en moyenne de 4'298, cette moyenne était montée à 7'317 pour les deux premiers mois de 1997, soit une augmentation de 70%. Les statistiques du canton de Soleure (ORP créés dans le cadre d'un projet pilote en 1995 déjà), montrent que la durée moyenne du chômage a pu être abaissée, entre 1994 et 1996, de 247,9 à 206,7 jours civils. Dans la même période, la moyenne suisse a reculé d'un jour et demi seulement, passant à 237,0 jours.

des jeunes ayant terminé leur apprentissage, création de places pour des stagiaires, transformation d'emplois à plein temps en emplois à temps partiel, développement de mesures d'aide au placement de jeunes en fin d'apprentissage, et information du public, etc. (Journal des associations patronales, 1993).

Par ailleurs, une initiative populaire "pour une offre appropriée en matière de formation professionnelle" a été lancée en avril 1998, demandant de promouvoir la création de places d'apprentissage et proposant la création d'un fonds de financement sous l'égide de l'administration fédérale.

Initiatives cantonales

Indépendamment des politiques relatives au marché du travail décidées au niveau de la Confédération et de leur mise en oeuvre par les cantons, ceux-ci ont souvent pris des initiatives sous la forme de projets-pilotes afin de lutter contre une dégradation du marché du travail local. L'objectif de plusieurs d'entre-elles est d'apporter une réponse au chômage des jeunes et de faciliter la transition entre formation et vie active. Parallèlement des mesures de relance économique ont été introduites par certains cantons afin d'apporter une aide financière aux entreprises qui acceptent de former des apprentis. Une partie des frais engendrés par la formation des apprentis est parfois prise en charge par le canton (VS).

Selon les cantons les efforts ont été mis tantôt sur l'orientation, la formation et le placement. On observe que les mesures prises au niveau de ces cantons visent essentiellement à favoriser un moment particulier de la transition: le passage de l'école obligatoire au secondaire II. Les informations à disposition ne permettent pas d'être exhaustifs. C'est à titre d'exemples que nous citons les initiatives cantonales suivantes:

- amélioration de l'information sur les possibilités d'apprentissage et la réalisation d'enquêtes auprès des maîtres d'apprentissage et des élèves de dernière année de scolarité obligatoire afin de déterminer leurs besoins (VS)³⁹,
- extension des systèmes de pré-apprentissages et de formation pré-professionnelle (ZH, NE, FR, JU),
- développement des apprentissages "plus" par l'introduction de modules d'intégration et de mise à niveau pour les jeunes étrangers et les jeunes récemment immigrés (ZH, GR, OW, NE),
- création de classes d'accueil pour jeunes étrangers dans le cadre de la scolarité obligatoire et post-obligatoire (VS, NE, GE), de centres de contacts Suisses-immigrés⁴⁰ (GE), de cours d'intégration (VS),
- classes de 10ème année (NE, VD), classes de perfectionnement (VD, JU), classes de préapprentissage (JU, VS), ateliers de formation pratique (JU), classes de préparation à la vie professionnelle (VD), classes d'insertion ou d'encouragement à la formation professionnelle (GE), classes de préformation (NE), et cours d'introduction qui s'adressent aux jeunes en difficultés scolaires ou professionnelles,
- mise sur pied de "semestres de motivation", programme d'occupation, de formation et de réinsertion pour les jeunes entre 15 et 20 ans en fin de scolarité ou en rupture d'apprentissage (VS),
- projet "Jeunes-emploi" pour chômeurs de 15 à 17 ans sans formation post-obligatoire. Offre de stages en entreprises, notamment dans des entreprises d'utilité publique (NE),

³⁹ Pour l'abréviation des noms de canton, se référer aux tableaux 1 et 2 en annexe.

⁴⁰ Sur initiative privée.

- projet "Tremplin jeunes" pour jeunes ayant connu des parcours difficiles. Offre d'entretiens, de bilans, et possibilités de stages de courte durée (GE), etc. (Interdialogos 1996, Résonances 1997, BORY 1997).

5.3 Suivi et recherche

Afin de pouvoir décrire et comprendre le phénomène de la transition entre la formation initiale et la vie active en Suisse, il faudrait développer davantage des approches interdisciplinaires et des instruments d'observation longitudinale. Les données longitudinales, comme le constate le chapitre 3, sont jusqu'ici extrêmement rares et plutôt ponctuelles, à la fois dans leur dimension spatiale (études régionales seulement), et dans leur dimension temporelle (manque de continuité). En plus, le point terminal de la période d'observation dans ces études est souvent précoce par rapport au phénomène de la transition: la plupart des études réalisées ou en cours observent leurs objets de recherche jusqu'à l'âge de 21 ans environ, âge auquel le processus de transition n'est nullement achevé pour une partie non négligeable de la population concernée. S'ajoute à ce constat la nécessité d'observer la population de transition pendant une période minimale après l'insertion sur le marché de l'emploi, indépendamment de l'âge et du niveau d'enseignement à partir desquels la transition se fait. Si on observait, de manière systématique, la population concernée pendant les premiers quatre ou cinq ans de la carrière professionnelle qui suivent la formation initiale, on saurait mieux distinguer entre problèmes structurels et conjoncturels, à la fois du point de vue économique et quant à la structure de qualification des jeunes en transition.

En ce qui concerne l'interdisciplinarité des approches, les disciplines impliquées sont encore à la recherche d'un langage commun. De plus, elles sont loin d'avoir satisfait aux exigences de leur propre domaine d'étude. Ainsi, à titre d'exemple, les sciences de l'éducation n'ont que récemment commencé à développer et à appliquer des approches systémiques dans leur pratique de recherche. C'est entre autres grâce au Programme national de recherche "Efficacité de nos systèmes de formation"⁴¹, que le regard des sciences de l'éducation s'est élevé au-delà de son domaine traditionnel d'observation: la salle de classe.

Ainsi, les processus de transition sont une sorte de *black box* qu'on essaie, pour l'instant, de circonscrire au moyen de quelques indicateurs, faute de résultats scientifiques capables de décrire et de comprendre ces processus en tant que tels. Des études qui se focaliseraient sur des points critiques dans ces processus de transition (p.ex. passage entre scolarité obligatoire et niveau secondaire II, changement d'orientation, insertion professionnelle après l'apprentissage, etc.) seraient déjà un progrès par rapport à la situation actuelle.

Dans les milieux politiques et scientifiques, on est conscient de cette situation insatisfaisante. Un nouveau Programme national de recherche "Formation et emploi" (HOTZ-HART 1997) est prévu, qui devrait combler les lacunes de la recherche dans les domaines suivants:

- une compréhension des structures des systèmes de formation et de l'emploi,
- une connaissance des interdépendances entre formation et marché du travail,
- les possibilités d'améliorer de manière durable la situation de l'emploi,
- une analyse de l'état actuel des systèmes de formation et de l'emploi dans les domaines de la formation tertiaire et de la formation continue,

⁴¹ Fonds national pour la recherche scientifique FNRS: Programme de recherche national (PNR) 33 "Efficacité de nos systèmes de formation. Budget global: 15'000'000 francs suisses. Nombre de projets de recherche: 36. Durée: 1993-1998.

ceci dans le but d'élaborer des bases de décision, des idées et des propositions pour des réformes institutionnelles ainsi que pour des réformes des politiques d'enseignement et de l'emploi. Ce programme, avec un budget de 8'000'000.- de francs, sera, sous réserve de l'approbation des chambres fédérales, lancé à la fin de 1998 ou en 1999.

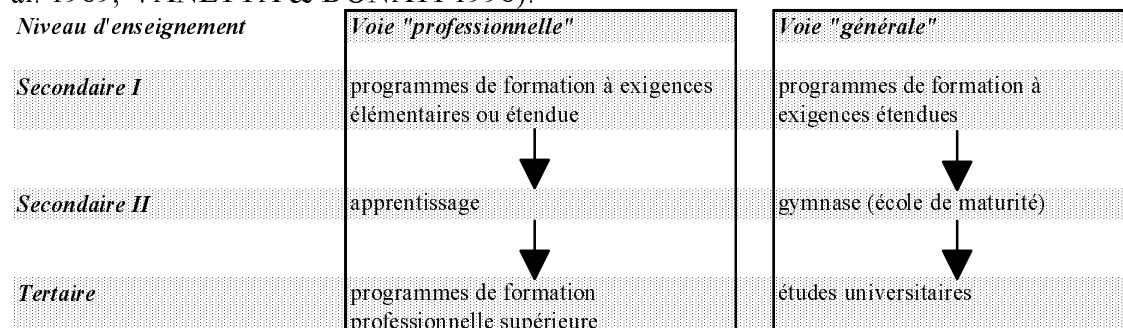
En ce qui concerne les lacunes des données de base, le Programme prioritaire de recherche "Demain la Suisse", actuellement en cours, prévoit d'en combler quelques-unes dans son module: "Elaboration d'instruments d'observation régulière". Deux de ces instruments pourraient dans le futur être exploités en matière de transition:

- l'enquête "Monde du travail" dans le cadre des enquêtes répétitives ISSP, en réalisation en Suisse au cours de l'année 1998, est d'un intérêt particulier pour le phénomène de la transition. Elle est menée auprès de 3000 personnes et aborde les thèmes des conditions de travail et de salaire ainsi que des questions d'orientation individuelle par rapport au monde du travail (ARMINGEON 1996),
- le panel ménage permanent (JOYE & SCHERPENZEEL 1997), lancé en 1998, enquêtera un minimum de 3'300 ménages comprenant au moins 6'500 personnes adultes (15+ ans) sur plusieurs types de données biographiques, y compris des indications sur l'évolution de la carrière de formation et de l'emploi.

Dans l'enseignement supérieur, il est prévu d'introduire un élément longitudinal dans les enquêtes ASOU (voir p. 32), en interrogeant les diplômés régulièrement 5 ans après l'obtention de leur diplôme.

Typologie d'itinéraires de formation et de transition

La structure du système d'enseignement suisse, comme montré à plusieurs reprises au cours de ce rapport, suggère deux voies principales de formation (voir schéma ci-dessous) dites "professionnelle" et "générale". Ces deux voies "idéalisées", qui suggèrent une linéarité des trajectoires, correspondent, comme l'ont montré les résultats présentés dans le chapitre 3, à la réalité pour une partie seulement de la population jeune, partie tendanciellement décroissante dans le temps. Se trouvent en augmentation par contre les trajectoires "non-linéaires", semées d'interruptions, de réorientations, "d'espaces intersticiels" (VANETTA & DONATI 1998), et par rapport aux parcours formatifs, et par rapport aux "points de passage" du système de formation au système de l'emploi (et vice versa). Cependant, cette "pluralisation" des trajectoires n'est explorée, jusqu'ici, que de manière ponctuelle et fragmentaire par la recherche empirique, et encore moins en ce qui concerne les cadres théoriques de celle-ci (BERNATH et al. 1989, VANETTA & DONATI 1998).



Disponibilité de bases de données régulières

En ce qui concerne les statistiques de l'enseignement, les bases de données nationales collectées et gérées principalement par l'Office fédéral de la statistique, et qui permettent d'établir les statistiques descriptives de base, sont assez exhaustives, fiables et riches dans leur potentiel d'exploitation. Cependant, le fait qu'elles sont dans la majorité des cas le résultat d'une compilation ou d'une synthétisation de données cantonales fait, qu'elles ne représentent souvent qu'un "dénominateur commun minimal", "dicté" par une infrastructure statistique cantonale souvent faible. Ainsi, il est impossible pour toute une série de statistiques de réaliser une différenciation multivariée p.ex. selon à la fois la région linguistique, le sexe et la nationalité, variables discriminantes essentielles dans toute analyse, et en particulier pour la transition. En plus, en l'absence de données longitudinales, toute statistique de flux doit être effectuée au moyen d'estimations, d'approximations, sur la base de "cohortes reconstituées". A relever également qu'il existe, par rapport à la différenciation du système statistique, un biais important en ce qui concerne la formation professionnelle. En comparaison des statistiques relatives à la "voie royale" gymnase-université, les statistiques de la formation professionnelle mènent plutôt une existence de parent pauvre (KIENER & GONON 1998, MARTY 1998).

Du côté du marché du travail, ce n'est que depuis 1991 que la Suisse dispose d'une enquête nationale sur la main-d'oeuvre proprement dite: "l'Enquête suisse sur la population active" (ESPA). A part le recensement de la population, c'est la seule enquête au niveau national qui permette de relier, de manière assez différenciée, des informations portant sur la situation de l'emploi avec celles du niveau de formation acquis. En ce qui concerne le potentiel d'analyse relatif à la transition de la formation initiale à la vie active, une évaluation approfondie (MEYER 1997) a cependant montré que la fiabilité des résultats est insatisfaisante, surtout en raison de la taille de l'échantillon qui est insuffisante (cf. chap. 3.4). Il manque également la dimension longitudinale dans les données actuellement disponibles.⁴²

⁴² Ceci malgré le fait que l'ESPA est une enquête de type panel en rotation, permettant théoriquement d'observer une partie de l'échantillon pendant 5 années consécutives. Ce potentiel analytique n'a cependant pas pu être utilisé. Au contraire, il est prévu d'abandonner à l'avenir ce concept méthodologique.

Glossaire

ASOSP	Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle
ASOU	Association suisse pour l'orientation universitaire
CSRE	Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation
CDIP	Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CERI	Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement
CORECHED	Conférence de coordination pour la recherche en éducation
CRFP	Conférence régionale de la formation professionnelle de Suisse romande et du Tessin
CSS	Conseil suisse de la science
EPF	Ecole polytechnique fédérale
ESAA	Ecole supérieure d'arts appliqués
ESCEA	Ecole supérieure de cadres pour l'économie et l'administration
ESPA	Enquête suisse sur la population active
ESTS	Ecole supérieure de travail social
ETS	Ecole technique supérieure
GSR	Groupement de la science et de la recherche
HES	Hautes écoles spécialisées
ISFPF	Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle
LACI	Loi sur l'assurance-chômage
LAU	Loi fédérale sur l'aide aux universités
LFPr	Loi sur la formation professionnelle
LSE	Loi fédérale sur le service de l'emploi et l'allocation des services
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCIAMT	Office cantonal de l'industrie, des arts et métiers et du travail
OFDE	Office fédéral du développement économique et de l'emploi
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
OFIAMT	Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail
OFPT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OFS	Office fédéral de la statistique
ORP	Offices régionaux de placement
RP	Recensement de la population
SPE	Service public de l'emploi
SRFP	Société suisse pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle

Bibliographie

- Abriel, Giuliana et al. (1994)*: Précarité juridique et insertion dans la formation professionnelle (rapport intermédiaire). Genève.
- Ainley, John et al. (1997)*: The transition from initial education to working life; thematic review; background report Australia. Australian Council for Educational Research. NN.
- Amos, Jacques (1994)*: L'entrée en apprentissage: nouvelles modalités. En: Panorama No. 29/octobre 1994, pp. 6-8.
- Amos, Jacques (1995)*: Entrée en apprentissage et nouvelle demande sociale de formation. En: Panorama No. 33/juin 1995, pp. 3-5.
- Armingeon, Klaus (1996)*: Future of Working Life. Rahmenantrag/Framework Project Proposal pour le Programme prioritaire de recherche "Demain la Suisse". manuscrit non-publié. Berne.
- ASOU (ed.) (1998a)*: Enquête sur la situation professionnelle en 1997 des nouveaux diplômés des écoles supérieures ETS, ESCEA, ESTS et ESAA. Association suisse pour l'orientation universitaire (ASOU, ed.). Dossier de presse.
- ASOU (ed.) (1998b)*: Zwischen Studium und Beruf: Die Beschäftigungssituation der Neuabsolvent/innen und Neuabsolventen der Hochschulen und Höheren Fachschulen in der Schweiz. Association suisse pour l'orientation universitaire (ASOU, ed.). Dossier de presse.
- Assemblée de la Confédération suisse (ed.) (1997a)*: Loi fédérale sur l'aide aux universités (LAU). Projet mis en consultation.
- Assemblée de la Confédération suisse (ed.) (1997b)*: Révision de la loi fédérale sur l'aide aux universités (LAU). Rapport explicatif à l'appui du projet de loi mis en consultation.
- Assemblée de la Confédération suisse (ed.) (1997c)*: Arrêté fédéral relatif à des mesures visant à améliorer l'offre de places d'apprentissage pour les années de formation 1997, 1998, 1999 (Arrêté sur les places d'apprentissage) du 30 avril 1997. Recueil systématique du droit fédéral, 412.100.3. Berne.
- Barmettler, Hugo (1997)*: Révision de la loi sur la formation professionnelle. Panorama No. 6/97.
- Bernath, Walter et al. (1989)*: Jugendliche auf ihrem Weg ins Berufsleben. Haupt Verlag. Arbeits- und Forschungsberichte der Pädagogischen Abteilung der Erziehungsdirektion des Kantons Zürich. Bern.
- Boillat, Jean-Pierre (1996)*: La formation professionnelle en question. De l'apprentissage aux Hautes Ecoles Spécialisées: une réforme nécessaire. Union syndicale suisse (USS). Documentation no. 34 de fév. 1996.
- Borkowsky, Anna; Gonon, Philipp (1996)*: La formation professionnelle en Suisse. Evolution de la participation et nouveaux défis. Office fédéral de la statistique. Berne.
- Bory, Valérie (1997)*: Solutions inventives: situation des jeunes sans formation et solutions apportées par les cantons romands. En: Panorama 1/1997, pp. 24-25.

- Bottani, Norberto (1998)*: Le passage de l'école à la vie active sous la loupe des indicateurs internationaux de l'enseignement. Exposé. Service de recherche en éducation (SRED). publication en préparation. Genève.
- Brauchli, Werner et al. (1997)*: Imageanalyse der Berufsbildung im Hinblick auf ein Imageförderungskonzept. Institut für Qualitätsmanagement der Höheren Wirtschafts- und Verwaltungsschule St. Gallen. St. Gall.
- Brunner, Christiane (1994)*: Le chômage des jeunes: une hypothèque majeure de notre société. En: Revue de la Société suisse d'utilité publique (SSUP) 2/1994, pp. 8-12.
- Buchmann, Marlis et al. (1996)*: Berufliche Aufstiegschancen und Abstiegsrisiken im Wandel. Office fédéral de la statistique. En: Analyse recensement de la population 1990. Berne.
- CDIP (ed.) (1996)*: Projet secondaire II. Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Dossier 43 A/B. Berne.
- CDIP (ed.) (1997)*: Transition école-vie active. Bibliographie sélective. Conférence suisse des directeur cantonaux de l'instruction publique. Berne.
- CDIP (ed.) (1991a)*: OCDE Examens des politiques nationales d'éducation. Suisse I. Conférence suisse des directeur cantonaux de l'instruction publique. Berne.
- CDIP (ed.) (1991b)*: OCDE Examens des politiques nationales d'éducation. Suisse II. Conférence suisse des directeur cantonaux de l'instruction publique. Berne.
- CDIP/OFIAMT (1997)*: Déclaration de la CDIP et de l'OFIAMT relative aux tâches des offices d'orientation dans le domaine de la collaboration avec les offices régionaux de placement (ORP). EDK/BIGA. Berne.
- Commission fédérale pour la jeunesse (ed.) (1992a)*: Formation Participation (In)égalité. Berne.
- Commission fédérale pour la jeunesse (ed.) (1992b)*: Plus loin que le temps présent. Berne.
- Commission fédérale pour la jeunesse (ed.) (1997)*: Quel avenir sans travail? Les jeunes à la recherche de leur place dans la société. Berne.
- Commission nationale suisse pour l'UNESCO (ed.) (1996)*: Travailler demain: Comment la formation relèvera-t-elle ce défi? Manifeste de la Section Education et Société.
- Commission pour les questions conjoncturelles (CQC) (1995)*: Activité rémunérée et chômage: Origines, perspectives, recommandations. Fischer, Münsingen-Bern. En: La Vie économique, supplément au no. 11/1995. Berne.
- Commission pour les Questions Conjoncturelles (CQC, ed.) (1997)*: La situation économique. Rapport du 5 décembre 1997. La conjoncture suisse en 1997 et les perspectives pour 1998. En: Supplément de la vie économique 4/97.
- Commission pour les Questions Conjoncturelles (CQC, ed.) (1998)*: La situation économique. Rapport du 6 mars 1998. En: Supplément de la vie économique 1/98.
- Conseil fédéral (ed.) (1994)*: Message relatif à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 30 mai 1994.
- Conseil fédéral (ed.) (1996)*: Rapport sur la formation professionnelle. OCFIM. Berne.

- Cornioley, Claude (1994):* La situation des jeunes au chômage. En: La Vie économique 4/1994, pp. 51-56.
- Crespi, Michela (1995):* Formazione empirica e poi? Una ricerca per indagare la situazione lavorativa dei giovani che hanno concluso una formazione empirica. DIP Tessin, Ufficio Studi e Ricerche. USR 95.04. Bellinzona.
- Christoffel, Jörg (1997):* Arbeitsmarktperformance - die Schweiz im Abstiegskampf? En: La vie économique 9/97, p. 52-58.
- Decarro, Marina N. (1991):* Que deviennent les nouveaux diplômés? Résultats de l'enquête sur l'orientation des diplômés de l'enseignement secondaire et professionnel public genevois de 1989. Service de la recherche sociologique du Département de l'instruction publique du canton de Genève. Enseignement et formation, No 4. Genève.
- Decarro, Marina N. (1993):* Que deviennent les nouveaux diplômés? Résultats de l'enquête sur l'orientation des diplômés de l'enseignement secondaire et professionnel public genevois de 1992. Service de la recherche sociologique du Département de l'instruction publique du canton de Genève. Enseignement et formation No 6. Genève.
- Decarro, Marina N. (1995):* Après le certificat de maturité: Parcours, études et activité professionnelle: Enquête sur l'orientation des titulaires de maturité cinq ans après la fin des études au Collège de Genève, à l'Ecole supérieure de commerce et au Collège pour adultes. DIP, Service de la recherche sociologique. Cahier no. 38. Genève.
- Decarro, Marina N. (1997):* Que deviennent les nouveaux diplômés? Résultats de l'enquête sur l'orientation des diplômés de l'enseignement postobligatoire général et professionnel public genevois de 1996. Service de la recherche en éducation du Département de l'instruction publique du canton de Genève. Genève.
- Decarro, Marina N. (1998):* Sans emploi après un apprentissage?. En: Panorama 1/1998, pp. 6-7.
- Dépt. de l'instruction publique (DIP) du canton de Genève (ed.) (1994):* Résultats de l'enquête auprès des jeunes travailleurs de 15 à 19 ans (1er semestre 1992). Office d'orientation et de formation professionnelle du dépt. de l'instruction publique du canton de Genève. Genève.
- Diem, Markus (1997):* Soziale Lage der Studierenden. Eine Repräsentativuntersuchung bei Studentinnen und Studenten der Schweizer Hochschulen 1995. Office fédéral de la statistique. Berne.
- Diem, Markus (1998, 1996, 1994, 1992...):* La situation des diplômés universitaires sur le marché d'emploi en 19... Office fédéral de l'éducation et de la science. Berne.
- DIP Neuchâtel (ed.) (1995):* Information concernant l'avenir des élèves libérés de la scolarité obligatoire en été 1995. Dépt. de l'instruction publique de Neuchâtel, service de la jeunesse. Neuchâtel.
- Donati, Mario (1996):* La formazione dei giovani dopo la scuola media. Anno 3 dopo la scuola media. Indagine longitudinale, 4. rapporto intermedio. Ufficio studi e ricerche. documenti di ricerca 96.02. Bellinzona.

- Dubs, Rolf; Dörig, Roman (1996):* Beurteilung von Lenkungsmaßnahmen des Bundes zur Erhaltung bzw. Erhöhung des Lehrstellenangebotes. Institut für Wirtschaftspädagogik an der Universität St. Gallen. Papier présenté lors de la conférence nationale concernant les places d'apprentissage. St. Gallen.
- Dumont, Patricia (1998):* Analyse des données sur les apprentis ressortant du recensement des entreprises: comparaison 1985-1995. Office fédéral de la statistique. publication en préparation.
- Eckmann-Saillant, Monique, et al. (1994):* Jeunes sans qualifications: trajectoires, situations et stratégies. Institut d'études sociales. Editions IES. Genève.
- Flückiger, Yves et al. (1995):* Ségrégation entre hommes et femmes sur le marché du travail. Office fédéral de la statistique. Série d'analyse sur la base du recensement de la population 1990. Berne.
- Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS, ed.) (1986):* Bulletin eva no. 14. Bulletin d'information de la direction du Programme national de recherche Education et vie active. Bâle.
- Fritz, Max (1997):* Les attentes des employeurs face aux jeunes: les jeunes face au marché de travail. En: *Employeur suisse* 9/1997, pp. 414-417.
- Galley, Françoise (1992):* La durée des études dans les hautes écoles suisses. Conseil suisse de la science. Série "formation universitaire" FU 6a/b. Berne.
- Gaude, Jacques (1997):* L'insertion des jeunes et les politiques d'emploi-formation. Bureau International du travail, Dépt. de l'emploi et de la formation. Cahiers de l'emploi et de la formation, no. 1. Genève.
- Gavin, Laure (1995):* Chômage et formation: Résultats d'une enquête auprès des demandeurs d'emploi du canton de Vaud. Service cantonal de recherche et d'information statistiques. Lausanne.
- Girod, Roger (1997):* L'illettrisme. Presses universitaires de France, série "Que sais-je?". Paris
- Gonon, Philipp (ed.) (1996):* Schlüsselqualifikationen kontrovers. Sauerländer. Aarau.
- Graf, Peter (1997):* Beschäftigungsaussichten nach dem Studium: Gefragt sind Persönlichkeit und Zusatzqualifikationen. En: *Perspektiven: Zeitschrift zur Studien- und Berufspraxis*, no. 1/1997, pp. 18-21.
- Grin, François (ed.) (1995):* Acquis et perspectives de l'économie de l'éducation. Programme national de recherche PNR 33 (ed.). En: *Education et recherche*, Numéro spécial Editions Universitaires Fribourg. Fribourg.
- Grossen, Dieter (1994):* Mesures de politique active sur le marché du travail. En: *La Vie économique* 1/1994, pp. 25-33.
- Groupement de la science et de la recherche (GSR, ed.) (1998):* Vers une société fondée sur l'éducation, la science et la culture. Un projet d'avenir pour les Hautes Ecoles suisses. Berne.
- Hanhart, Siegfried; Schulz, Hans-Rudolf (1998):* Les prestations de formation des entreprises en Suisse: importance et efficacité. Rapport final scientifique dans le cadre du Programme national de recherche 33 "Efficacité de nos systèmes de formation". Genève/Bâle.

- Hönle, S. et al. (1991):* "... und sollte den Übertritt in einen anderen Betrieb ermöglichen." (Artikel 49 BGB): eine Untersuchung bei 135 ehemaligen Anlehrlingen im Kanton St. Gallen. En: Vierteljahresschrift für Heilpädagogik und ihre Nachbargebiete, Jg. 60(1991), pp. 180-185. Freiburg.
- Höpflinger, François (1997):* Jung sein im Betrieb: Ergebnisse einer Befragung von jungen Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmern und Vorgesetzten im Zürcher Dienstleistungssektor. Zürcher Kantonalbank. Schriftenreihe Wirtschaft und Gesellschaft.
- Hotz-Hart, Beat (1998):* Formation et emploi. Esquisse pour un programme de recherche dans le cadre de la 8e série de Programmes nationaux de recherche. Office fédéral de l'éducation et de la science. document interne non-publié. Berne.
- Inderbitzin, Werner (1998):* Rapport sur les résultats du projet "L'orientation de demain". Meilen, Janvier 1998.
- Joye, Dominique; Scherpenzeel, Annette (1997):* Observation à long terme: Projet de panel. Programme prioritaire "Demain la Suisse" du Fonds national de la recherche scientifique. Berne.
- Kiener, Urs; Gonon, Philipp (1998):* Die Berufsmatur. Ein Fallbeispiel schweizerischer Berufsbildungspolitik. Rüeegg. Programme national de recherche 33 "Efficacité des systèmes de formation". Chur/Zurich.
- Klaghofer, Richard et al. (1992):* Vergleich der Resultate von Lehrabschlussprüfungen. Studie A: Erfolgsquoten der Lehrabschlussprüfungen gemäss Lehrvertragsstatistik des Bundesamtes für Statistik in den Erhebungsjahren 1984 bis 1990. Société suisse pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle. Rapport Formation professionnelle no. 6.
- Lack, C. et al. (1992):* La formation professionnelle des jeunes migrants sans statut légal: constats et prospection des besoins de recherche. Université de Genève, FAPSE. Développement et planification des systèmes de formation. Genève.
- Lambelet, Jean-Christian; Natal, Jean-Marc (ed.) (1995):* Chômage des jeunes, valeurs socio-économiques et systèmes éducatifs en Suisse, particulièrement en Suisse latine et romande. Colloque sur les H.E.S. du 20 mai 1995. Institut de macroéconomie appliquée/Université de Lausanne. Lausanne/Dorigny.
- Lamprecht, Markus; Stamm, Hanspeter (1996):* Soziale Ungleichheit im Bildungswesen. Office fédéral de la statistique. Série d'analyses sur la base du recensement de la population de 1990. Berne.
- Lévy, René et al. (1997):* Tous égaux? De la stratification aux représentations. éd. Seismo. Zurich.
- Lehmann, Helen (1997):* Rapport de tendances Ecole suisse: projets de réforme. CDIP. Août 1997. Berne.
- LINK (ed.) (1997):* Lehrstellenbarometer August 1997. Ergebnisbericht zur Umfrage bei Jugendlichen und Betrieben. Mandat de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT). Lucerne.
- Maier, Hary (1994):* Bildungsökonomie: die Interdependenz von Bildungs- und Beschäftigungssystem. UTB Wissenschaft 1814. Stuttgart.

- Marti, Jürg (1994):* Bildungspolitik und Wettbewerbsfähigkeit: Methoden zur Abstimmung der komplexen Systeme Bildungs- und Arbeitswelt. CSS. Forschungspolitische Früherkennung (FER) 150/1994. Berne.
- Martinez, Elena (1996):* Diplômés des écoles supérieures: Situation sur le marché de l'emploi en 1995. Office fédéral de la statistique. Berne.
- Marty, Res (1998):* Aktuelle Situation und Entwicklungsperspektiven der Berufsbildungsforschung in der Schweiz. manuscrit non-publié. Discours fait à l'occasion des 3es journées suisses de la formation professionnelle à Lausanne, 19.-21.3.1998. Lausanne.
- Meyer Schweizer, Ruth (1994):* Berufs-Arbeit, Arbeitslosigkeit, Was ist Arbeit. o.A. Bern/Adliswil.
- Meyer, Thomas (1991):* Les étrangers sur les bancs d'école: pérennité du clivage Nord/Sud. Office fédéral de la statistique. En: Système de formation en Suisse: Eléments d'une mosaïque, pp. 67-70. Berne.
- Meyer, Thomas (1996):* Studienabbruch an schweizerischen Hochschulen. Eine Strukturanalyse. Forschungsbericht des Nationalen Forschungsprogramms 33. Projekt "Studienabbruch an schweizerischen Hochschulen als Spiegel von Funktionslogiken". Office fédéral de la statistique; Programme national de recherche 33 "efficacité de nos systèmes de formation". Berne.
- Meyer, Thomas (1997):* Die Schweizerische Arbeitskräfteerhebung (SAKE) als Datengrundlage für die Analyse des Übergangs zwischen Bildungs- und Beschäftigungssystem. Evaluationsbericht. rapport interne non-publié. Berne.
- Moser, Urs; Rhyn, Heinz (1996):* Evaluation der Sekundarstufe I im Kanton Zürich. Schulsystemvergleich. Erster Bericht. Erziehungsdirektion des Kantons Zürich. Zurich.
- Moser, Urs; Rhyn, Heinz (1997):* Evaluation der Sekundarstufe I im Kanton Zürich. Zweiter Bericht. Bedingungen des Lernerfolgs. Erziehungsdirektion des Kantons Zürich. Zurich.
- National Training Fund (ed.) (1997):* The transition from initial education to working life; thematic review; background report of the Czech Republic. (Czech) National Training Fund. NN.
- Neuenschwander, Markus P. et al (1996):* Berufswahl und Lehrvertragsauflösungen im Kanton Bern. Institut für Psychologie der Universität Bern; Amt für Bildungsforschung der Erziehungsdirektion des Kantons Bern. Berne.
- Neuenschwander, Markus P.; Dumont, Jeannine (1997a):* Statistische Daten zu Lehrvertragsauflösungen im Kanton Zürich. Amt für Berufsbildung des Kantons Zürich, Abteilung Berufspädagogik. Berichte aus dem Institut für Bildungsforschung und Berufspädagogik im Amt für Berufsbildung des Kantons Zürich, Band 32. Zürich.
- Neuenschwander, Markus P.; Oegerli, Thomas (1997b):* Statistische Daten zu Lehrvertragsauflösungen im Kanton Zürich Teil II. Amt für Berufsbildung des Kantons Zürich, Abteilung Berufspädagogik. Berichte aus dem Institut für Bildungsforschung und Berufspädagogik im Amt für Berufsbildung des Kantons Zürich, Band 34. Zürich.
- Notter, Philipp; Stoll, François:* Multikulturalität, Mehrsprachigkeit und Lesekompetenz. En: Magazin unizürich 2/96.

- OCDE (ed.) (1991)*: Examens des politiques nationales d'éducation; Suisse. OCDE. Paris.
- OCDE (ed.) (1992)*: De l'enseignement supérieur à l'emploi; IV: Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse. OCDE. Paris.
- OCDE (ed.) (1993)*: De l'enseignement supérieur à l'emploi: Rapport de synthèse. OCDE. Paris.
- OCDE (ed.) (1994a)*: Growing into work: Youth and the labour market over the 1980s and 1990s. OCDE. OECD Employment Outlook. Paris.
- OCDE (ed.) (1994b)*: L'étude OCDE sur l'emploi: Faits, analyses, stratégies. OCDE. Paris.
- OCDE (ed.) (1994c)*: La formation professionnelle des jeunes: pour des politiques et des pratiques cohérentes. OCDE. Paris.
- OCDE (ed.) (1994d)*: Perspectives de l'emploi. Juillet 1994. Paris.
- OCDE (ed.) (1994e)*: Les enfants et adolescents à risques. OCDE. Paris.
- OCDE (ed.) (1995a)*: Les enfants à risque. OCDE. Paris.
- OCDE (ed.) (1995b)*: L'évaluation et la reconnaissance des qualifications et des compétences. OCDE. Paris.
- OCDE (ed.) (1996a)*: Education and Training: Learning and Working in a Society in Flux. OCDE. Paris.
- OCDE (ed.) (1996b)*: Qualifications et compétences dans l'enseignement technique et la formation professionnelle: Evaluation et certification. OCDE. Paris.
- OCDE (ed.) (1996c)*: Politiques du marché de travail en Suisse. OCDE. Paris.
- OCDE (ed.) (1996d)*: Choisir son avenir: les jeunes et l'orientation professionnelle. OCDE. Paris.
- OCDE (ed.) (1996e)*: Regard sur l'éducation. Analyse. OCDE. Indicateurs sur les systèmes d'enseignement (INES). Paris.
- OCDE (ed.) (1997a)*: Examen thématique sur la transition de la formation initiale à la vie active. Paris.
- OCDE (ed.) (1997b)*: The transition from initial education to working life; country note: Australia. OCDE; Directorate for Education, Employment and Social Affairs. Paris.
- OCDE (ed.) (1997c)*: The transition from initial education to working life; country note: the Czech Republic. OCDE; Directorate for Education, Employment and Social Affairs. Paris.
- OCDE (ed.) (1997d)*: Etudes économiques de l'OCDE. Suisse. OCDE. Etudes économiques de l'OCDE. Paris.
- OCDE (ed.) (1997e)*: Perspectives De l'Emploi Juillet 1997. Paris.
- OCDE (ed.) (1997f)*: Regard sur l'éducation. Analyse. OCDE. Indicateurs sur les systèmes d'enseignement (INES). Paris.
- OCDE (ed.) (1997g)*: Regard sur l'éducation. Les indicateurs de l'OCDE. Paris.
- OCDE (ed.) (1997h)*: Literacy Skills for the knowledge society. Paris.

- OCDE & Human Resources Development Canada (ed.) (1997):* Literacy Skills for the knowledge society. Paris.
- OCDE (ed.) (1998):* Itinéraires et participation dans l'enseignement technique et la formation professionnelle. Paris.
- OCDE & Human Resources Development Canada (ed.) (1997):* Literacy Skills for the knowledge society. Paris.
- OFES (Office fédéral de l'éducation et de la science) et al. (ed.) (1995):* Les structures d'enseignement et de formation initiale en Suisse. Office fédéral de l'éducation et de la science; Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail; Office fédéral de la statistique. Berne.
- Office d'orientation du Valais romand (1992):* Horizon 2000. Etude longitudinale sur la réalisation des choix d'une classe d'âge. Première phase. Sion.
- Office d'orientation du Valais romand (1995):* Horizon 2000. Etude longitudinale sur la réalisation des choix. Deuxième phase. Sion.
- OFIAMT (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail) (ed.) (1996a):* Conférence nationale sur les places d'apprentissage du 26 novembre 1996 (Documentation pour la conférence). OFIAMT. Berne.
- OFIAMT (ed.) (1996b):* Places d'apprentissage 1996. Résultats de l'enquête menée par l'OFIAMT auprès des services cantonaux de la formation professionnelle. Berne.
- OFIAMT (ed.) (1997a):* Circulaire relative aux mesures de marché du travail (MMT) valable dès le 1er juin 1997. OFCIM. Berne.
- OFIAMT (ed.) (1997b):* Réforme de la formation commerciale de base. Juin 1997. Berne.
- OFIAMT (ed.) (1997c):* Documentation de presse sur les mesures de marché du travail (MMT). Conférence de presse du 24 mars 1997. Berne.
- OFIAMT (ed.) (1997d):* Offices régionaux de placement et mesures de marché du travail: de premiers résultats positifs commencent à se faire sentir. Communiqué de presse du 24 mars 1997. Berne.
- OFIAMT (ed.) (1998):* La Vie économique. Données économiques de la Suisse. En: La Vie économique 2/98, annexe statistique.
- OFS (Office fédéral de la statistique, ed.) (1991):* Système de formation en Suisse. Eléments d'une mosaïque. Berne.
- OFS (1995a):* Les indicateurs de l'enseignement en Suisse. L'enseignement en mutation dans notre pays. Berne.
- OFS (1995b):* La formation continue en Suisse. Enquête de 1993. Berne.
- OFS (1996a):* Indicateurs du marché de travail 1991-1996. Actualités OFS, SAKE-NEWS, no. 6/96.
- OFS (1996b):* La statistique de la population active occupée: Résultats révisés 1985-1995. Berne.
- OFS (1996c):* Les scénarios de l'évolution démographique de la Suisse 1995-2050. Berne.
- OFS (1996d):* La formation professionnelle en Suisse; Evolution de la participation et nouveaux défis. Berne.

- OFS (1996e)*: Statistik der Lehrabschlussprüfungen und Lehrverträge 1995. Actualités OFS 15/Education et science, 20.11.1996.
- OFS (1996f)*: Arbeitsmarkt Tessin. Actualités OFS, SAKE-NEWS, no. 3/96.
- OFS (1996g)*: Bas revenus, précarité et exclusion du marché d'emploi. Evolution de quelques indicateurs tirés de l'ESPA 1991-1995. Actualités OFS, SAKE-NEWS, no. 5/96.
- OFS (1996h)*: Vers l'égalité? La situation des femmes et des hommes en Suisse. Deuxième rapport statistique. Berne.
- OFS (1997a)*: Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP) 1996. Actualités OFS 1/Population, août 1997. Berne.
- OFS (1997b)*: Les jeunes donnent-ils le ton ou sont-ils des exclus? Un portrait statistique des jeunes en Suisse. Berne.
- OFS (1997c)*: Vers l'égalité? Actualisation des principaux indicateurs.
- OFS (1997d)*: Le marché du travail en Suisse: quatre situations différentes. Actualités OFS, SAKE-NEWS, no. 2/97.
- OFS (1997e)*: Le marché du travail en Suisse romande. Actualités OFS, SAKE-NEWS, no. 4/97.
- OFS (1997f)*: Une sélection des indicateurs de l'enseignement en Suisse. Berne.
- OFS (1997g)*: Intégration: une histoire d'échecs? Les enfants et les adolescents étrangers face au système suisse de formation. Berne.
- OFS (1997h)*: Hochschulindikatoren Schweiz. Berne.
- OFS (1997i)*: Weiterbildung in der Schweiz. Eine Auswertung der Schweizerischen Arbeitskräfteerhebung 1996. Berne.
- Ogay, Tania (1991)*: Les sorties de l'enseignement supérieur et les entrées dans la vie active. Rapport national suisse. OCDE. Relations entre l'enseignement supérieur et l'emploi.
- Poglia, Edo et al. (ed.) (1995)*: Pluralité culturelle et éducation en Suisse. Etre migrant II. Berne.
- Pro Juventute (ed.) (1993)*: Le chômage des jeunes: y a-t-il des solutions?. Pro Juventute. En: Pro Juventute; année 74/1. Zurich.
- Rauch, Bruno (1997)*: Berufliche Integration - kein Kinderspiel: über ausländische Jugendliche und ihre berufliche Integration. En: Panorama 2/1997, pp. 11-13.
- Recherches économiques Bâle SA (ed.) (1998)*: Internationaler Benchmark Report. Branchen und Regionen im internationalen Vergleich. Recherche économiques Bâle SA/Konjunkturforschung Basel AG. Report Nr. 1/1998. Bâle.
- Ricci, Jean-Louis; Weber Cahour, Isabelle (1995)*: L'insertion professionnelle des diplômé(e)s EPFL: volée 1993. Lausanne.
- Ricci, Jean-Louis; Weber Cahour, Isabelle (1997)*: L'insertion professionnelle des diplômé(e)s EPFL de la promotion 1994. Lausanne.
- Roselli, Maria (1997)*: Vielen bleibt nur das Kofferpacken. En: Revue, journal de la formation professionnelle, 5/1997, pp. 12-13.

- Rossi, Angelo (1997):* Zusammenhänge Migration - Arbeitsmarkt. En: Revue, journal de la formation professionnelle, 5/1997, p. 15.
- Ruh, Hans (1995):* Welche Berufsschule für welche Gesellschaft?. En: Revue, journal de la formation professionnelle 12/1995, pp. 4-7.
- Schulz, Hans-Rudolf; Hanhart, Siegfried (1995):* Auf der Suche nach lehrlingsausbildenden Unternehmen. Programme national de recherche PNR 33 (ed.). En: Bulletin Nationales Forschungsprogramm 33, Nr. 3, 1995, pp. 40-43. Berne.
- Sheldon, George (1997):* Qualification et chômage. En: La Vie économique 5/1997, pp. 30-36.
- Solcà, Paola (1996):* Apprendistato di commercio: uno sguardo sulle pratiche in azienda. Ufficio studi e ricerche. Documenti di ricerca 96.08. Bellinzona.
- Strahm, Rudolf H. (1997):* Arbeit und Sozialstaat sind zu retten. Werd Verlag. Zürich.
- Streckeisen, Ursula (1997):* Bildung, Beschäftigung, Qualifikation. Thematische Stossrichtung, ausländische Arbeiten und 'inländische' Ueberlegungen zu einem 'Projekt QGR' in der Schweiz. non-publié. NN.
- Stutz-Delmore, Sandra (1997):* Schul- und Berufswahl der Jugendlichen im Kanton Zürich: Statistische Aspekte zur Entwicklung der Ausbildungswege in den Jahren 1986 bis 1996. Erziehungsdirektion des Kantons Zürich, Pädagogische Abteilung/Bildungsstatistik. Berichte aus der Pädagogischen Abteilung/Bildungsstatistik, no. 12, Mai 1997. Zürich.
- Süss, Daniel et al. (1996):* Lehrabbruch, Gesundheitsprobleme und deviantes Verhalten im Jugendalter. Druckerei der Universität Bern. Berne.
- Theiss, Roland (1996):* Jugendarbeitslosigkeit in der Schweiz. En: Panorama 6/1996, pp. 10-11.
- Tournier, Pierre (1997):* Les jeunes et la recherche du premier emploi. En: Panorama 3/1997, pp. 21-23.
- Union syndicale suisse (USS, ed.) (1997):* Formation professionnelle et pénurie de places d'apprentissage: Problèmes et propositions de solutions. Documentation no. 43, février 1997. Berne.
- van Dam, Jacob et al. (1995):* Einrichtung eines Betriebspanels zur Früherkennung von Arbeitsmarktentwicklungen. CSS. Forschungspolitische Früherkennung (FER) 161/1995. Berne.
- Vanetta, Francesco; Donati, Mario (1998):* La formazione dei giovani dopo la scuola media. Tendances et premiers résultats. Résumé provisoire non-publié.
- Vanetta, Francesco et al. (1996):* La formazione commerciale duale: proposte di riforma. Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISFPF). Cahiers de l'ISFPF no. 4. Zollikofen.
- Wolter, Stefan C. et al. (1998):* Different school systems - different labour market results. Nova Science. En: Lange, T. (Ed.): Understanding the School-to-Work-Transition. New York.
- (1991):* Entre l'école et l'entreprise: le grand saut. En: Perspectives, 1991/5, no. spécial, pp. 3-26.

- (1993): D'un monde à l'autre: école - vie professionnelle. En: Coordination 1993/42, pp. 1-43. Lausanne.
- (1993): Programme de l'ASM contre le chômage des jeunes. En: Journal des Associations patronales 34/1993, pp. 780-781.
- (1996): Berufsbildung, Berufsberatung und Arbeitsmarkt im Parlament: Die Frühjahrsession der Eidg. Räte brachte eine Rekordzahl von parlamentarischen Anfragen, meist zu Fragen des Lehrstellenmarktes. En: Panorama: Orientation et Formation professionnelle - Marché du travail, no. 4, 1996.
- (1996): Intégration professionnelle: Dossier; Idées pour une éducation en contextes pluriculturels. En: Inter-Dialogos 1996/2, pp. 2-33.
- (1996): L'orientation professionnelle. Dossier dans: Educateur 2/96.
- (1997): Fremdsprachige Jugendliche integrieren und respektieren. En: Journal de la formation professionnelle no. 1997/5, pp. 4-19.
- (1997): Jugend und Arbeit. En: Dialog 92/1997.

REMARQUES FINALES

Dr Rudolf Natsch, Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFPT)

Le pragmatisme helvétique ne favorise guère l'identification précoce des problèmes et la mise en oeuvre de mesures pour les résoudre. Des décennies de haute conjoncture et de plein emploi ont fait oublier les difficultés antérieures rencontrées lors de la recherche d'un emploi après l'achèvement d'une formation. Lorsque le changement structurel de l'économie fut certes continu mais plus lent qu'aujourd'hui, le développement du système de formation suivit plus ou moins le rythme : dans les secteurs où le besoin en personnel qualifié allait croissant, les entreprises portèrent une attention soutenue à la formation professionnelle, ce qui n'était pas le cas dans les autres secteurs. Les passages de la société agricole à la société industrielle, de la production artisanale à la production mécanisée, de l'économie de production à l'économie de services eurent donc lieu pour ainsi dire sans heurts. Bien qu'avec un certain retard, le développement des gymnases et des universités, des écoles supérieures et d'autres offres de perfectionnement professionnel constitua une réponse à la demande croissante de meilleures qualifications. La politique de formation réagit ainsi aux exigences du marché du travail, mais il s'avéra également qu'en tant qu'instrument d'intervention à court terme, elle était inappropriée. De fait, se forger démocratiquement une opinion, rechercher un consensus, prendre les décisions en matière de nouvelles offres de formation et les mettre en application demandent des années. A cela, il faut encore ajouter au moins l'équivalent temps d'une cohorte pour que les premiers effets sur le marché de l'emploi soient visibles.

Tant que l'économie en pleine expansion était à même d'absorber les diplômés de pratiquement tous les établissements d'enseignement et de formation et de leur assurer des conditions d'existence correctes - même à ceux qui n'avaient pas achevé leur formation par un diplôme - le passage à la vie active n'était pas un sujet majeur de discussion. Les besoins de l'économie n'étaient certes pas entièrement couverts par la main-d'œuvre suisse, mais ceci importait peu dans la mesure où le déficit pouvait être comblé par l'afflux d'une main-d'œuvre étrangère à tous les niveaux de qualification - mais plus particulièrement aux niveaux les plus bas. Le fait que des hommes et des femmes issus de milieux culturels sensiblement différents puissent rencontrer des difficultés de transition d'ordre physique, psychique et matériel lors de l'intégration dans le processus de travail de leur pays d'accueil était peu pris en considération, voire refoulé par les milieux politiques et l'opinion publique.

Notre perception des années de haute conjoncture comporte le risque que nous considérons la situation de l'époque en ce qui concerne le passage de la formation à l'activité professionnelle comme normale, alors qu'elle s'est brutalement terminée avec la récession. Ce serait réduire la problématique à son seul aspect matériel, c'est-à-dire à la difficulté de faire valoir une qualification acquise à son juste niveau et de prétendre à une rémunération adéquate sur le marché du travail. Alors qu'il s'agit bien plutôt de prendre conscience du fait que chaque intersection entre formation et emploi est perçue différemment selon les individus, qu'elle peut représenter une chance et une difficulté, qu'elle peut être vécue comme une réussite et une frustration, ceci indépendamment du contexte conjoncturel. Nous ne rendons pas entièrement justice à la complexité de la transition par la simple nécessité de conformer la formation de manière optimale aux exigences du marché du travail. Un tel individu peut être sécurisé si la formation anticipe en tous points la situation qu'il rencontrera dans le monde du travail, alors que tel autre peut chercher consciemment le changement dont il tentera de relever les défis avec plus ou moins de bonheur. Pour ce dernier, une formation orientée sur le changement et

non sur la routine s'avère plus utile. Il faut donc en déduire que la formation doit être basée, dans la mesure du possible, sur les conditions et les besoins de l'individu. Ce postulat se heurte cependant à la contrainte réelle de la standardisation et de l'égalité de traitement, pour des raisons financières et juridiques.

Les postes à repourvoir sur le marché sont tout aussi hétérogènes que les individus qui se lancent dans la vie active. On ne peut reprocher à l'économie en général ou à certaines de ses branches de ne pouvoir fixer dans le détail les besoins actuels et encore moins futurs en matière de qualifications - et par là leurs attentes à l'égard du système éducatif. L'honnêteté voudrait toutefois, au vu de cette impossibilité, que l'on ne critique pas outre mesure ce que le système éducatif a fourni sous prétexte que cela ne répond pas toujours aux besoins immédiats de l'économie.

Face à l'intérêt de l'individu d'obtenir aussi rapidement que possible une place de travail conforme à sa formation et à son goût, ou pour le moins susceptible d'assurer son existence, l'économie est avant tout intéressée à repourvoir les postes nécessaires de façon optimale, c'est-à-dire si possible sur la base d'un choix entre plusieurs candidats, sans délais de carence et à des coûts salariaux supportables. Lorsque les forces vives nécessaires sont disponibles sur le marché, les entreprises ont peu de motifs d'intervenir activement dans le domaine de la formation de base et du perfectionnement professionnel. Ceci d'autant moins que les mesures de formation exigent une importante dépense de temps et d'argent et ne produisent pas immédiatement de résultats - pour autant que leurs effets soient calculables.

Ce mécanisme qui s'explique par les lois du marché constitue sans doute l'une des raisons principales de la réticence manifestée depuis quelques années par les milieux économiques en matière d'offre de places d'apprentissage : insécurité quant aux besoins à moyen terme tant quantitatifs que qualitatifs, offre suffisante de main-d'oeuvre qualifiée et rapidement disponible, situation de rendement peu favorable et qui ne permet apparemment pas d'affecter les professionnels intégrés dans le processus de travail de l'entreprise à des tâches de formation. La situation devient critique lorsque la demande en personnel qualifié dépasse l'offre - comme dans le domaine de l'informatique - et que manquent simultanément les conditions ou la disposition à combler le déficit par des efforts accrus de formation.

Par principe, l'Etat libéral s'abstient d'exercer une influence régulatrice sur le marché de l'emploi. Bien que toujours évoquées, la planification et l'orientation des besoins par le biais de la politique de formation sont réprouvées à juste titre, par exemple lorsqu'on exige une régulation de la densité de médecins par le *numerus clausus*. Le libre choix de la formation a pour corollaire la responsabilité personnelle de transposer les connaissances acquises dans le cadre d'une activité professionnelle. Cela est particulièrement vrai dans le domaine des études académiques, tandis qu'en ce qui concerne la formation professionnelle, le lien étroit avec le monde économique garantit à long terme un certain équilibre entre l'offre de formation et la demande de qualifications de la pratique.

Même s'il se montre réticent à intervenir directement dans l'auto-régulation du système de l'emploi, l'Etat ne peut se soustraire à son devoir social qui consiste à créer, avec les instruments dont il dispose, les conditions pour assurer la relève sur le marché du travail. Cela concerne, d'une part, l'aspect qualitatif des établissements de formation de tous les niveaux qui sont sous la responsabilité de l'Etat. La qualité de leur enseignement doit rester adaptée aux plus hautes exigences, indépendamment des impératifs de la conjoncture et de la politique financière. D'autre part, une planification prévisionnelle doit permettre d'identifier et

d'encourager les domaines qui, sans cela, risquent de connaître à moyen terme des goulots d'étranglement aux répercussions fâcheuses. Malgré l'imprécision bien connue de tous les pronostics, les mesures doivent être conçues de manière à ce que les diplômés des établissements de formation possèdent un éventail aussi large que possible de qualifications et soient, par conséquent, capables de s'adapter avec flexibilité à des exigences très différenciées. Cette flexibilité est à nouveau dans l'intérêt direct de l'Etat, dont la stabilité politique et financière dépend aussi de la façon avec laquelle ses ressortissants parviennent à s'intégrer dans le monde du travail. Ceci vaut en particulier pour les moments critiques de transition entre les phases principalement consacrées à la formation ou à l'activité professionnelle.

Les intérêts en présence peuvent diverger : la préoccupation des pouvoirs publics est celle du plein emploi, voire, de l'équilibre entre l'offre et la demande; l'exigence des entreprises est de pouvoir disposer en tout temps d'une force de travail suffisante ayant les qualifications adéquates; la génération montante aspire à un choix varié de postes de travail offrant des possibilités de changement et de promotion. Parvenir à concilier l'ensemble de ces intérêts implique des compromis et un consensus entre les partenaires sociaux et l'Etat qui se concrétisent dans le système de formation, géré soit sous la seule responsabilité de l'Etat, soit en collaboration avec des tiers. En cela, l'Etat remplit un rôle de médiateur en matière de qualifications générales et spécifiques, un rôle réactif par rapport aux exigences dictées par la pratique et un rôle prospectif en ouvrant de nouveaux horizons qui sont ensuite assimilés par la pratique. Il convient également de ne pas sous-estimer le rôle des établissements de formation qui offrent des possibilités de perfectionnement ou de recyclage aux personnes confrontées à des difficultés professionnelles passagères.

Si le but ne peut être de lever tous les obstacles du parcours, il est néanmoins du devoir politique, économique et social d'aménager la transition entre le système de la formation et celui de l'emploi avec le moins d'accrocs possibles. Un examen approfondi des aptitudes peut certes contribuer à éviter de mauvaises décisions au moment du choix de la formation initiale, mais il ne faut pas accorder une importance exagérée à cet aspect des choses : l'aptitude et le goût peuvent se modifier - surtout chez les jeunes - et sont naturellement différents chez chacun. C'est pourquoi, l'objectif doit être la promotion d'un ensemble de qualifications permettant d'être flexible non seulement lors du passage à la vie active mais durant toute la durée de celle-ci. Chaque choix de formation doit en principe être réversible, tout en tenant compte de manière appropriée des qualifications déjà acquises. La perméabilité horizontale et verticale entre établissements et niveaux de formation est insuffisamment développée en Suisse, alors qu'elle l'est largement sur le marché de l'emploi : dix ans après l'achèvement de la formation, une majorité d'actifs exerce un autre métier ou travaille dans un autre domaine professionnel que celui appris initialement. Toutefois, des barrières se dressent là où le changement de profession implique certaines qualifications difficiles à acquérir en raison des critères d'admission. A l'occasion de la révision du droit fédéral et cantonal sur les hautes écoles, de la création des hautes écoles spécialisées et de la révision de la loi sur la formation professionnelle, la question de la perméabilité entre les voies de formation doit être abordée pour aboutir. En cela, la priorité est le développement de liens entre hautes écoles spécialisées et universités, entre maturité gymnasiale et maturité professionnelle, entre examens professionnels, professionnels supérieurs et écoles supérieures, et enfin entre formations professionnelles relevant des réglementations fédérale et cantonale.

A l'heure où des restrictions d'admission aux universités pour les détenteurs de certificats de maturité reconnus sont entrées en vigueur - notamment pour les facultés de médecine -,

l'ouverture de nouvelles voies d'accès aux études n'est pas bien accueillie. La crainte d'auditoires encore plus encombrés et, dans une moindre mesure, d'un prolétariat académique difficilement assimilable par le marché de l'emploi rend le débat sur l'accès difficile pour les universités. Lorsqu'un dialogue s'instaure entre les différents niveaux d'enseignement, l'on s'évertue à démontrer à quel point les prestations fournies par l'un ne répondent pas aux exigences de l'autre. N'aurait-on pas avantage à voir ce qu'apportent les diplômés en matière de connaissances professionnelles, de valeurs et de techniques de travail? Cela permettrait de comprendre que ces apports sont susceptibles de compléter avantageusement les connaissances des étudiants suivant la voie normale. Il faut tout de même souligner ici le rôle pionnier des universités romandes avec leur offre d'« études sans matu », dont les expériences sont essentiellement positives. La perméabilité entre maturité gymnasiale et hautes écoles spécialisées est par ailleurs réglementée sur le plan fédéral, ce qui souligne la nécessité de développer d'autres voies d'accès.

La perméabilité constitue une réponse à l'exigence selon laquelle aucune formation ne doit conduire à une impasse. Elle place la formation gymnasiale et professionnelle de niveau secondaire II sur pied d'égalité en créant une véritable alternative. Il en va de même pour les études de niveau tertiaire, académiques ou effectuées dans les hautes écoles spécialisées. La conséquence en sera vraisemblablement un désengorgement de la voie gymnasiale et académique prise d'assaut alors même que les conditions idéales ne sont pas toujours réunies. Il ne faut pas oublier qu'une entrée plus tardive, bien que théoriquement possible, est liée à de grands sacrifices en temps et argent et présente relativement peu de chances de réussite.

L'OCDE souligne à juste titre que « la transition à la vie active » n'est pas un acte unique mais un processus intervenant plusieurs fois au cours d'une vie, à savoir à chaque fois qu'un degré de qualification a été atteint. Une pratique libérale du changement professionnel sur le marché de l'emploi ainsi qu'une réglementation souple de la perméabilité et de la mobilité entre établissements d'enseignement contribuent à améliorer un déroulement harmonieux ou une synchronie judicieuse des phases de formation et d'activité professionnelle et, par là, la capacité de réagir aux exigences évolutives de la pratique et aux nouvelles découvertes scientifiques et technologiques.

Avec son « système dual », c'est-à-dire la formation professionnelle de base qui est traditionnellement la plus répandue, la Suisse professe déjà un processus de la transition. Celui-ci remplit grosso modo le temps entre la fin de la scolarité obligatoire et l'âge de la majorité. Le parallélisme entre activité de production et phase d'apprentissage - dans l'entreprise et à l'école professionnelle - peut, d'une certaine manière, être qualifié de cas idéal pour une initiation progressive aux exigences du monde adulte.

Ce dualisme - doing and learning, entreprise et école - pourrait, sous une forme adaptée, également faire ses preuves dans d'autres phases de transition. En effet, à effectifs stables, la rationalisation progressive de la production et des services libère du temps dans les entreprises, ce qui peut permettre au personnel de consolider ses connaissances professionnelles et de suivre une formation continue. Avec des coûts acceptables, il serait possible de compenser le manque d'expérience de la relève, argument souvent utilisé pour refuser leur candidature. On peut songer ici à des infrastructures internes à l'entreprise ou externes à celle-ci - selon le contenu, les attentes et les conditions générales -, ainsi qu'à des « joint ventures » entre entreprises, branches, établissements de formation privés et publics, ou encore aux écoles du niveau tertiaire avec leurs offres de formation postgrade.

La motivation des personnes qui ont gravi un échelon de formation, leurs connaissances professionnelles idoines et leur capacité à apprendre, qui n'est pourtant pas aussi forte qu'au moment de l'obtention d'un diplôme, sont les garantes d'une activité novatrice dans le cadre d'exigences professionnelles toujours plus nombreuses et diversifiées. Ceci est non seulement favorable à leur avancement personnel mais profite également aux entreprises qui recrutent. La transition à la vie active peut ainsi devenir la phase la plus créative, en forgeant également la conviction du nécessaire « learning by doing » la vie durant.

Les branches économiques d'avenir - citons par exemple l'industrie des machines - concluent dans ce domaine des accords entre partenaires sociaux qui sont préférables à une réglementation étatique. Les pouvoirs publics peuvent cependant encourager des mesures individuelles ou collectives visant à faciliter la phase de transition à la vie active en créant des conditions-cadres favorables. Ils peuvent mettre à disposition le personnel et l'infrastructure des écoles et hautes écoles, introduire des certificats reconnus pour des cours de formation continue, organiser eux-mêmes des cours pour personnes travaillant à temps partiel ou désirant se réinsérer professionnellement.

Les problèmes de la « transition » sont une chance lorsqu'ils sont abordés à leur juste niveau et de manière appropriée. Les dépenses nécessaires, qu'elles soient individuelles, publiques ou privées, sont des investissements qui économisent à terme des coûts sociaux plus élevés. Les bases légales pour une action adaptée à la situation, c'est-à-dire qui tiennent compte des besoins des différents domaines professionnels et des différentes catégories de personnes, existent pour l'essentiel, tant au niveau de la Confédération que des cantons. Leur application et, le cas échéant, leur adaptation sont une question de discernement et de volonté politiques.

Berne, juin 1998

Remarques finales

Dr Rudolf Natsch, Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFPT)

Le pragmatisme helvétique ne favorise guère l'identification précoce des problèmes et la mise en oeuvre de mesures pour les résoudre. Des décennies de haute conjoncture et de plein emploi ont fait oublier les difficultés antérieures rencontrées lors de la recherche d'un emploi après l'achèvement d'une formation. Lorsque le changement structurel de l'économie fut certes continu mais plus lent qu'aujourd'hui, le développement du système de formation suivit plus ou moins le rythme : dans les secteurs où le besoin en personnel qualifié allait croissant, les entreprises portèrent une attention soutenue à la formation professionnelle, ce qui n'était pas le cas dans les autres secteurs. Les passages de la société agricole à la société industrielle, de la production artisanale à la production mécanisée, de l'économie de production à l'économie de services eurent donc lieu pour ainsi dire sans heurts. Bien qu'avec un certain retard, le développement des gymnases et des universités, des écoles supérieures et d'autres offres de perfectionnement professionnel constitua une réponse à la demande croissante de meilleures qualifications. La politique de formation réagit ainsi aux exigences du marché du travail, mais il s'avéra également qu'en tant qu'instrument d'intervention à court terme, elle était inappropriée. De fait, se forger démocratiquement une opinion, rechercher un consensus, prendre les décisions en matière de nouvelles offres de formation et les mettre en application demandent des années. A cela, il faut encore ajouter au moins l'équivalent temps d'une cohorte pour que les premiers effets sur le marché de l'emploi soient visibles.

Tant que l'économie en pleine expansion était à même d'absorber les diplômés de pratiquement tous les établissements d'enseignement et de formation et de leur assurer des conditions d'existence correctes - même à ceux qui n'avaient pas achevé leur formation par un diplôme - le passage à la vie active n'était pas un sujet majeur de discussion. Les besoins de l'économie n'étaient certes pas entièrement couverts par la main-d'œuvre suisse, mais ceci importait peu dans la mesure où le déficit pouvait être comblé par l'afflux d'une main-d'œuvre étrangère à tous les niveaux de qualification - mais plus particulièrement aux niveaux les plus bas. Le fait que des hommes et des femmes issus de milieux culturels sensiblement différents puissent rencontrer des difficultés de transition d'ordre physique, psychique et matériel lors de l'intégration dans le processus de travail de leur pays d'accueil était peu pris en considération, voire refoulé par les milieux politiques et l'opinion publique.

Notre perception des années de haute conjoncture comporte le risque que nous considérions la situation de l'époque en ce qui concerne le passage de la formation à l'activité professionnelle comme normale, alors qu'elle s'est brutalement terminée avec la récession. Ce serait réduire la problématique à son seul aspect matériel, c'est-à-dire à la difficulté de faire valoir une qualification acquise à son juste niveau et de prétendre à une rémunération adéquate sur le marché du travail. Alors qu'il s'agit bien plutôt de prendre conscience du fait que chaque intersection entre formation et emploi est perçue différemment selon les individus, qu'elle peut représenter une chance et une difficulté, qu'elle peut être vécue comme une réussite et une frustration, ceci indépendamment du contexte conjoncturel. Nous ne rendons pas entièrement justice à la complexité de la transition par la simple nécessité de conformer la formation de manière optimale aux exigences du marché du travail. Un tel individu peut être sécurisé si la formation anticipe en tous points la situation qu'il rencontrera dans le monde du travail, alors que tel autre peut chercher consciemment le changement dont il tentera de relever les défis avec plus ou moins de bonheur. Pour ce dernier, une formation orientée sur le changement et non sur la routine s'avère plus utile. Il faut donc en déduire que la formation doit être basée, dans la mesure du possible, sur les conditions et les besoins de l'individu. Ce postulat se heurte cepen-

dant à la contrainte réelle de la standardisation et de l'égalité de traitement, pour des raisons financières et juridiques.

Les postes à repourvoir sur le marché sont tout aussi hétérogènes que les individus qui se lancent dans la vie active. On ne peut reprocher à l'économie en général ou à certaines de ses branches de ne pouvoir fixer dans le détail les besoins actuels et encore moins futurs en matière de qualifications - et par là leurs attentes à l'égard du système éducatif. L'honnêteté voudrait toutefois, au vu de cette impossibilité, que l'on ne critique pas outre mesure ce que le système éducatif a fourni sous prétexte que cela ne répond pas toujours aux besoins immédiats de l'économie.

Face à l'intérêt de l'individu d'obtenir aussi rapidement que possible une place de travail conforme à sa formation et à son goût, ou pour le moins susceptible d'assurer son existence, l'économie est avant tout intéressée à repourvoir les postes nécessaires de façon optimale, c'est-à-dire si possible sur la base d'un choix entre plusieurs candidats, sans délais de carence et à des coûts salariaux supportables. Lorsque les forces vives nécessaires sont disponibles sur le marché, les entreprises ont peu de motifs d'intervenir activement dans le domaine de la formation de base et du perfectionnement professionnel. Ceci d'autant moins que les mesures de formation exigent une importante dépense de temps et d'argent et ne produisent pas immédiatement de résultats - pour autant que leurs effets soient calculables.

Ce mécanisme qui s'explique par les lois du marché constitue sans doute l'une des raisons principales de la réticence manifestée depuis quelques années par les milieux économiques en matière d'offre de places d'apprentissage : insécurité quant aux besoins à moyen terme tant quantitatifs que qualitatifs, offre suffisante de main-d'oeuvre qualifiée et rapidement disponible, situation de rendement peu favorable et qui ne permet apparemment pas d'affecter les professionnels intégrés dans le processus de travail de l'entreprise à des tâches de formation. La situation devient critique lorsque la demande en personnel qualifié dépasse l'offre - comme dans le domaine de l'informatique - et que manquent simultanément les conditions ou la disposition à combler le déficit par des efforts accrus de formation.

Par principe, l'Etat libéral s'abstient d'exercer une influence régulatrice sur le marché de l'emploi. Bien que toujours évoquées, la planification et l'orientation des besoins par le biais de la politique de formation sont réprouvées à juste titre, par exemple lorsqu'on exige une régulation de la densité de médecins par le *numerus clausus*. Le libre choix de la formation a pour corollaire la responsabilité personnelle de transposer les connaissances acquises dans le cadre d'une activité professionnelle. Cela est particulièrement vrai dans le domaine des études académiques, tandis qu'en ce qui concerne la formation professionnelle, le lien étroit avec le monde économique garantit à long terme un certain équilibre entre l'offre de formation et la demande de qualifications de la pratique.

Même s'il se montre réticent à intervenir directement dans l'auto-régulation du système de l'emploi, l'Etat ne peut se soustraire à son devoir social qui consiste à créer, avec les instruments dont il dispose, les conditions pour assurer la relève sur le marché du travail. Cela concerne, d'une part, l'aspect qualitatif des établissements de formation de tous les niveaux qui sont sous la responsabilité de l'Etat. La qualité de leur enseignement doit rester adaptée aux plus hautes exigences, indépendamment des impératifs de la conjoncture et de la politique financière. D'autre part, une planification prévisionnelle doit permettre d'identifier et d'encourager les domaines qui, sans cela, risquent de connaître à moyen terme des goulots d'étranglement aux répercussions fâcheuses. Malgré l'imprécision bien connue de tous les pronostics, les mesures doivent être conçues de manière à ce que les diplômés des établissements

de formation possèdent un éventail aussi large que possible de qualifications et soient, par conséquent, capables de s'adapter avec flexibilité à des exigences très différenciées. Cette flexibilité est à nouveau dans l'intérêt direct de l'Etat, dont la stabilité politique et financière dépend aussi de la façon avec laquelle ses ressortissants parviennent à s'intégrer dans le monde du travail. Ceci vaut en particulier pour les moments critiques de transition entre les phases principalement consacrées à la formation ou à l'activité professionnelle.

Les intérêts en présence peuvent diverger : la préoccupation des pouvoirs publics est celle du plein emploi, voire, de l'équilibre entre l'offre et la demande; l'exigence des entreprises est de pouvoir disposer en tout temps d'une force de travail suffisante ayant les qualifications adéquates; la génération montante aspire à un choix varié de postes de travail offrant des possibilités de changement et de promotion. Parvenir à concilier l'ensemble de ces intérêts implique des compromis et un consensus entre les partenaires sociaux et l'Etat qui se concrétisent dans le système de formation, géré soit sous la seule responsabilité de l'Etat, soit en collaboration avec des tiers. En cela, l'Etat remplit un rôle de médiateur en matière de qualifications générales et spécifiques, un rôle réactif par rapport aux exigences dictées par la pratique et un rôle prospectif en ouvrant de nouveaux horizons qui sont ensuite assimilés par la pratique. Il convient également de ne pas sous-estimer le rôle des établissements de formation qui offrent des possibilités de perfectionnement ou de recyclage aux personnes confrontées à des difficultés professionnelles passagères.

Si le but ne peut être de lever tous les obstacles du parcours, il est néanmoins du devoir politique, économique et social d'aménager la transition entre le système de la formation et celui de l'emploi avec le moins d'accrocs possibles. Un examen approfondi des aptitudes peut certes contribuer à éviter de mauvaises décisions au moment du choix de la formation initiale, mais il ne faut pas accorder une importance exagérée à cet aspect des choses : l'aptitude et le goût peuvent se modifier - surtout chez les jeunes - et sont naturellement différents chez chacun. C'est pourquoi, l'objectif doit être la promotion d'un ensemble de qualifications permettant d'être flexible non seulement lors du passage à la vie active mais durant toute la durée de celle-ci. Chaque choix de formation doit en principe être réversible, tout en tenant compte de manière appropriée des qualifications déjà acquises. La perméabilité horizontale et verticale entre établissements et niveaux de formation est insuffisamment développée en Suisse, alors qu'elle l'est largement sur le marché de l'emploi : dix ans après l'achèvement de la formation, une majorité d'actifs exerce un autre métier ou travaille dans un autre domaine professionnel que celui appris initialement. Toutefois, des barrières se dressent là où le changement de profession implique certaines qualifications difficiles à acquérir en raison des critères d'admission. A l'occasion de la révision du droit fédéral et cantonal sur les hautes écoles, de la création des hautes écoles spécialisées et de la révision de la loi sur la formation professionnelle, la question de la perméabilité entre les voies de formation doit être abordée pour aboutir. En cela, la priorité est le développement de liens entre hautes écoles spécialisées et universités, entre maturité gymnasiale et maturité professionnelle, entre examens professionnels, professionnels supérieurs et écoles supérieures, et enfin entre formations professionnelles relevant des réglementations fédérale et cantonale.

A l'heure où des restrictions d'admission aux universités pour les détenteurs de certificats de maturité reconnus sont entrées en vigueur - notamment pour les facultés de médecine -, l'ouverture de nouvelles voies d'accès aux études n'est pas bien accueillie. La crainte d'auditoires encore plus encombrés et, dans une moindre mesure, d'un prolétariat académique difficilement assimilable par le marché de l'emploi rend le débat sur l'accès difficile pour les universités. Lorsqu'un dialogue s'instaure entre les différents niveaux d'enseignement, l'on s'évertue à démontrer à quel point les prestations fournies par l'un ne répondent pas aux exigences de

l'autre. N'aurait-on pas avantage à voir ce qu'apportent les diplômés en matière de connaissances professionnelles, de valeurs et de techniques de travail? Cela permettrait de comprendre que ces apports sont susceptibles de compléter avantageusement les connaissances des étudiants suivant la voie normale. Il faut tout de même souligner ici le rôle pionnier des universités romandes avec leur offre d' " études sans matu ", dont les expériences sont essentiellement positives. La perméabilité entre maturité gymnasiale et hautes écoles spécialisées est par ailleurs réglementée sur le plan fédéral, ce qui souligne la nécessité de développer d'autres voies d'accès.

La perméabilité constitue une réponse à l'exigence selon laquelle aucune formation ne doit conduire à une impasse. Elle place la formation gymnasiale et professionnelle de niveau secondaire II sur pied d'égalité en créant une véritable alternative. Il en va de même pour les études de niveau tertiaire, académiques ou effectuées dans les hautes écoles spécialisées. La conséquence en sera vraisemblablement un désengorgement de la voie gymnasiale et académique prise d'assaut alors même que les conditions idéales ne sont pas toujours réunies. Il ne faut pas oublier qu'une entrée plus tardive, bien que théoriquement possible, est liée à de grands sacrifices en temps et argent et présente relativement peu de chances de réussite.

L'OCDE souligne à juste titre que " la transition à la vie active " n'est pas un acte unique mais un processus intervenant plusieurs fois au cours d'une vie, à savoir à chaque fois qu'un degré de qualification a été atteint. Une pratique libérale du changement professionnel sur le marché de l'emploi ainsi qu'une réglementation souple de la perméabilité et de la mobilité entre établissements d'enseignement contribuent à améliorer un déroulement harmonieux ou une synchronie judicieuse des phases de formation et d'activité professionnelle et, par là, la capacité de réagir aux exigences évolutives de la pratique et aux nouvelles découvertes scientifiques et technologiques.

Avec son " système dual ", c'est-à-dire la formation professionnelle de base qui est traditionnellement la plus répandue, la Suisse professe déjà un processus de la transition. Celui-ci remplit grosso modo le temps entre la fin de la scolarité obligatoire et l'âge de la majorité. Le parallélisme entre activité de production et phase d'apprentissage - dans l'entreprise et à l'école professionnelle - peut, d'une certaine manière, être qualifié de cas idéal pour une initiation progressive aux exigences du monde adulte.

Ce dualisme - doing and learning, entreprise et école - pourrait, sous une forme adaptée, également faire ses preuves dans d'autres phases de transition. En effet, à effectifs stables, la rationalisation progressive de la production et des services libère du temps dans les entreprises, ce qui peut permettre au personnel de consolider ses connaissances professionnelles et de suivre une formation continue. Avec des coûts acceptables, il serait possible de compenser le manque d'expérience de la relève, argument souvent utilisé pour refuser leur candidature. On peut songer ici à des infrastructures internes à l'entreprise ou externes à celle-ci - selon le contenu, les attentes et les conditions générales -, ainsi qu'à des " joint ventures " entre entreprises, branches, établissements de formation privés et publics, ou encore aux écoles du niveau tertiaire avec leurs offres de formation postgrade.

La motivation des personnes qui ont gravi un échelon de formation, leurs connaissances professionnelles idoines et leur capacité à apprendre, qui n'est pourtant pas aussi forte qu'au moment de l'obtention d'un diplôme, sont les garantes d'une activité novatrice dans le cadre d'exigences professionnelles toujours plus nombreuses et diversifiées. Ceci est non seulement favorable à leur avancement personnel mais profite également aux entreprises qui recrutent.

La transition à la vie active peut ainsi devenir la phase la plus créative, en forgeant également la conviction du nécessaire " learning by doing " la vie durant.

Les branches économiques d'avenir - citons par exemple l'industrie des machines - concluent dans ce domaine des accords entre partenaires sociaux qui sont préférables à une réglementation étatique. Les pouvoirs publics peuvent cependant encourager des mesures individuelles ou collectives visant à faciliter la phase de transition à la vie active en créant des conditions-cadres favorables. Ils peuvent mettre à disposition le personnel et l'infrastructure des écoles et hautes écoles, introduire des certificats reconnus pour des cours de formation continue, organiser eux-mêmes des cours pour personnes travaillant à temps partiel ou désirant se réinsérer professionnellement.

Les problèmes de la " transition " sont une chance lorsqu'ils sont abordés à leur juste niveau et de manière appropriée. Les dépenses nécessaires, qu'elles soient individuelles, publiques ou privées, sont des investissements qui économisent à terme des coûts sociaux plus élevés. Les bases légales pour une action adaptée à la situation, c'est-à-dire qui tienne compte des besoins des différents domaines professionnels et des différentes catégories de personnes, existent pour l'essentiel, tant au niveau de la Confédération que des cantons. Leur application et, le cas échéant, leur adaptation sont une question de discernement et de volonté politiques.

Berne, juin 1998